



PROJET GEOPULSE

SAINT-PIERRE-ROCHE (63)

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE
TRAVAUX MINIERS DE GEOTHERMIE PROFONDE**

PIECE 2- CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DU DEMANDEUR

FEVRIER 2020

SOMMAIRE

1.	IDENTIFICATION ET CAPACITES TECHNIQUES	4
1.1.	PRESENTATION DE TLS GEOTHERMICS SAS	4
1.1.1.	QUI EST TLS GEOTHERMICS SAS ?	4
1.1.2.	L'EQUIPE ET REFERENCES	5
1.1.3.	PARTENAIRES ACADEMIQUES DE TLS GEOTHERMICS	5
1.1.4.	ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA GEOTHERMIE EN FRANCE.....	6
1.1.5.	L'ANCRAGE TERRITORIALE	7
1.2.	PRESENTATION DE GEOPULSE SAS	7
1.3.	PRESENTATION DE STORENGY SAS	8
1.3.1.	QUI EST STORENGY SAS ?	8
1.3.2.	L'EQUIPE ET REFERENCES	9
1.3.3.	ACTEUR DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA GEOTHERMIE.....	10
1.3.4.	LES DEMARCHES ENGAGEES VIS-A-VIS DE L'ENVIRONNEMENT	12
2.	CAPACITES FINANCIERES	13
2.1.	CAPACITE FINANCIERE DE TLS GEOTHERMICS SAS	13
2.2.	CAPACITE FINANCIERE DE GEOPULSE.....	13
2.3.	CAPACITE FINANCIERE DE STORENGY SAS.....	14
3.	FONCTIONNEMENT DES EQUIPES DEDIEES AU PROJET DE TRAVAUX MINIER.....	14
	ANNEXES	16

Cette pièce est dédiée à l'identification et aux capacités techniques du demandeur et de la maîtrise d'ouvrage.

1. IDENTIFICATION ET CAPACITES TECHNIQUES

TLS Geothermics est le demandeur de la présente demande d'autorisation d'ouverture de travaux.

TLS Geothermics confie la maîtrise d'œuvre à la société projet GEOPULSE détenu à 50% par TLS-Geothermics et à 50% par STORENGY.

STORENGY interviendra en maître d'œuvre sur la réalisation des forages de géothermie.

1.1. PRESENTATION DE TLS GEOTHERMICS SAS

TLS Geothermics est une Société par Actions Simplifiée.

Siège social et bureaux : 91 chemin de Gabardie 31200 Toulouse
www.tls-geothermics.fr

Les statuts de TLS Geothermics sont présentés en Annexe 2.

1.1.1. QUI EST TLS GEOTHERMICS SAS ?

TLS Geothermics est un opérateur français de géothermie profonde : bureau d'ingénieries en géosciences, explorateur et développeur. L'entreprise se positionne comme co-investisseur dans les projets qu'elle initie. La société a pour objet de travailler dans le domaine de la géothermie en développant des projets d'exploration des ressources géothermiques et des centrales de production d'énergie. La société travaille également à la marge pour des clients tiers (énergéticiens, collectivités).

La mission de la société est d'étudier des concepts innovants en géosciences et de proposer des centrales géothermiques compétitives aux marchés de l'énergie.

TLS Geothermics est détenteur de deux Permis Exclusifs de Recherches de Gîtes Géothermiques à Haute Température depuis octobre 2017, en première période :

- Le PER Combrailles-en-Marche fait l'objet d'une demande d'autorisation de mutation demandée en Février 2019 au profit de TLS Geothermics et STORENGY SAS.
- Le PER Sioule-Miouze a été extrait du PER Sioule et fait l'objet en 2019 d'une demande d'autorisation de mutation demandée au profit de TLS Geothermics et STORENGY SAS.
- Trois demandes de Permis Exclusifs de Recherches de Gites géothermiques à haute températures ont été déposées conjointement par TLS Geothermics et STORENGY SAS en Avril 2019 : PER Bourbonnais-Est, PER Pouzol Servant et PER Malzieu.

Le site internet, www.tls-geothermics.fr, présente l'entreprise et la démarche dans le domaine de la géothermie. .

Pour remplir sa mission, TLS Geothermics développe des connaissances et technologies en géologie et en imagerie géophysique 3D pour identifier et caractériser des gisements géothermiques à haute température.

Pour ce faire, TLS Geothermics conduit et met en œuvre des programmes de recherche & développement et d'exploration visant à accroître et développer de nouvelles connaissances géologiques et des technologies d'imagerie 3D qui pourront être déployées dans ses projets actuels et futurs, en France et à l'étranger.

1.1.2. L'EQUIPE ET REFERENCES

Les fondateurs de TLS Geothermics ont réalisé leurs carrières professionnelles dans l'exploration pétrolière (Groupe TOTAL, direction exploration & production) ainsi que dans le secteur bancaire et financier (Groupe Crédit Agricole). Depuis sa création, l'entreprise s'est progressivement renforcée dans son expertise et ses capacités à mener des projets d'exploration et des études spécifiques.

TLS Geothermics a mené depuis 2015 de nombreux travaux d'exploration : bibliographie extensive, revue mondiale, projets de R&D, acquisitions de données géologiques de terrain (micro-structurales), géochimiques (flux de CO₂), géophysiques (électromagnétique MT, sismiques et gravimétriques), modélisations 3D, production de codes de traitements, production de rapports de synthèse.

L'équipe et références de TLS Geothermics en matière de forage et de géothermie sont présentées en Annexe 3.

1.1.3. PARTENAIRES ACADEMIQUES DE TLS GEO THERMICS

Soutenu par BPIFrance et l'ANRT, le premier projet de R&D (GeoPass3D) s'est terminé en 2018 par la mise au point de codes d'inversions conjointes géophysiques avec ses partenaires académiques (JiPass3D v1.0). Sur ce plan, la collaboration se poursuit avec les mêmes partenaires pour faire évoluer les codes et les rendre plus performants en 2019 et intégrer des paramètres et contraintes géologiques.

Sur les axes géologiques, les collaborations avec l'ISTO à Orléans sont pérennes, avec l'intégration du BRGM à partir de 2019 et le lancement d'une nouvelle thèse CIFRE (H. Duwiquet) de modélisation géologique 3D (dynamique et thermique des fluides dans les failles).

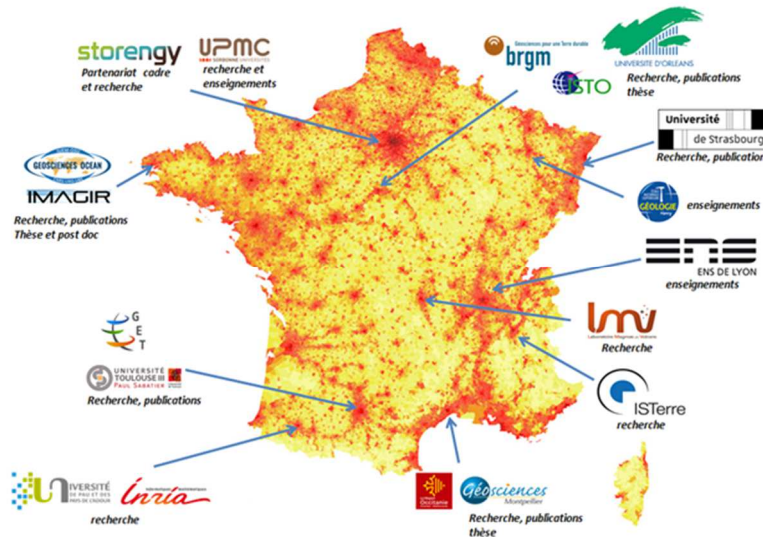
Par ailleurs, TLS Geothermics cofinance depuis 2017 une thèse avec la Région Occitanie au laboratoire Géosciences Montpellier (G. Milesi) concernant des domaines de failles dans les Pyrénées.

Un projet avec le laboratoire Magmas et Volcans (Univ. Clermont) est initié en 2019 sur financement régional pour imager la croûte à plus de 100 km de profondeur dans le Massif Central français (projet scientifique).

D'autres projets internes à TLS Geothermics ont également été initiés en 2017 notamment dans les domaines de la modélisation géologique numérique et quantitative (statistique, probabiliste).

Divers projets de R&D ont été proposés entre 2017 et 2019 en collaboration (H2020, ANR, PIA3).

Un projet ANR 2020 (GeresFault) a été retenu et commencera en Mars 2020, la zone d'étude (réseau de failles de Pontgibaud) concerne le secteur du projet de forage.



1.1.4. ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA GEOTHERMIE EN FRANCE

TLS Geothermics est une des quelques rares sociétés françaises détentrices de titres miniers d'exploration géothermique et participe depuis 2015 à diverses associations et syndicats en lien avec la géothermie.

- TLS Geothermics est membre du syndicat professionnel AFGP depuis 2013 (Association Française des Professionnels de la Géothermie).



- TLS Geothermics est membre du cluster GEODEEP depuis 2015, piloté par l'AFPG, qui regroupe la filière géothermie profonde française, afin de constituer une offre internationale de service et qui a mis au point avec l'ADEME le fonds de couverture du risque forage GeoDeep SAS. Mathieu Auxietre est membre du Conseil d'Administration de l'AFPG.



- TLS Geothermics est membre du Pôle de Compétitivité AVENIA depuis 2013, basé à Pau, dont les spécialités sont les géosciences pour les marchés pétroliers & gaziers, géothermie profonde et stockage géologique, mines et carrières et hydrogéologie. Mathieu Auxietre, président de TLS Geothermics est membre du Conseil d'Administration du Pôle.



- TLS Geothermics est membre du cluster TERINOV, basé à Montpellier depuis 2015.



- TLS Geothermics est membre de l'association EGEN : European Geothermal Energy Council depuis 2019.



1.1.5. L'ANCRAGE TERRITORIALE

TLS Geothermics a établi depuis 2015, de nombreux contacts locaux pour pouvoir déployer ses recherches. TLS Geothermics est une équipe agile et de terrain qui a démontré depuis 2015 sa capacité à informer, expliquer, démontrer et rassurer sur l'énergie géothermique. Plusieurs réunions publiques ont eu lieu entre 2017 et 2018 afin de montrer les résultats aux publics localement.

1.2. PRESENTATION DE GEOPULSE SAS

GEOPULSE SAS est une Société par Actions Simplifiée.

Siège social : 91 chemin de Gabardie 31200 TOULOUSE

RCS TOULOUSE : 849 084 686

Les statuts de GEOPULSE sont présentés en Annexe 1.

Cette société a été créée pour porter le titre minier muté partiellement du PER de la Sioule, intitulé PER Sioule-Miouse (en cours d'instruction) et porter les investissements à venir pour l'exploration, le forage et la construction d'une centrale géothermique de plusieurs MW électrique.

A la constitution de la société, STORENGY SAS et TLS Geothermics détiennent chacun 50% du capital.

Un protocole de gouvernance (Pacte d'Actionnaires) régira la direction et la gouvernance de la SAS GEOPULSE entre ses actionnaires.

Les capacités techniques et financières de STORENGY SAS et TLS Geothermics seront mis à disposition de Geopulse pour réaliser les projets d'exploration, forages et construction, puis exploitation d'une centrale géothermique.

A terme, un troisième investisseur rentrera au capital, et modifiera cette répartition pour arriver à une répartition prévisionnelle de 20% pour TLS Geothermics, 40% pour STORENGY SAS, et 40% pour ce troisième investisseur.

1.3. PRESENTATION DE STORENGY SAS

STORENGY SAS est une Société par Actions Simplifiée.

Siège social et bureaux : 12 rue Raoul Nordling 92270 Bois-Colombes (proche de Paris).
www.storengy.com

Les statuts de STORENGY sont présentés en Annexe 4.

1.3.1. QUI EST STORENGY SAS ?

STORENGY hérite de l'activité historique de Gaz de France sur les stockages souterrains de gaz naturel : STORENGY, un des leaders mondiaux dans son activité, exploite l'ensemble des titres de concessions de stockage d'ENGIE en France et en Europe.

STORENGY est un opérateur historique du sous-sol, expérimenté et reconnu nationalement et internationalement.

STORENGY conçoit, construit, développe, exploite et réalise la maintenance des sites de stockages souterrains de gaz naturel depuis plus de 60 ans en France dans des environnements géologiques variés (aquifère, cavités salines, déplété) à plus de 1000 mètres de profondeur dans le sous-sol sur 14 sites. STORENGY est positionnée sur l'ensemble des activités de stockage de gaz naturel et est capable d'intervenir dans chaque phase du process du stockage souterrain de gaz naturel, de l'étude préliminaire et de la qualification de sites potentiels, à la construction, l'opération et le développement des installations de surface.

Deux chiffres emblématiques pour illustrer ce point :

- plus de 500 puits exploités au quotidien (de plus de 1000 mètres de profondeur de différents types, exploitation, contrôle eau gaz) sur les stockages existants en France. De nombreux forages d'exploration ont été réalisés dans toute la France avec pour objectif d'identifier des sites propices au développement de stockage souterrains de gaz naturel ;
- plus de 50 km de carottes (échantillons de roches) et de nombreuses informations du sous-sol collectées au fil des explorations ont été soigneusement conservés dans une carothèque –sur des puits d'exploration et d'exploitation.

Storengy est positionnée sur l'ensemble des activités de stockage de gaz naturel et est capable d'intervenir dans chaque phase du process du stockage souterrain de gaz naturel, de l'étude préliminaire et de la qualification de sites potentiels, à la construction, l'opération et le développement des installations de surface. Les équipes de Storengy ont réalisé des études et projets couvrant des technologies et des environnements géologiques très variés.

Fort de son expertise sous-sol, STORENGY a étendu son activité vers la géothermie depuis 2012 ; STORENGY construit notamment depuis 2018 un réseau de chaleur par géothermie à Bordeaux, codéveloppe une centrale géothermique de production d'électricité en Italie, détient des licences d'exploration au Mexique.

A la suite de la mise en place de la régulation de l'activité de stockage de gaz naturel en France à compter du 1er janvier 2018, et afin de se donner les moyens de développer ses activités non régulées en France comme à l'international (notamment dans le domaine de la géothermie, des gaz

renouvelables et du stockage de gaz naturel. en dehors de la France), Storengy SA (renommée STORENGY France) a procédé à une réorganisation juridique au cours de l'exercice 2018. Cette réorganisation a consisté à séparer dans deux sociétés distinctes les activités régulées de stockage de gaz naturel en France des activités non régulées:

- les activités régulées et notamment toutes les équipes d'exploitation et de maintenance des stockages sont demeurées chez STORENGY France,
- les activités non régulées et notamment les équipes d'expertise industrielle et de business development ont rejoint STORENGY SAS.

Cette séparation s'est faite au-travers de la cession à STORENGY SAS par STORENGY France de son fonds de commerce lié à l'expertise

STORENGY SAS a également racheté à STORENGY INTERNATIONAL, filiale de STORENGY France domiciliée au Luxembourg, ses participations dans les filiales internationales portant les actifs de stockage en Allemagne et au Royaume Uni, à savoir 100% de STORENGY DEUTSCHLAND INFRASTRUCTURES et 100% de STORENGY UK, ainsi que les parts détenues dans trois sociétés mexicaines de géothermie GEOTERMICA CERRO PINTO, GEOTERMICA DERRUMBABAS, et GEOTERMICA SANGANGUEY. Enfin STORENGY SAS a racheté à STORENGY France sa participation de 5% dans la SOCIETE GEOTHERMALE DE VAL D'EUROPE.

1.3.2. L'EQUIPE ET REFERENCES

Les équipes de STORENGY SAS ont réalisé des études et projets couvrant des technologies et des environnements géologiques très variés. Pour développer des solutions adaptées aux besoins de demain, les équipes de STORENGY sont mobilisées dans le domaine de la géothermie et aussi dans le domaine du stockage d'air comprimé, du stockage de gaz naturel de synthèse.

Le personnel de STORENGY SAS travaille en équipe pluridisciplinaire (pétrophysiciens, géologues, ingénieurs réservoir, ingénieurs boue, foreurs, etc.) ce qui facilite la réactivité et l'adaptation des programmes en fonction des situations rencontrées au cours de travaux. Le personnel de STORENGY est expérimenté, formé à la sécurité et la gestion des chantiers de forage de développement ou d'exploration.

Les équipes de STORENGY SAS comprennent des experts du sous-sol et des puits dans différents domaines, ces experts travaillent de façon transverse en interne : l'Expertise Industrielle et Solutions pour l'Energie (EISE) comprend une cinquantaine de collaborateurs :

- Des experts en géosciences au Département Géosciences & Solution Mining : géomécanciens, experts en lessivage de cavités, pétrophysiciens, géochimistes, géologues, géophysiciens, sédimentologistes, hydrogéologues, ingénieurs réservoir/modélisation ;
- Des experts en sciences des procédés au Département Process & Installations, mécanique-tuyauterie, compression, automatisme et informatique industrielle ;
- le Groupe d'Intervention sur les Puits – GIP- (avec une base dédiée localisée sur la commune de Beynes -Yvelines): ce groupe d'intervention dispose de matériels (6 unités wire line, camions de diagraphies pour réaliser des inspections et des mesures) et de compétences spécifiques (équipes de techniciens et d'ingénieurs spécialisés) et dédiées aux opérations de maintenance, mesures, forage sur le parc de puits de STORENGY (mise en œuvre de coiled tubing, d'essai de puits, d'instrumentation sur les puits en cas de pertes d'outils, etc.). Le GIP dispose d'un effectif de 65 personnes dont 50 en ingénierie et opérationnels dont le travail est d'intervenir sur les forages, puits et opérations de maintenance. L'activité de cette équipe opérationnelle représente environ 200 interventions de maintenance « légère » en moyenne sur le parc de puits exploités (en plus des opérations de forage et de work-over).

- Les chefs de projets, key account manager et permitting manager au Département Projet Industriel.

Les puits font partie du travail quotidien des équipes de STORENGY.

Le personnel de STORENGY SAS est habitué à travailler dans des conditions de sécurité exigeantes (risques d'éruption de puits) liées aux conditions spécifiques de forage sur les sites de stockage de gaz. Le personnel de STORENGY SAS est formé régulièrement pour détecter et réagir aux situations de modifications de conditions de forages (éruption, perte). Le personnel de STORENGY SAS participe aux formations de l'Institut Français du Pétrole et passe le certificat associé (certificat IWCF International Well Control Forum) pour détecter et maîtriser rapidement ces situations.

IWCF CERTIFICATION DRILLING WELL CONTROL

Certification Course Accreditation By IWCF



Co-Produced By



Accredited By



Les équipes de STORENGY SAS en matière de forage et de géothermie sont présentées en Annexe 5.

STORENGY dispose également de compétences juridiques, de business développement, HSE, de permitting et de commercialisation : ces ressources sont mobilisées en équipe transverse.

Les références de STORENGY SAS en matière de forage, de géothermie et de HSE ainsi que la liste des publications scientifiques des experts de l'entreprise sont présentées en Annexe 6.

1.3.3. ACTEUR DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA GEOTHERMIE

La géothermie est un sujet sur lequel Storengy a œuvré à partir de 2012 : une entité du groupe ENGIE a fait appel à Storengy sur une opération de work-over sur un puits de géothermie existant pour trouver une issue technique sur une opération délicate. Cette opération a été un succès, c'est le début de l'histoire de la géothermie pour Storengy.

Le rapport 1 PIPAME (Pôle interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations économiques), édité en 2016 sur les enjeux et les perspectives de la valorisation du sous-sol profond faisait ce constat concernant les 3 filières (pétrole, stockage, géothermie) :

« ... soumises aux mêmes types d'aléas géologiques et techniques, ces trois filières reposent sur des compétences et des technologies largement

communes. Leurs différents degrés de maturité suggèrent que des transferts de technologies et de compétences des filières les plus matures (exploration et production de produits pétroliers, stockage d'hydrocarbures) vers les filières les plus jeunes (géothermie profonde à haute température en particulier et stockage de CO2) sont autant d'opportunités d'accélérer le développement de ces dernières. »

La géothermie a de nombreux points communs avec les activités de Storengy (puits, réservoirs, etc.), le sous-sol est le dénominateur commun à ces activités, l'expérience et les compétences de Storengy se transposent aisément à la géothermie.

Storengy, un opérateur industriel intégré, qui « a les clefs du sous-sol », dans le domaine de la géothermie.

Voir le site internet de Storengy : <http://www.storengy.com> (expertise géothermie).

Ainsi, grâce à ses équipes pluridisciplinaires et son expertise sous-sol, Storengy se positionne aujourd'hui comme un acteur clé au sein du groupe ENGIE dans le développement de la géothermie pour intervenir sur l'ensemble des types de projets de géothermie : production de chaleur, production d'électricité et à tous les stades de vie d'un projet de géothermie :

- en amont sur l'évaluation de capacité de champs et sur la constitution de dossiers réglementaires ;
- en phase de construction, sur l'ingénierie et la supervision des opérations de forage ;
- en exploitation, le monitoring et l'optimisation de la production et de la maintenance des actifs (notamment des équipements de puits).

Storengy est impliqué dans les associations professionnelles et pôles de compétitivité qui portent la géothermie :

- Storengy est membre de l'Association Française des Professionnels de la Géothermie (AFPG) et est présente au Conseil d'Administration



- Storengy est membre du cluster Géodeep et y représente le Groupe ENGIE.



- Storengy est membre du pôle de compétitivité AVENIA (et membre du board), le seul pôle de compétitivité en géosciences en France.



- Storengy est membre de l'EGEC European Geothermal Energy Council, l'organisation européenne de la géothermie.



- Storengy est également membre de la Société Géologique de France.



1.3.4. LES DEMARCHES ENGAGEES VIS-A-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

Par ailleurs, STORENGY est engagé volontairement à la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) reconnu en 2015. Depuis 2010, STORENGY s'est attachée à décliner très concrètement sa politique en faveur de la biodiversité sur ses 14 sites français, par des actions de terrain, de formation et de promotion, en liaison avec ses parties prenantes et l'ensemble des acteurs des territoires.



STORENGY a renforcé son engagement vis-à-vis de la biodiversité en adhérant à act4nature, dans le cadre de son activité régulée (sites de stockage français) mais aussi pour l'appliquer à ses activités non régulées (sites de stockage allemands et anglais, projets de production et stockage d'Énergie).



Les entreprises pour la biodiversité

2. CAPACITES FINANCIERES

2.1. CAPACITE FINANCIERE DE TLS GEOTHERMICS SAS

Un extrait K-bis de TLS Geothermics est fourni en Annexe 8.

RCS Toulouse : 789 594 306

La société TLS Geothermics SAS compte 20 actionnaires, dont 5 ayant plus de 3% du capital social au 31/01/2020 (dernière augmentation de capital en décembre 2019) :

- Emilie Bessagnet, Responsable administrative et comptable, de nationalité française, demeurant au 14 bis chemin de l'Enguille 31180 Saint-Genies Bellevue : 8020 actions (29,84% du capital) ;
- Mathieu Auxière, Président de la société, de nationalité française, demeurant au 14 bis chemin de l'Enguille 31180 Saint-Genies Bellevue : 6608 actions (24,58% du capital) ;
- Jean-Luc Auxière, Conseiller géosciences et R&D de la société, de nationalité française, demeurant à Le Caussanel Bas 46100 Camboulit : 440 actions (12,24% du capital) ;
- Jean-Pierre Appel, actionnaire passif, de nationalité française, demeurant 33 rue de Plougastel 78180 Montigny le Bretonneux : 1000 actions (5,58% du capital) ;
- Wicap TLS Geothermics SAS, investisseur actionnaire personne morale : 3762 actions (14% du capital) ;
- Groupe d'actionnaires individuels (14 personnes) ayant chacun moins de 3% du capital : 2820 actions (13,76% du capital)

Les bilans et comptes de société de ces trois dernières années sont présentés en Annexe 9.

2.2. CAPACITE FINANCIERE DE GEOPULSE

Un extrait K-bis est fourni en Annexe 7.

La société GEOPULSE SAS compte aujourd'hui 2 actionnaires :

STORENGY SAS, dont le siège social est 12 rue Raoul Nordling 92270 Bois-Colombes, détient 50 actions, soit 50% du capital.

TLS GEOTHERMICS SAS, dont le siège social est 91 chemin de Gabardie 31200 Toulouse, détient 50 actions, soit 50% du capital

GEOPULSE SAS bénéficiera des moyens financiers et humains mis à disposition par ses actionnaires tout au long du projet. Un budget prévisionnel a été établi afin de réaliser plusieurs appels de fonds qui correspondront à l'avancée des différentes phases du projet de développement, dont les forages.

Un protocole de gouvernance (Pacte d'Actionnaires) régira la direction et la gouvernance de la SAS GEOPULSE entre ses actionnaires.

Des discussions sont en cours pour faire entrer un troisième actionnaire industriel ayant une capacité financière très importante. Ainsi la répartition du capital visée après entrée de ce troisième investisseur est : 20% pour TLS Geothermics, 40% pour Storengy SAS, et 40% pour le troisième investisseur.

Ainsi, le macro budget prévisionnel pour le développement de la première tranche de la centrale de 5 MW est de 45 M€. Si un second doublet était décidé par les actionnaires de GEOPULSE, un financement complémentaire serait mis en œuvre pour une seconde tranche de 5 MW. Le macro budget

prévisionnel pour le développement de cette deuxième tranche est de 41,5 M€. Les actionnaires de GEOPULSE réaliseraient ce financement en fonds propres et par le biais, très probablement, de financements bancaires à long terme (financement de projet).

2.3. CAPACITE FINANCIERE DE STORENGY SAS

Un extrait K-bis de STORENGY SAS est fourni en Annexe 10.

La société STORENGY SAS compte 1 actionnaire ayant plus de 3% du capital social au 31/01/2019 :

- ENGIE SA dont le siège social est 1, place Samuel de Champlain, Faubourg de l'Arche, 92930 Paris La Défense (99,99% du capital).

Les bilans et comptes de société de ces trois dernières années sont présentés en Annexe 11.

3. FONCTIONNEMENT DES EQUIPES DEDIEES AU PROJET DE TRAVAUX MINIERES

Une équipe technique composée d'environ 10- 12 personnes sera dédiée au développement du projet.

Les membres de l'équipe seront basé sur Toulouse (TLS Geothermics) ou Région Parisienne (STORENGY), pour permettre de faire appel aux meilleures compétences auprès de chacun des partenaires.

Pour chaque domaine technique ou non technique il sera nommé un responsable de lot en charge de la production des livrables; à ce stade les domaines identifiés sont les suivants :

- Sous-sol : réservoir, géophysique, forage, ...
- Surface : génie civil, raccordement électrique, ...
- Permitting : suivi de l'instruction, enquête publique
- Achats et Finance : lancement des commandes, suivi des fournisseurs, comptes annuels, ...
- Pilotage projet : chef de projet, gestion des planning, couts, risques, ...
- Direction Projet : relations parties prenantes externes, relations actionnaires, entités de régulation, ...

STORENGY interviendra en maître d'œuvre sur la réalisation des forages de géothermie.

L'organigramme ci-dessous décrit la structure de l'équipe projet.

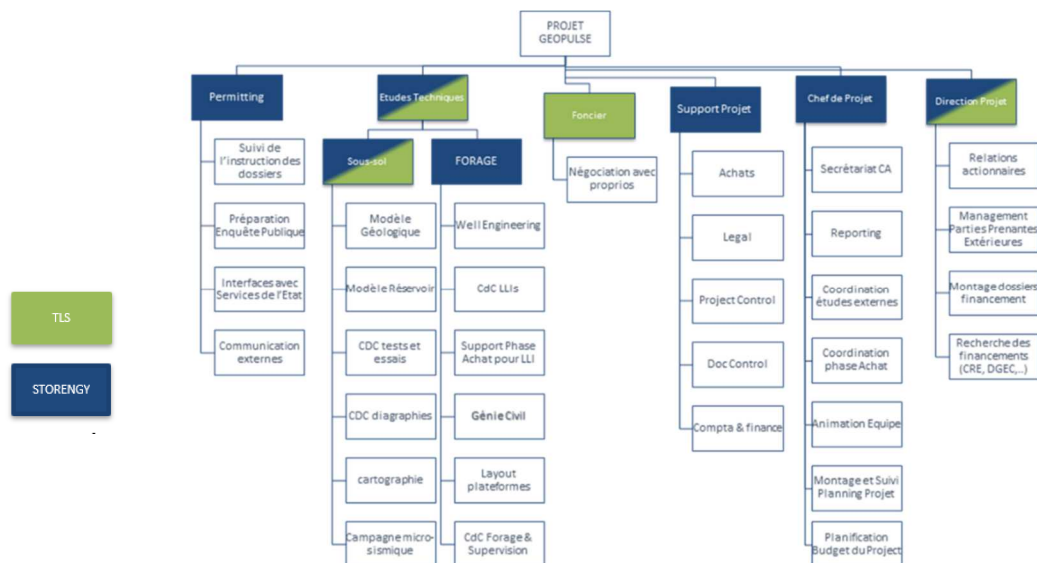


Schéma 1 : Organisation de l'équipe dédiée au projet

ANNEXES

Annexe 1- Les statuts de la société GEOPULSE

Annexe 2- Les statuts de TLS GEOTHERMICS

Annexe 3- Equipe et références de TLS GEOTHERMICS

Annexe 4- Les statuts de STORENGY

Annexe 5- Equipes de STORENGY

Annexe 6- Références de STORENGY

Annexe 7- Extrait du Kbis de la société GEOPULSE

Annexe 8- Extrait du Kbis de TLS GEOTHERMICS

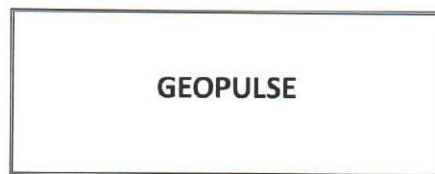
Annexe 9- Bilans et comptes de société de ces trois dernières années de TLS GEOTHERMICS

Annexe 10- Extrait du Kbis de STORENGY

Annexe 11- Bilans et comptes de société de ces trois dernières années de STORENGY

Annexe 1- Les statuts de la société GEOPULSE

STATUTS



Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 euros
Siège social : 91 chemin de Gabardie 31200 Toulouse

1

NA

ef

LES SOUSSIGNÉS:

STORENGY, société par actions simplifiée de 2 733 171 878,56 €, dont le siège social est établi au 12, rue Raoul Nordling, 92270 Bois-Colombes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 833 718 653, représentée par son Président Cécile Prévieu,

TLS GEOTHERMICS, société par actions simplifiée au capital social de 260 000 €, dont le siège social est établi au 14 bis, Chemin de l'Enguille, 31180 Saint-Geniès-Bellevue, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 789 594 306, représentée par son Président, Monsieur Mathieu AUXIÈTRE,

ont établi ainsi qu'il suit les statuts de la société par actions simplifiée qu'ils conviennent de constituer.

TITRE I**CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ****ARTICLE 1 : FORME**

La Société a la forme d'une Société par Actions Simplifiée, régie par les dispositions du code de commerce et les présents statuts.

ARTICLE 2 : DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination de la Société est : GEOPULSE.

Sur tous actes et tous documents émanant de la Société et destinés aux tiers, doivent figurer l'énonciation du capital et l'énonciation de la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots : « Société par Actions Simplifiée » ou des initiales « S.A.S » et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 3 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé au 91 chemin de Gabardie 31200 Toulouse

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du Président, qui est habilité à modifier les statuts en conséquence, sous réserve de ratification de cette décision par les associés réunis en assemblée.

2

MA

CP

ARTICLE 4 : OBJET SOCIAL

Cette Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Le développement, le financement, la réalisation et l'exploitation-maintenance d'une ou plusieurs centrales de géothermie Haute Température dans le Massif Central,
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, juridiques, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ainsi qu'à ceux de nature à favoriser le développement et plus généralement toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

ARTICLE 5 : DURÉE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans (99 ans) à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

La prorogation de durée de la société est décidée par les associés.

ARTICLE 6 : EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice social comprend le temps écoulé depuis l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, jusqu'au 31 décembre de l'année de l'immatriculation de la Société, soit le 31 décembre 2019.

TITRE II

APPORTS – CAPITAL SOCIAL – ACTIONS

ARTICLE 7 : APPORTS

Toutes les actions d'origine formant le capital initial représentent des apports de numéraire et ont été libérées pour la totalité de leur valeur nominale, soit 1 000 €, ainsi qu'il résulte du certificat de la banque BRED, agence de Paris Champerret, dépositaire des fonds sur un compte n°00323048612, établi sur présentation de la liste des souscripteurs mentionnant les sommes versées par chacun d'eux.

La Société STORENGY SAS a fait l'apport d'une somme de 500 (cinq cents) euros, soit 50% du nombre total des actions émises, et s'est vue attribuer en contrepartie 50 (cinquante) actions de la Société.

3

NA

CP

La Société TLS Geothermics SAS a fait l'apport d'une somme de 500 (cinq cents) euros, soit 50% du nombre total des actions émises, et s'est vue attribuer en contrepartie 50 (cinquante) actions de la Société.

ARTICLE 8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 1 000 euros.

Il est divisé en 100 actions de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Les actions émises par la Société ont obligatoirement la forme nominative et sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi ou par une décision collective des associés dans les conditions fixées ci-après dans les présents statuts.

Les associés peuvent déléguer au Président les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans les conditions et délais légaux, l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

En cas d'augmentation du capital en numéraire, les associés ont, proportionnellement à leur participation dans le capital social, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire nouvellement émises. Toutefois, les associés peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription. La décision d'augmentation du capital peut également supprimer ce droit préférentiel dans les conditions légales.

Les associés peuvent aussi, sous réserve, le cas échéant, des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital pour quelle que cause que ce soit et de quelle manière que ce soit.

Le capital pourra être amorti en application des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 10 : FORME DES ACTIONS

Les actions sont obligatoirement nominatives.

4

NA

ep

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes et registres tenus à cet effet par la Société.

A la demande d'un associé, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée par la Société.

ARTICLE 11 : DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de la collectivité des associés.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les associés ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quelle qu'en soit le titulaire.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les associés propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer des droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou droits nécessaires.

ARTICLE 11.1 : INDIVISIBILITÉ DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix.

A défaut d'accord entre eux, le mandataire est désigné par ordonnance du président du tribunal de grande instance sur requête de la partie la plus diligente.

En cas d'usufruit s'exerçant sur des actions, le droit de vote appartient au nu-propiétaire. L'usufruitier en dispose pour l'affectation des résultats et la nomination ou la révocation des mandataires sociaux, sauf convention différente notifiée à la société par lettre recommandée avec avis de réception.

Le droit de communication des documents sociaux peut être exercé par le nu-propiétaire et par l'usufruitier.

5

NA

ep

TITRE III

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE 12 : PRÉSIDENT

La Société est représentée, gérée et administrée par un Président, personne physique ou morale, désigné par décision collective des associés. Il peut être choisi parmi les associés ou non.

La durée du mandat du Président est de trois (3) ans et prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Le mandat du Président est renouvelable indéfiniment pour une durée respective de trois (3) ans. Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 70 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue au cours de laquelle expire son mandat.

Le Président a les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les dispositions légales. Le Président a les pouvoirs les plus étendus en matière de santé et sécurité des biens et des personnes et de continuité du service.

Le Président représente la Société à l'égard des tiers.

Le Président ne sera pas rémunéré. Toutefois, le Président pourra obtenir le remboursement, sur justificatif, des dépenses engagées dans l'intérêt de la Société.

Si le Président est une personne physique, il devra justifier d'une assurance de responsabilité civile dès la date de sa nomination.

En cas de décès, démission, révocation ou empêchement du Président d'exercer ses fonctions, supérieur à un mois, il est pourvu à son remplacement dans les conditions fixées par les présents statuts.

Le Président peut démissionner sans avoir à justifier de sa décision à la condition de notifier celle-ci à chacun de ses associés 30 jours à l'avance.

Il peut être mis fin à tout moment, sans préavis, au mandat du Président par décision collective des associés. Le Président, s'il est associé, peut prendre part au vote. La révocation n'a pas à être motivée.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

6

NA

CP

ARTICLE 12.1 : DIRECTEURS GÉNÉRAUX**ARTICLE 12.1.1 : DÉSIGNATION - RÉMUNÉRATION**

La société peut avoir un ou plusieurs directeurs généraux personnes physiques ayant le pouvoir de représenter la société vis-à-vis des tiers. Ils sont désignés par le président. Ils peuvent être choisis en dehors des associés.

L'éventuelle rémunération du ou des directeurs généraux est fixée par décision du président.

ARTICLE 12.1.2 : DURÉE DES FONCTIONS DU OU DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX - RÉVOCATION

Il n'y a pas de limite d'âge à l'exercice des fonctions de directeur général.

La durée du mandat du ou des directeurs généraux est librement déterminée lors de leur nomination par le président.

Le ou les directeurs généraux sont révocables à tout moment par le président.

ARTICLE 12.1.3 : POUVOIRS DU OU DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Le ou les directeurs généraux sont investis des pouvoirs pour administrer et diriger la société dans les strictes limites que le président apporte à leur pouvoir lors de leur nomination et/ou à tout moment pendant la durée de leurs fonctions. Les directeurs généraux sont mandataires sociaux et disposent de ce fait du pouvoir d'engager la société dans les limites telles que fixées par le président.

ARTICLE 12.1.4 : CONTRAT DE TRAVAIL DU OU DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

En cas de nomination d'un salarié en qualité de directeur général, son contrat de travail est suspendu durant son mandat, sauf dans le cas où ses fonctions techniques salariées se poursuivent pendant le mandat. Le président a tous pouvoirs pour consentir un contrat de travail aux directeurs généraux.

Le Directeur Général peut cumuler ses fonctions avec un contrat de travail.

ARTICLE 13 : COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes sociaux sont contrôlés par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, dans les conditions fixées par la loi.

Au cours de la vie sociale, ils sont nommés par décision collective des associés.

7

NA

CP

TITRE IV

DECISIONS DES ASSOCIES

ARTICLE 14 : COMPÉTENCE DES ASSOCIÉS

En dehors des attributions qui leur sont conférées par la loi et par d'autres dispositions statutaires, la collectivité des associés est notamment seule compétente pour :

- L'approbation des comptes annuels et l'affectation du résultat,
- L'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital,
- Les opérations de fusion, de scission, d'apport partiel d'actifs, cession d'actifs ou de fonds de commerce ou opération assimilée à la Société,
- La transformation, la prorogation, la dissolution ou la liquidation de la Société,
- L'extension ou la modification de l'objet social,
- Toute modification des statuts autres que celles visées dans le présent article,
- La nomination, le renouvellement et la révocation du Président,
- La nomination des Commissaires aux comptes,

ARTICLE 15 : CONSULTATION DES ASSOCIÉS

Les décisions des associés peuvent être prises soit en Assemblée Générale soit sous forme de consultation écrite, y compris s'agissant de l'approbation des comptes annuels. Les décisions des associés pourront être également adoptées au moyen d'un acte sous seing privé signé par tous les associés.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par le mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Pendant la période de liquidation de la Société, les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du liquidateur.

ARTICLE 15.1 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les associés sont convoqués en Assemblée Générale par le Président au moyen d'une lettre simple adressée à chaque associé dix (10) jours avant la date de la réunion accompagnée de l'ordre du jour ainsi que des informations relatives au lieu, au jour et à la date de la réunion. Les associés peuvent également être convoqués par télécopie ou par un moyen électronique de télécommunication.

Dans le cas où tous les associés sont présents ou représentés, l'Assemblée peut se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés y consentent.

8

NA

CP

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou à défaut, les associés désignent un Président de séance. Le Président de séance désigne un Secrétaire de séance qui peut être choisi en dehors des associés.

Les associés statueront à l'unanimité sur les décisions pour lesquelles les dispositions légales et réglementaires exigent l'unanimité des associés.

Toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs du Président, y compris celles relatives à des modifications statutaires, doivent être adoptées à la majorité absolue des actions composant le capital et ayant le droit de vote.

Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre associé ou par un tiers. Les pouvoirs peuvent être donnés par tous moyens écrits et notamment par télécopie.

Tout associé peut également voter par correspondance selon les modalités légales et réglementaires.

Les décisions collectives prises en assemblée doivent être constatées par écrit dans des procès-verbaux établis sur un registre spécial. Les procès-verbaux doivent être signés par le Président et les associés présents.

Les procès-verbaux doivent indiquer la date et le lieu de réunion, le nom, prénom et qualité du Président de séance, l'identité des associés présents et représentés, les documents et informations communiqués préalablement aux associés, un résumé des débats, ainsi que le texte des résolutions mises aux voix et pour chaque résolution le sens du vote de chaque associé.

Les décisions collectives résultant du consentement unanime de tous les associés s'étant exprimés, cet acte doit mentionner les documents et informations communiqués préalablement aux associés. Il est signé par tous les associés et retranscrit sur le registre spécial visé ci-dessus.

ARTICLE 15.2 : CONSULTATION ÉCRITE

Lorsque la décision est prise par consultation écrite, le texte des résolutions proposées est adressé par le Président à chaque associé par lettre simple ou par courrier électronique.

Les associés disposent d'un délai de trente (30) jours suivant la réception de cette lettre ou du courrier électronique pour adresser au Président leur acceptation ou leur refus. Tout associé n'ayant pas fait parvenir sa réponse dans le délai indiqué ci-dessus sera considéré comme ayant approuvé la ou les résolutions proposées.

Pendant le délai de réponse, tout associé peut exiger du Président toute explication complémentaire.

9

NA

CP

ARTICLE 15.3 : ACTE SOUS SEING PRIVÉ

La décision des associés peut aussi s'exprimer sous forme d'un acte sous seing privé signé par tous les associés.

ARTICLE 16 : DROITS DE VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à 1 voix.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés.

ARTICLE 17 : QUORUM

La présence de la majorité des associés ou leurs représentants est requise pour qu'une décision prise en Assemblée Générale soit valable.

En revanche, aucune condition de quorum n'est requise en cas de consultation écrite.

ARTICLE 18 : ASSOCIÉ UNIQUE

En cas de réunion de toutes les actions en une seule main, l'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés par les présents statuts.

TITRE V**COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT****ARTICLE 19 : COMPTES ANNUELS**

A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et une annexe. Il établit en outre un rapport sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé. Ces documents seront mis à disposition du Commissaire aux comptes dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et seront soumis à l'approbation des associés.

10

NA

CP

ARTICLE 20 : AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5% au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve légal aura atteint le dixième du capital social, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte ;
- Toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde augmenté du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable.

Toute action en l'absence de catégorie d'actions ou toute action d'une même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quote-part du capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, au cours de l'existence de la Société comme en cas de liquidation. Chaque action supporte les pertes sociales dans les mêmes proportions.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, les associés décident sa distribution, en totalité ou en partie, ou son affectation à un ou plusieurs postes de réserves dont ils règlent l'affectation et l'emploi.

La décision collective des associés peut décider la mise en distribution de toute somme prélevée sur le report à nouveau bénéficiaire ou sur les réserves disponibles en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

TITRE VI**DISSOLUTION – LIQUIDATION****ARTICLE 21 : DISSOLUTION – LIQUIDATION**

Il est statué sur la dissolution et la liquidation de la Société par décision collective des associés conformément aux dispositions légales.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par les associés, parmi eux ou en dehors d'eux, dont ils déterminent les pouvoirs et la rémunération.

11

NA

CP

La nomination du ou des liquidateur(s) met fin aux fonctions du Président ainsi qu'à celles du Commissaire aux comptes.

Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Le produit net de la liquidation après l'extinction du passif et des charges sociales et le remboursement aux associés du montant nominal non amorti de leurs actions est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de leurs actions.

Les pertes, s'il en existe, sont supportées par les associés jusqu'à concurrence du montant de leurs apports.

TITRE VII

RÉSOLUTION DES LITIGES

ARTICLE 22 : CONTESTATIONS

Toutes les contestations concernant les affaires sociales qui peuvent s'élever pendant la durée de la Société ou de sa liquidation, soit entre les associés et la Société, soit entre les associés eux-mêmes, devront être résolues à l'amiable dans un délai de trois mois (3 mois) suivant la date de survenance de la contestation.

Dans le cas où aucune résolution amiable de ces contestations ne serait possible, elles seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction de tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le tribunal compétent est celui du siège de la Société.

TITRE VIII

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE 23 : NOMINATION DU PREMIER PRÉSIDENT

Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts pour une durée de trois ans (3 ans) est :

Madame Cécile PREVIEU, née le 20/04/76 à Toulon, de nationalité française, demeurant à 46 rue du Théâtre, 75015 Paris.

Madame Cécile PREVIEU déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

12

NA

CP

ARTICLE 24 : NOMINATION DES PREMIERS COMMISSAIRES AUX COMPTES

La désignation d'un ou plusieurs commissaires aux comptes pourra intervenir dans les conditions prévues aux articles L.227-9 et R.227-1 du Code de Commerce.

ARTICLE 25 : FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, de leurs suites, formalités et conséquences, seront supportés par la société, portés en frais généraux dès le premier exercice social et en tous cas, avant toute distribution de bénéfice.

Fait à Bois-Colombes

Le 15 février 2019

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature de tous les associés :

TLS GEOTHERMICS SAS



Représentée par Mathieu Auxière

STORENGY SAS



Représentée par Cécile Prévieu

Annexe 2- Les statuts de TLS GEOTHERMICS

Certifié conforme par
le Président
N. AUBIERE


TLS GEOTHERMICS

Société par actions simplifiée
Au capital social de 260 000 €
Siège social : 14 Bis Chemin de l'Enguille, 31180 Saint Geniès Bellevue
Immatriculée au RCS de Toulouse sous le n°789 594 306

STATUTS

Mis à jour à la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2016 et de la décision du président du 19 décembre 2016 relative à l'augmentation de capital de 47 700 € portant son montant global à la somme de 260 000 €.

HA

EB

LES SOUSSIGNES:**Madame Emilie BESSAGNET, épouse AUXIÈTRE**

Demeurant 14 bis, chemin de l'Enguille 31180 SAINT GENIES BELLEVUE

Née le 9 Aout 1980 à TALENCE (Gironde), mariée sous le régime de la séparation de bien

Monsieur Mathieu Simon Jacques AUXIÈTRE

Demeurant 14 bis, chemin de l'Enguille 31180 SAINT GENIES BELLEVUE

Né le 4 Septembre 1980 à DOURDAN (Essonne), marié sous le régime de la séparation de bien

Monsieur Jean-Luc André AUXIÈTRE

Demeurant 9, rue Verniquet 75017 PARIS

Né le 19 Février 1951 à MORSANG SUR ORGE (Essonne), marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts

Madame Catherine APPEL, épouse AUXIÈTRE

Demeurant 9, rue Verniquet 75017 PARIS

Né le 06 Septembre 1947 à PARIS (Paris), mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts

ont établi ainsi qu'il suit les statuts de la société par actions simplifiée qu'ils ont convenus de constituer.

TITRE I**FORME – DENOMINATION – OBJET
SIEGE – DUREE – EXERCICE SOCIAL****Art.1. FORME :**

Il existe entre les propriétaires des actions créées ci-après et de toutes celles qui le seraient ultérieurement, une société par actions simplifiée régie par les lois et règlements en vigueur notamment par les articles L 227-1 et suivants du code de commerce et par les présents statuts.

Art.2. DENOMINATION :La dénomination sociale est : **TLS GEOTHERMICS**

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société par actions simplifiée" ou des initiales "SAS" et de l'énonciation du montant du capital social.

Art.3. OBJET :

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Le conseil, l'étude, le montage, le financement, la réalisation, la gestion, la vente et l'exploitation de centrales de production d'énergie.
- La conduite d'études dans le domaine des géosciences.
- La recherche et développement dans les domaines des géosciences et des techniques liées aux centrales de production d'énergie thermique et électrique.
- La vente d'études et de prestations en rapport avec l'objet social.
- Et plus généralement, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ainsi que la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique, sociétés créées ou à créer dont l'activité est susceptible de concourir à la réalisation dudit objet, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou achat d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de tous titres quelconques, de fusion, de scission, d'apport de société en participation, de groupement, d'alliance, de commandite ou autres.

Art.4. SIEGE SOCIAL :Le siège social est fixé : **14 bis chemin de l'Enguille 31180 SAINT GENIES BELLEVUE**

Il peut être transféré partout ailleurs par décision collective des associés de nature extraordinaire



MA
EB

Art.5. DUREE :

La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIX NEUF ANS (99 ans), à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

La prorogation de durée de la société est décidée par les actionnaires aux termes d'une décision extraordinaire.

Art 6. EXERCICE SOCIAL :

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprend le temps écoulé depuis l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés jusqu'au 31 décembre de l'année suivant celle de l'immatriculation de la société, soit le 31 décembre 2013.

En outre les actes accomplis pour son compte pendant la période de constitution et repris par la société seront rattachés à cet exercice.

**TITRE II
APPORTS – CAPITAL SOCIAL****Art.7. APPORTS :**

Toutes les actions d'origine formant le capital initial représentent des apports de numéraire et ont été libérées pour moitié de leur valeur nominale, soit 10 000€, ainsi qu'il résulte du certificat de la banque CRCAM NORD MIDI-PYRENEES agence de GRAULHET dépositaire des fonds sur un compte n° 10007862814 , établi sur présentation de la liste des souscripteurs mentionnant les sommes versées par chacun d'eux.

La libération du reste du capital social devra être intervenue dans les cinq ans après la date de constitution de la société.

ORIGINAIRE DES DENIERS APPORTES

Mme Catherine APPEL, épouse AUXIETRE, née le 06 Septembre 1947 à PARIS (Paris), infirmière retraitée, demeurant au 9 rue Vermiquet 75017 PARIS , intervient aux présentes pour satisfaire, en tant que de besoin, aux dispositions de l'article 1832-2 du Code Civil.

Mme Catherine APPEL, épouse AUXIETRE, déclare avoir été dûment informée de l'apport effectué par M. AUXIETRE, son conjoint, marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, le 19 novembre 2012 et renoncer à devenir personnellement associée de la société.

En conséquence, les actions qui seront ci-après créées, en rémunération des apports de M. Jean-Luc AUXIETRE, lui seront attribuées en totalité, mais elles dépendront néanmoins de la communauté de biens existant entre eux.

Art.8. CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à la somme de 260 000 €.

Il est divisé en 26 000 actions d'une seule catégorie de dix euros (10 €) chacune, et intégralement souscrites par les soussignés en proportion de leurs apports.

Art.9. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL :

Le capital social peut être modifié par tous moyens et selon les modalités prévus par la loi, par assemblée générale extraordinaire uniquement.

Les associés peuvent déléguer au président les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le délai légal, l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

En cas d'augmentation de capital par émission d'actions en numéraire, un droit préférentiel de souscription pourra être réservé aux associés au prorata du nombre de leurs actions. Cependant, les associés pourront renoncer à ce droit.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles aux associés, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission appartient au nu-propriétaire sous réserve des droits de l'usufruitier.



MA
EB

TITRE III ACTIONS – DROITS ATTACHES AUX ACTIONS – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIE CESSIONS D'ACTIONS – RECOURS À L'EXPERTISE

Art.10. ACTIONS :

Les actions émises par la société ont obligatoirement la forme nominative. Elles sont inscrites à un compte ouvert par l'associé au nom de la société selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.
Tout associé peut demander à la société une attestation d'inscription en compte.

Le droit de vote appartient au nu-proprétaire sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier.

Art.11. LIBERATION DES ACTIONS :

Les actions souscrites en numéraire à l'occasion d'une augmentation de capital doivent être obligatoirement libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de la souscription et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur décision du Président dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Art.12. INDIVISIBILITE DES ACTIONS :

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix.

A défaut d'accord entre eux, le mandataire est désigné par ordonnance du président du tribunal de grande instance sur requête de la partie la plus diligente.

En cas d'usufruit s'exerçant sur des actions, le droit de vote appartient au nu-proprétaire. L'usufruitier en dispose pour l'affectation des résultats et la nomination ou la révocation des mandataires sociaux, sauf convention différente notifiée à la société par lettre recommandée avec avis de réception.

Le droit de communication des documents sociaux peut être exercé par le nu-proprétaire et par l'usufruitier.

Art.13. DROITS ATTACHES AUX ACTIONS :

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions et modalités fixées par la loi et par les statuts.

Tout associé a le droit d'être informé sur la marche de la société et, à cet effet, d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions suivantes:

- les comptes annuels, le rapport de gestion, le texte des résolutions proposées et les rapports du commissaire aux comptes sont mis à la disposition des associés au siège social dans les quinze jours précédant l'assemblée annuelle. Ces mêmes documents peuvent leur être adressés sur leur demande;

- dans les quinze jours précédant toute autre assemblée, les associés peuvent consulter au siège social ou demander que leur soit adressé le rapport du Président et le texte des résolutions proposées;

- à toute époque de l'année, les associés peuvent demander copie des procès-verbaux des délibérations portés sur le registre des assemblées générales.

Les associés peuvent adresser à la société des demandes d'inscription de résolution par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un moyen électronique de télécommunication, dans un délai de cinq jours au moins avant la date de l'assemblée. Le Président transmet immédiatement ces projets de résolutions aux autres associés. L'assemblée statue sur ces résolutions à la majorité requise compte tenu des termes desdites résolutions.

Les associés ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales et statutaires, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements, seul l'unanimité sera requise pour une augmentation de leurs engagements.

La cession d'une action emporte droit aux dividendes échus et non encore payés ainsi qu'aux dividendes à échoir, sauf décision contraire notifiée à la société.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou droits nécessaires.

Art.14. OBLIGATIONS DE L'ASSOCIE :

14.1 RESPECT DES STATUTS

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

14.2 SCSELLES

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs sociales, ni en demander le partage ou la licitation, et doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Art.15. CESSIONS D'ACTIONS :

15.1 FORME

La cession des actions s'opère, à l'égard de la société et des tiers, par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est préalablement inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dit "registre des mouvements". Si les actions ne sont pas entièrement libérées, mention doit être faite de la fraction non libérée. La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement et au plus dans les 8 jours suivant cette réception.

15.2 DROITS DE PREEMPTION

Toute transmission volontaire, directe ou indirecte, ou nantissement entre associés ou à des tiers d'actions de la société ou de titres pouvant donner droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ou de titres pouvant donner droit, immédiatement ou à terme, de tout droit préférentiel de souscription, à des actions de la société ainsi que de démembrement de ces actions ou de ces titres, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit (cession, apport, fusion, scission, saisie...) (ci-après les Actions) et autres que les Transferts Libres seront soumis aux dispositions ci-après.

L'associé souhaitant transmettre ses Actions (ci-après, "Le Cédant") notifiera le projet de transmission (l'Avis de Cession) à la société avec indication du bénéficiaire, du nombre d'Actions concernés par la transmission, de leur prix ou de la valeur retenue pour la réalisation de l'opération, qu'il s'agisse d'une transmission à titre onéreux ou à titre gratuit et des autres conditions de la transmission.

A compter de cette notification, le cédant ne peut plus renoncer à la transmission.

Dans le délai de 30 jours à compter de cette notification, le Président en adressera copie à tous les associés.

Dans le délai maximal de 30 jours à compter de la réception de la copie de la notification adressée par le Président, les associés désirant exercer leur droit de préemption devront en informer la société avec indication du nombre d'Actions qu'ils souhaitent acquérir. A défaut, ils seront réputés y avoir définitivement renoncé pour la transmission en cause.

Si le nombre total des actions ou titres que les associés ont déclaré souhaiter acquérir est supérieur ou égal au nombre d'actions ou de titres dont la transmission est projetée, les actions ou titres concernés seront répartis entre eux au prorata de leur participation totale dans le capital social (ou de leurs droits de vote) avant la transmission, dans la limite de leur demande, les rompus éventuels étant répartis au plus fort reste.

Le Président établira la liste des acquéreurs avec le nombre d'actions préemptées pour chacun d'eux et leur en transmettra copie ainsi qu'au Cédant dans un délai maximal de 30 jours à compter de l'expiration du délai de notification de l'exercice du droit de préemption ci-dessus.

La cession des Actions devra être réalisée dans un délai de 30 jours suivant la réception de la liste des acquéreurs au prix ou à la valeur mentionné dans l'avis de cession. Si le nombre total d'actions ou de titres que les associés ont déclaré souhaiter acquérir est inférieur au nombre d'actions ou titres dont la transmission est projetée, le cédant sera libre de céder l'ensemble des actions ou titres transmis, mais uniquement aux prix et conditions contenus dans la notification de son projet de transmission visé ci-dessus et sous réserve des dispositions des présents statuts relatives à l'agrément. Toutes notifications seront faites par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte extrajudiciaire.

Toute transmission effectuée en violation des clauses ci-dessus est nulle.

15.3 AGREMENT

Toutes les cessions ou transmissions d'Actions à des tiers autres que celles évoquées au paragraphe suivant, 15.4 TRANSFERTS LIBRES seront soumises à l'agrément préalable de la société.

La demande d'agrément indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix offert, sera notifiée par le cédant à la société et à chaque actionnaire.

L'agrément à la cession sera donné par décision collective des associés à la majorité simple, le cédant ne prenant pas part au vote. Elle n'aura pas à être motivée et s'appliquera à la totalité des actions objet du projet de cession notifié.

Si la société n'a pas notifié sa décision au Cédant dans le délai de trois mois à compter du jour de la notification de sa demande, l'agrément sera réputé acquis et la cession projetée pourra intervenir.

En cas de refus d'agrément du cessionnaire proposé, le Cédant pourra renoncer à son projet de cession en informant la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les huit (8) jours calendaires à compter de cette dernière notification. Passé ce délai, le cédant ne pourra plus user de cette faculté et sa décision de céder les actions sera alors considérée comme définitive et irrévocable.

Si le cessionnaire proposé par le Cédant n'est pas agréé, et si le Cédant n'a pas fait connaître à la société qu'il renonçait à la cession, dans le délai imparti, le président sera tenu de faire racheter les actions, soit par un ou plusieurs associés ou tiers soit, mais avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital social, dans un délai de trois mois à compter du refus d'agrément.

A cette fin et à défaut de se mettre d'accord avec le Cédant sur le prix de rachat, le président pourra faire procéder à l'expertise prévue à l'article 1843-4 du Code civil et, à cet effet, fera toutes mises en demeure jugées opportunes.

Dans le cas où le prix de cession serait inférieur au prix de la cession projetée, le Cédant aura la possibilité de renoncer à la cession.

Toutes notifications à intervenir en application de la présente clause seront valablement faites, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le président devra proposer le rachat des actions à chacun des associés.

En cas de pluralité de candidatures d'associés, les actions à racheter seront réparties entre les candidats au prorata du nombre d'actions qu'ils détenaient lors de la notification à la société du projet de cession non agréé et dans la limite de leur demande; le reliquat, s'il en existe, sera affecté aux associés dont les demandes ne sont pas entièrement satisfaites en respectant le prorata ci-dessus et ainsi de suite jusqu'à affectation totale, l'arrondissement étant toujours fait à l'unité inférieure. Le reliquat, s'il en reste un, sera ensuite proposé à une ou plusieurs personnes choisies par le président ou racheté par la société comme précisé ci-dessus.

A défaut de rachat effectif de la totalité des actions concernées dans le délai de trois mois, éventuellement prorogé, à compter de la notification au Cédant de la décision dont il résultait que l'agrément du projet initial de cession n'était pas accordé, ce projet sera réputé agréé.

15.4 TRANSFERTS LIBRES

Par exception aux articles ci-dessus, les actions sont librement cessibles par un associé au profit de toute personne morale ou physique :

- a) au sein de laquelle le cédant ou un associé détient plus de 50% des actions ou parts donnant le droit de vote au sein des décisions collectives d'associés;
- b) qui détient plus de 50% des actions ou parts donnant le droit de vote au sein des décisions collectives des associés;
- c) détenus à plus de 50% par une société qui détient elle-même plus de 50% des actions ou parts donnant le droit de vote au sein des décisions collectives des associés.

Par ailleurs, font également exception aux articles ci-dessus :

- a) tout transfert par un associé en faveur d'un ou plusieurs autres associés ;
- b) tout transfert par voie de donation par un associé personne physique à son conjoint et/ou ses descendants en ligne directe, étant précisé que les transferts de titres de la Société par voie de donation porteront uniquement sur la nue-propriété des titres et dans la limite de 25% des titres détenus par l'associé concerné ;
- c) tout transfert par un associé personne physique à son conjoint ou ses descendants en ligne directe dans le cadre d'une dévolution successorale.

Tout projet de transfert envisagé et visé au présent paragraphe devra faire l'objet d'une notification.

Art.16. RECOURS À L'EXPERTISE :

En cas de recours à l'expertise et à défaut d'accord entre les parties, les frais et honoraires seront respectivement supportés par moitié par les anciens et nouveaux associés, mais solidairement entre eux à l'égard de l'expert.

La répartition entre chacun d'eux aura lieu au prorata du nombre d'actions anciennement ou nouvellement détenues.

En cas de renoncement à la cession, le cédant supportera seul la charge de l'expertise éventuelle.

EB 

TITRE III
ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE
REPRESENTATION : PRESIDENCE – DIRECTEURS GENERAUX

Art.17. PRESIDENCE :

La société est dirigée par un président.
Le président peut être assisté d'un ou plusieurs directeurs généraux

17.1 NOMINATION

Les associés désigneront le président aux termes d'une décision de nature ordinaire. Le président, qui pourra être une personne physique ou morale, devra avoir la qualité d'associé.

Le premier président est désigné en deuxième partie des présents statuts.

Lorsque la présidence est exercée par une personne morale, celle-ci désigne, parmi ses dirigeants de droit, la personne chargée d'exercer la présidence. Les dirigeants de la personne morale sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient président ou dirigeant en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

La décision nommant le président fixe la durée de ses fonctions. Les modalités de sa rémunération seront arrêtées séparément par les associés par décision ordinaire.

Toutefois, si le président est une personne physique, lorsqu'il atteint l'âge de soixante dix ans, il est réputé démissionnaire.

Le président est toujours rééligible.

Le président n'est soumis à aucune limitation de mandat.

Le président peut, dans la limite de ses attributions, conférer toute délégation de pouvoirs en vue de la réalisation d'opérations déterminées. Ces délégations subsistent lorsqu'il vient à cesser ses fonctions à moins que son successeur ne les révoque.

Le président est soumis aux obligations fixées par la loi et les règlements et notamment à l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion.

Il doit, en outre, effectuer la formalité de dépôt, au greffe du tribunal de commerce, des documents annuels visés à l'article L. 232-22 du Code de commerce.

17.2 POUVOIRS DU PRESIDENT

Le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société; il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'associés.

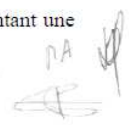
Le président veille au bon fonctionnement de la société. Il en assure la direction générale. Il arrête le rapport de gestion, les comptes annuels et le cas échéant les comptes consolidés. Il assure la tenue du registre des décisions, l'information des commissaires aux comptes et des associés.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Toute limitation des pouvoirs du Président serait inopposable aux tiers.

La compétence du Président s'étend à tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale.

Cependant, dans les rapports entre associés et sans que cette limitation soit opposable aux tiers, les actes ou opérations ci-après limitativement énumérés sont obligatoirement accomplis sur autorisation des associés, donnée en assemblée générale ordinaire, savoir :

- les achats, ventes, apports ou échange d'immeubles ou fonds de commerce dont la valeur est supérieure à 100.000€ HT ;
- les prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés constitués ou à constituer ;
- emprunts assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèque, privilège ou nantissement sur des biens de la société dont le montant sera supérieur à une somme déterminée par décision des associés. Jusqu'à intervention de cette décision, cette somme est fixée à 100.000€ ;
- création de sociétés et prise de participation sous toutes formes dans toutes sociétés ou entreprises dont le montant de l'investissement ou la valeur sera supérieure à une somme déterminée par décision des associés. Jusqu'à intervention de cette décision, cette somme est fixée à 100.000€ ;
- tous prêts, crédits ou avances consentis par la société d'une durée supérieure à 100.000€
- tous emprunts, sous quelque forme qu'ils soient, assortis ou non de sûretés, d'un montant supérieur à 100.000€ ;
- la cession ou mise en gage des titres de portefeuille ou de tout ou partie des participations représentant une somme supérieure à 10 % du capital social;

EB PA


- les engagements directs assortis de garanties ou non, excédant 10% du capital social ou ayant pour effet d'en porter le montant global cumulé à une somme excédant ce pourcentage;
- l'adhésion à un groupement d'intérêt économique ou à toute forme d'association ou de société pouvant entraîner la responsabilité solidaire et/ou indéfinie de la société ;
- les conventions visées à l'article 16 des statuts

Le Président peut consentir à tous mandataires de son choix et notamment au Directeur Général toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ses propres pouvoirs.

Il ne peut consentir de cautions, avals ou garanties que dans les conditions définies par la loi.

Art.18. DIRECTEURS GENERAUX :

18.1 DESIGNATION - REMUNERATION

La société peut avoir un ou plusieurs directeurs généraux personnes physiques ayant le pouvoir de représenter la société vis à vis des tiers. Ils sont désignés par le président. Ils peuvent être choisis en dehors des associés.

L'éventuelle rémunération du ou des directeurs généraux est fixée par décision du président.

18.2 DUREE DES FONCTIONS DU OU DES DIRECTEURS GENERAUX - REVOCATION

Il n'y a pas de limite d'âge à l'exercice des fonctions de directeur général.

La durée du mandat du ou des directeurs généraux est librement déterminée lors de leur nomination par le président.

Le ou les directeurs généraux sont révocables à tout moment par le président.

18.3 POUVOIRS DU OU DES DIRECTEURS GENERAUX

Le ou les directeurs généraux sont investis des pouvoirs les plus étendus pour administrer et diriger la société sous réserve des éventuelles limitations que le président peut apporter à leur pouvoir lors de leur nomination et/ou à tout moment pendant la durée de leurs fonctions. Les directeurs généraux sont mandataires sociaux et disposent de ce fait du pouvoir d'engager la société.

18.4 CONTRAT DE TRAVAIL DU OU DES DIRECTEURS GENERAUX

En cas de nomination d'un salarié en qualité de directeur général, son contrat de travail est suspendu durant son mandat , sauf dans le cas où ses fonctions techniques salariées se poursuivent pendant le mandat. Le président a tous pouvoirs pour consentir un contrat de travail aux directeurs généraux.

Le Directeur Général peut cumuler ses fonctions avec un contrat de travail.

Art.19. CONVENTIONS REGLEMENTEES :

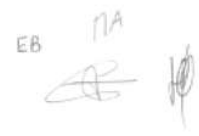
Sont soumises aux formalités de contrôle prescrites par la loi:

- les conventions intervenant entre la société et son président ou un directeur général,
- les conventions intervenant entre la société et une autre entreprise, si le président ou un directeur général est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou du conseil de surveillance de l'entreprise.
- les conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre la société et l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, la société contrôlant une société associée disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %. Toutefois, ne sont pas soumises au contrôle les conventions intervenues entre la société et l'associé unique non dirigeant. Ces conventions doivent toutefois figurer sur le registre des délibérations des associés

A ce titre, sauf la possibilité de solliciter une autorisation préalable par tout mode de consultation des associés agréé par les présents statuts, lors de l'assemblée annuelle et au vu du rapport spécial du commissaire aux comptes, les associés se prononcent sur les conventions intervenues durant l'exercice écoulé par un vote d'agrément ou de rejet par l'assemblée générale, le dirigeant ou associé intéressé ne disposant pas du droit de vote. La convention rejetée produit néanmoins ses effets , le dirigeant ou associé intéressé pouvant être tenu responsable des conséquences dommageables qui en résulteraient pour la société.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux opérations courantes conclues dans des conditions normales. Sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties, leur texte doit être communiqué au commissaire aux comptes, tout associé ayant le droit d'en obtenir communication.

Sont interdites les conventions par lesquelles les dirigeants personnes physiques contractent directement ou indirectement , sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, ou se font consentir par elle un découvert, ou font cautionner ou avaliser par la société leurs engagements envers des tiers.

EB NA


TITRE IV

DECISIONS DES ASSOCIES

Art.20. FORME DES DECISIONS :

Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite ou par un moyen de communication télématique.

Elle peuvent aussi s'exprimer sous la forme d'un acte signé de toutes les parties.

Les décisions des associés obligent tous les associés même absents, dissidents ou incapables.

Art.21. PREPARATION DES DECISIONS :

21.1 ASSEMBLEES

Les assemblées générales sont convoquées par le président ou à défaut par le commissaire aux comptes, par un associé ou encore par un mandataire nommé par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs associés.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation.

La convocation est faite par lettre simple ou moyen télématique à chaque associé et par lettre recommandée avec avis de réception au commissaire aux comptes, adressées quinze jours avant la date de l'assemblée. Tout associé qui le demande peut être convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, à ses frais.

Lorsqu'une assemblée n'a pu valablement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première, l'avis de convocation rappelant la date de la première assemblée et son ordre du jour.

Il est procédé à une assemblée générale avec réunion physique des associés pour l'approbation des comptes au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

21.2 CONSULTATION ECRITE OU TELEMATIQUE

Il est possible de consulter les associés par écrit ou par un procédé télématique, sauf pour l'approbation annuelle des comptes, à la condition qu'ils soit fait référence dans la consultation écrite ou télématique au fait que leur réponse vaut expression d'une décision collective des associés au sens des présents statuts.

Tout associé peut refuser la consultation écrite ou télématique et exiger une réunion physique des associés.

21.3 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation ou de la consultation écrite ou télématique.

Chaque associé a la faculté de requérir trois jours au moins avant la date de l'assemblée, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

L'assemblée ne peut pas délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation.

21.4 ADMISSION AUX ASSEMBLEES - POUVOIRS

Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux consultations écrites ou télématiques personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom avant la date de réunion ou de consultation.

Tout associé peut voter par correspondance ou par voie télématique.

Un associé peut se faire représenter par un tiers de son choix justifiant d'un mandat.

21.5 TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES

Une feuille de présence est élargée par les associés présents et les mandataires. Y sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance. Elle est certifiée exacte par le Président.

Les assemblées sont présidées par le Président ou, en son absence, par un associé nommé par l'assemblée.

En cas de convocation par le commissaire aux comptes ou par un mandataire de justice, l'assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

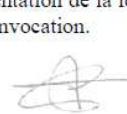

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la loi.

21.6 MODALITES DES CONSULTATION ECRITES OU TELEMATIQUES

Chaque consultation fait l'objet de l'envoi à chaque associé d'un rapport rédigé par l'auteur de la consultation, exposant les points à l'ordre du jour et donnant le texte des résolutions proposées.

Chaque associé peut voter par oui par non dans un délai de 7 jours suivant la date de première présentation de la lettre de consultation ou de l'envoi du message télématique. Les réponses sont retournées à l'auteur de la convocation.

Le Président en dresse procès-verbal après que les réponses lui aient été transmises .

EB  NA 

Tout associé peut refuser la consultation écrite ou télématique et exiger une réunion physique des associés.

Art.22. REGLES DE VOTE

Chaque action donne droit à une voix.

En assemblée générale, le vote s'exprime à main levée. Si un ou plusieurs associés en font la demande, le vote s'exprime par scrutin secret.

22.1 VOTE DES DECISIONS

Toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs du Président, y compris celles relatives à des modifications statutaires, doivent être adoptées à la majorité de 70 % des actions composant le capital et ayant le droit de vote.

22.2 UNANIMITE

Il n'est pas possible d'augmenter les engagements des associés ou de modifier les clauses statutaires visées à l'art. L. 227-19 du code de commerce sans vote à l'unanimité.

Si les statuts prévoient l'allocation d'une indemnité au président en cas de révocation, les dispositions statutaires relatives à sa révocation, de même que celles qui institueraient une durée limitée à son mandat, ne peuvent être adoptées que sur vote favorable du président.

22.3 QUORUM

Seules les actions ayant droit de vote sont prises en compte pour le calcul du quorum. Les votes à distance sont pris en compte dans le calcul du quorum.

22.4 QUORUM EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement (art. L. 225-98 du Code de commerce) :

- sur la première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote ;
- sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

22.5 QUORUM EN ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement (art. L. 225-96 du Code de commerce) :

- sur première convocation, les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions de la société ayant le droit de vote ;
- sur deuxième convocation, les mêmes personnes possèdent au moins le cinquième des actions de la société ayant le droit de vote.

22.6 CONDITION DE MAJORITE EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés (art. L. 225-98 du Code de commerce). Cette majorité doit être calculée sur la base de la totalité des voix dont disposent les présents ou représentés. L'abstention ou les bulletins blancs doivent être pris en compte.

Ces conditions sont les mêmes que l'assemblée délibère sur première ou seconde consultation. Les votes à distance sont pris en compte dans le calcul de la majorité.

22.7 CONDITION DE MAJORITE EN ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

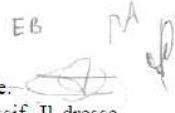
L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés (art. L. 225 du Code de commerce). Cette majorité doit être calculée sur la base de la totalité des voix dont disposent les présents ou représentés. L'abstention ou les bulletins blancs doivent être pris en compte. Les votes à distance sont pris en compte dans le calcul de la majorité.

Art.23. DROIT DE COMMUNICATION DES ASSOCIES :

Tout associé a le droit d'obtenir, préalablement à toute consultation des associés, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la société.

TITRE V COMPTES SOCIAUX AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES

Art.24. INVENTAIRE - COMPTES ANNUELS :

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales conformément aux lois et usages du commerce. 
A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif. Il dresse également les comptes annuels conformément aux dispositions du Titre II du Livre I du code de commerce.

Il annexe au bilan un état des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et un état des sûretés consenties par elle.

Il établit un rapport de gestion, ainsi que, le cas échéant, les documents de gestion prévisionnels, contenant les indications fixées par la loi.

Tous ces documents sont mis à la disposition du commissaire aux comptes dans les conditions légales et réglementaires.

Art.25. AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES :

Sur le bénéfice de chaque exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde s'il en existe est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti, sauf disposition statutaire différente.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux associés lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi et les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle; en ce cas la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Art.26. MISE EN PAIEMENT DES DIVIDENDES :

L'assemblée générale ordinaire annuelle a la faculté de proposer aux associés une option entre le paiement du dividende en numéraire, en nature ou en actions. Il en est de même en cas de versement d'acomptes sur dividendes.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice, sauf prolongation judiciaire de ce délai.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes, fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et des provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

TITRE VI CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL TRANSFORMATION - DISSOLUTION - LIQUIDATION

Art.27. CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL :

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Président est tenu dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale afin de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, le capital doit être, sous réserve des dispositions légales relatives au capital minimum et dans le délai fixé par la loi, réduit d'un montant égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si dans ce délai les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital.

La décision de l'assemblée doit être publiée dans les conditions légales.

En cas d'inobservation de ces prescriptions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société. Il en est de même si les associés n'ont pu délibérer valablement.

Le tribunal ne peut prononcer la dissolution, si au jour où il statue sur le fond la régularisation a eu lieu.

Art.28. TRANSFORMATION :

La société peut se transformer en société d'une autre forme par délibération des associés, en assemblée générale extraordinaire, sous réserve des dispositions statutaires dont la modification requiert l'unanimité en application des dispositions de l'art. L 227-19 du code de commerce.

Si la société est transformée en société anonyme, la décision de transformation est prise en appliquant les dispositions de l'art. L224-3 du code de commerce.

Art.29. DISSOLUTION – LIQUIDATION :

Hors les cas de dissolution prévus par la loi et sauf prorogation régulière, la dissolution de la société intervient à l'expiration du délai fixé par les statuts ou à la suite d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés. Ils représentent la société. Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et apurer le passif social. Il répartit ensuite le solde disponible. Dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur n'est pas tenu de suivre les dispositions des art. L237-23 et L 237-25 du code de commerce.

L'assemblée générale extraordinaire des associés peut l'autoriser à engager de nouvelles affaires pour les besoins de la liquidation.

L'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est partagé également entre toutes les actions.

En cas de réunion de toutes les actions en une seule main, la décision éventuelle de dissolution - quelle soit volontaire ou judiciaire - entraîne dans les conditions prévues par la loi, la transmission du patrimoine social à l'associé unique sans qu'il y ait lieu à liquidation.

**TITRE VII
CONTESTATIONS
NOMINATION DU PRESIDENT
DISPOSITIONS DIVERSES**

Art. 30. CONTESTATIONS :

Toutes contestations susceptibles de s'élever pendant la durée de la société ou durant la période de liquidation, soit entre les associés, les organes de gestion et d'administration et la société, soit entre les associés eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Art.31. NOMINATION DES DIRIGEANTS :

31.1 NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT

Monsieur Mathieu AUXIÈTRE, demeurant à Saint Genies Bellevue (Haute-Garonne), 14 bis chemin de l'Enguille, est nommé président pour une durée de cinq années.

Le Président déclare qu'à sa connaissance, rien ne fait obstacle à ce qu'il exerce les fonctions de président de la société et qu'en conséquence il accepte le mandat qui lui est confié.

31.2 NOMINATION DES DIRECTEURS GENERAUX

La désignation d'un directeur général ou de directeurs généraux pourra intervenir ultérieurement à la constitution de la société.

Art.32. COMMISSAIRES AUX COMPTES :

La désignation d'un ou plusieurs commissaires aux comptes pourra intervenir dans les conditions prévues aux articles L.227-9 et R.227-1 du Code de Commerce.

Art.33. FRAIS :

Les frais, droits et honoraires des présentes, de leurs suites et conséquences, seront supportés par la société, portés en frais généraux dès le premier exercice social et en tous cas, avant toute distribution de bénéfice.

Art.34 FISCALITE :


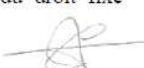
34.1 REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 206-I du Code général des impôts, la présente société sera soumise à l'impôt sur les sociétés.

34.2 ENREGISTREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 635-I 1° et 5° du C.G.I., le présent acte sera soumis à la formalité de l'enregistrement dans le mois de sa date.

Conformément aux dispositions de l'article 810 bis du C.G.I., les présents statuts sont exonérés du droit fixe d'enregistrement, les apports qui y sont contenus étant effectués à titre purs et simples.

TA

 EB

Art. 35 ETAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

Un état des actes accomplis pour le compte de la société en formation est annexé aux présentes.
L'immatriculation de la société vaudra reprise des engagements ci-dessus par celle-ci conformément à l'article 6 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978.
Etant précisé que pour le cas où la société ne serait pas constituée, l'associé unique, conformément aux dispositions de l'article 1843 du Code civil, sera tenu des obligations nées des actes ainsi accomplis.

Art.36. PUBLICITE :

Les formalités de publicité prescrites par la loi sont effectuées à la diligence du président.

Fait en 6 originaux, à S^t DENIS BELLEVUE le 13 Novembre 2012



Mme Emilie BESSAGNET



M. Mathieu AUXIETRE



M. Jean-Luc AUXIETRE



Mme Catherine APPEL

Enregistré à : S.I.E DE TOULOUSE-NORD

Le 10/12/2012 Bordereau n°2012/2 488 Case n°9

Enregistrement : Exonéré

Pénalités :

Ext 11112

Total liquidé : zéro euro

Montant reçu : zéro euro

L'Agent des impôts

DUPLICATA



Annexe 3- Equipe et références de TLS GEOTHERMICS

MATHIEU AUXIETRE
38 Ans – Marié

mathieu.auxietre@tls-geothermics.fr
06 88 88 76 71

Expérience Professionnelle

Depuis 2012 : TLS Geothermics – Président, fondateur - Toulouse

- Gestion de la société : financement, juridique, fiscal et développement commercial
- Réalisation des dossiers innovation R&D et coordination (administratif, juridique, logistique).
- Mise en place des partenariats. Réalisation des levées de fonds et financement de l'activité R&D.

2009-2012 : Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées Albi – Analyste Crédit Entreprises et Collectivités Publiques

- Analyse des demandes de financements et présentation aux comités
- Financements de l'exploitation, des investissements, de transmissions/LBO, pools bancaires
- Analyse des comptes, de la stratégie, de la solvabilité, des garanties et des risques
- Financements des projets énergies renouvelables : solaire (178 M€), éolien (16 M€), hydroélectrique (15 M€), biomasse (15 M€). Analyse technique et financière et business plan.
- Rendez-vous avec les clients

2007-2009 : Crédit Agricole Corporate & Investment Bank Paris – Ingénieur financier en salle des marchés

- Conception et développement rapide d'applications d'aide à la décision pour les activités de trading
- Description des besoins fonctionnels, du cahier des charges et rédaction de la documentation
- Pilotage des projets, coordination avec les autres services informatiques
- Projets réalisés : cotation de produit, analyseur de risque, calcul de résultats, générateur de termsheets, référentiel et générateur d'opérations, bases de données de marchés

2005-2007 : Crédit Agricole Corporate & Investment Bank Paris – Middle office en salle des marchés

- Assistanes aux vendeurs et traders obligations convertibles et options
- Contrôle des opérations traitées par les vendeurs auprès des contreparties françaises et étrangères
- Ouvertures de lignes de crédit clients pour une nouvelle activité : vente d'options « flux »
- Recueil des besoins auprès des vendeurs et développement d'outils sous Excel VBA

2004-2005 : BNP PARIBAS Asset Management Paris – Product manager institutionnel Actions / Taux d'intérêts

- Analyses de performances, rédaction de fiches techniques des produits destinés aux investisseurs institutionnels, rédaction de notes de marché
- Création d'un fonds pays émergents, présentations aux commerciaux et aux investisseurs
- Mémoire portant sur le thème de l'analyse de style en gestion de portefeuille

2002 : Quadrille Ingénierie Paris – Commercial (logiciels de transmission de données)

- Prospection auprès de grands groupes (GMS, distributeurs) et entrée en relation avec des sociétés du secteur des télécoms ; Rédaction d'une note sur les perspectives de la distribution numérique du cinéma et de la publicité sur écrans plats

2000 : TOTAL Lubricants International Paris (Groupe TOTAL) – Assistant commercial export

1999 : Amundi Alternative Investments Chicago, Etats-Unis – Assistant analyste financier

Formation & Compétences

2003-2004 : ESC Toulouse – Mastère Spécialisé Banque et Ingénierie Financière

- Evaluation d'entreprise, droit et ingénierie financière, financement de projets, levées de fonds
- Analyse financière, gestion de trésorerie, gestion de portefeuille, finance de marché

2002 : Concordia University – Semestre d'échange à Montréal (Canada). Université anglophone

1998-2002 : Ecole Supérieure du Commerce Extérieur (ESCE Paris) Options Entreprenariat, Finance et gestion audit

Langues : Anglais courant (TOEFL : 237/300) Espagnol intermédiaire

Informatique : Excel (très bon niveau), PowerPoint, Access, Word **Langages :** VBA et SQL à très bon niveau

Jean-Luc AUXIETRE
Né le 19 février 1951

jean-luc.auxietre@tls-geothermics.fr

Expérience et Coursus Professionnels

- 2013 – aujourd’hui** **TLS Geothermics – Responsable puis Conseiller Géosciences et R&D - Toulouse**
Expert R&D thématique et régional (socles...). Inventaire des zones à potentiel. Coordination projet R&D et dossiers innovation. Programme de travaux. **Expertise** appliquée à la géothermie en domaine sédimentaire. Conception des programmes d’exploration, mise en œuvre et suivi.
- 2011 – 2015** **Total SA – Chargé de mission Affaires nouvelles et R&D (Direction Exploration/Projets nouveaux)**
Coordination et management des projets méga-régionaux de la division « Projets nouveaux » et **projets scientifiques R&D associés**.
Expert en évaluation de bassins ; **expert et chargé de projets de recherche** sur les volets - sédimentation et distribution des roches mères - (volets modélisation stratigraphique des argiles organiques, traceurs moléculaires et isotopiques, modélisation paléo-climatiques et paléo océanographiques).
- 2007 – 2011** **Total SA – Chef du département Bassins et thématiques « frontières » (Direction Exploration/Projets nouveaux)**
Elaboration des stratégies d’acquisition nouvelles en exploration « frontière » sur thématiques nouvelles; Inventaire des zones et bassins non encore explorés dits « frontières » ; création, coordination et management scientifique de projets régionaux exclusifs avec entités extérieures (académiques et para publiques françaises et internationales) fondés sur l’acquisition de données nouvelles en collaboration avec entités scientifiques locales; intégration et gestion des projets R&D sur thématiques nouvelles (**socles fracturés, structures des marges distales, bassins salifères, plateformes distales carbonatées, nouveaux systèmes pétroliers, chaînes plissées**) ; coordination des **projets des consortium internationaux** (géodynamiques, systèmes pétroliers) ; experts référents Total-Exploration sur domaines péri-Arctique, Méditerranée, Asie-Pacifique, Bassins d’Asie centrale, zone Péri-Caraïbes.
- 2003 – 2007** **Total SA – Chef du département coordination Géosciences affaires nouvelles Zone Asie- Pacifique (Asie SE, Chine, Australie, Inde) :**
Elaboration des **stratégies d’acquisition nouvelles en exploration /gisements**, de renouvellement des réserves et **d’évaluation d’assets de compagnies** ; recherche d’affaires nouvelles exploration et production ; définition et conduite des études nécessaires aux **renouvellements des réserves** et ressources ; Coordination des **actions d’évaluation des dossiers d’expertise** conduisant aux processus d’approbation (Comité de direction E&P et comité exécutif). Principales zones d’intervention et d’études récentes: Australie NW Shelf /PNG, Indonésie, Marge Est Indienne, Chine onshore et offshore, Péri-Bornéo et zone Péri Bengale.
- 2000 – 2003** **Total SA – Conseiller Géosciences Amérique (Direction géographique Amérique Nord & Sud) :**
Avis qualifiés auprès du directeur géographique Asie, éclairage et vision stratégique régionale des enjeux et élaboration des stratégies E&P de la zone Asie ; participation aux processus d’approbation et de validation des décisions d’enjeux opérationnels des activités patrimoniales (USA, Canada, Venezuela, Brésil, Argentine, Trinidad, Bolivie dont 6 filiales opératrices) et d’affaires nouvelles (Exploration et gisements) ; Recommandation d’actions d’acquisition domaniales et de consolidation du domaine patrimonial existant.
- 1999 – 2000** **TotalFinaElf – Directeur exploration Colombie (Bogota – Colombie) :**
Responsable des activités opérationnelles des actifs patrimoniaux (Acquisitions sismiques et forages) et du **suivi opérationnel des activités de champs en production** (Champs Cusiana/Cupiagua en partenariat avec BP, opérateur) ; **Responsable technique** des dossiers d’acquisition domaniale pour la Colombie.
- 1995 – 1999** **Total SA – Chef du département coordination Amérique Nord et Sud (Direction Exploration) :**
Elaboration des stratégies d’acquisitions patrimoniales et **instructions des dossiers de projets nouveaux d’exploration et d’acquisition de champs** ; responsable du suivi des budgets et programmes de travaux des filiales du groupe (USA, Colombie, Venezuela, Brésil, Argentine, Cuba et Trinidad) et des groupes projets nouveaux dédiés (USA, Argentine).

- 1993 – 1995** **Total SA – Coordinateur Projets Nouveaux Amériques /Argentine, Bolivie, Venezuela & Pérou :**
Evaluations techniques des ouvertures domaniales (round, gré à gré) et offres de participation diverses – farm-in) des zones péri Andines.
- 1988 – 1993** **Total SA – Directeur exploration adjoint/responsable Affaires nouvelles Norvège (Expatriation à Stavanger, Norvège) :**
Gestion des activités d’exploration et production de Mer du Nord (**budget, suivi des opérations et programme de travaux d’exploration**, expertise délimitation et unitisation de champs) ; responsable des évaluations d’offres domaniales (Round), des études et projets de renouvellement du domaine minier de Total (stratégie Gaz et notamment positionnement sur nouveaux secteurs Haltenbanken et Barents).
- 1986 – 1988** **Total SA – Coordinateur régional Afrique Ouest (suivi filiales et gestion affaires nouvelles) :**
Évaluations des offres domaniales (Round, Farm- In, etc.) et d’ « assets » exploration. Suivi et contrôle du programme d’exploration des « assets » patrimoniaux des filiales Ouest Afrique.
- 1984 – 1986** **Total SA – Responsable Etudes gisements et sub-surfaces (Zone Afrique – Amérique & Europe) :**
Evaluation et coordination des études des gisements patrimoniaux (évaluation géologiques et géophysique de gisement, modélisation réservoirs, évaluation stochastique, réserves) ; suivi et contrôle des budgets opérationnels des filiales; analyses pétrophysiques et sédimentologiques des puits.
- 1983 – 1984** **Total SA – Géologue Gisement & sub-surface :**
Evaluation sub-surface, analyse pétrophysiques, étude modèle géologique et évaluation de champs (réserves, approche statistique et déterministe), Indonésie, Venezuela, Egypte et Moyen-Orient ; **Géologue sub-surface** sur plusieurs puits (Tunisie, France).
- 1980 – 1983** **Total SA – Géologue/géophysicien synthèse bassins (Expatriation à Zangjiang, RP de Chine)**
Evaluation géologique des blocs de Beibu opérés et Bohai (non opéré) ; Interprétations sismiques 2D et 3D (structurales et sédimentaires) ; élaboration et suivi des programmes de travaux ; évaluation des découvertes.
- 1980** **Total CFP – Géologue/géophysicien - Etudes bassins Offshore Chine :**
Interprétation géophysique (sismique 2D) et évaluation des rounds de Mer de Chine du Sud et Jaune.
- 1977 – 1980** **Total CFP – Géologue synthèse Asie & Amérique :**
Etudes géophysiques et géologiques de bassins (projets Elf, IFP et Total CFP) : bassins des zones Méditerranéennes, Afrique Ouest, Mer du Nord, Afrique du Sud, Libye, Caraïbes et Argentine.
- 1974 – 1975** **BP France – Géologue junior :** Suivi des activités patrimoniales, Mer d’Iroise et Manche

Formations Professionnelles et Profil

- Compétences managériales** Manager niveau NP16 (cadre supérieur) ; **expert en acquisitions domaniales**, recherche d’affaires en croissance externe et interne, connaissance des contextes techniques, commerciaux et politiques, stratégie gaz Asie/Pacifique, expertise de valeur d’ « assets » de sociétés ; participation à l’élaboration et à la définition des stratégies d’acquisition E&P, participation aux processus d’approbation et de validation des décisions de prise de domaine minier ; vision stratégique et maîtrise des paramètres décisionnels ; conduite, coordination et validation des actions et des études techniques à la fois en exploration et gisement, expertise et validation des études d’acquisition externe en Exploration et Production. **Experts en management de projets scientifiques R&D** en collaboration avec instituts scientifiques français et étrangers.
- Connaissances techniques approfondies des bassins dans les zones matures et frontières** **Expertise en évaluation de bassins** notamment bassins frontières en Asie /Asie du Sud Est, Australie, Chine, Inde et d’Amérique sud et Nord : Cône Sud (Bolivie Argentine, Brésil), Colombie, Venezuela et Pays Andins, USA (GOM) et Canada, **Arctique**.
- Connaissances solides des contextes pétroliers** Contextes politiques et commerciaux des zones Asie- Pacifique (stratégie et marché gaz notamment), Amérique Nord et Sud ; connaissances approfondies des historiques de l’activité et des stratégies des sociétés tiers.
- Compétence approfondies des** Préparation et définition des programmes de travaux dans le cadre patrimonial (plans et

activités opérationnelles	budgets); suivi et conduite des programme de travaux opérationnels et études (opération de forage d'exploration et acquisitions sismiques), contrôle et suivi budgétaire des licences d'exploration et de production (domaine opéré et non opéré).
Solides compétences des métiers de l'exploration	Maîtrise des outils d'évaluation technique en exploration (grande exploration, géologie/synthèse de bassins, structure des marges continentales, géodynamique, interprétation sismique, évaluation structurale et sédimentaire, méthodes quantitatives et statistiques d'évaluation de prospectifs et en évaluation de champs (géologie de gisement/production, analyse pétrophysique, modèle réservoir, interprétation sismique, calcul de réserves et unitisation de champs). Expert en sédimentologie des argiles organiques :modélisations (paleo-climatique et paléo- océanographiques), traceurs ,
Compétences techniques	Expert en évaluation de bassins (acquisitions domaniales) ; Double formations à la fois en géologie et en géophysique pétrolière (interprétation sismique) et solides notions en réservoir engineering et modèle géologique de gisement (4,5 ans en géologie de réservoir); notion de travail dans les aspects commerciaux et économiques des projets d'affaires nouvelles.
Compétences de base (formation initiale et professionnelles)	Géologie structurale et géodynamique , interprétation sismique, géologie de synthèse (structurale, sédimentologie des clastiques, modèles et évaluation de bassins , évaluation prospectifs), géologie analytique, suivi des opérations de puits, analyses pétrophysique et géologie de production, évaluation de gisement, production ; Nombreux stages internes complémentaires techniques, management et en économie des projets, aspects juridiques et contractuels des affaires, HSE.
Formation	Ph.D en géologie (spécialité structurale et géodynamique) de l'Université UPMC de Paris ; année 1978 (projet en commun avec Institut Français du Pétrole sur marges Atlantiques/ forage profond IOPD).

Travaux personnels de recherche et publications

Travaux de recherche et participation aux travaux du groupe des marges continentales (Paris VI) et programme IPOD en collaboration avec IFP/IFREMER durant la thèse de doctorat (1979).

Publications internationales scientifiques en collaboration (UPMC, IFP, IFREMER, Institut océanographiques).

Publications internationales scientifiques et pétrolières récentes sur activité de R&D (années 2011 à 2014).

Références et publications scientifiques :

F.T.Fürsich, M.F.Brunet, J.L.Auxietre & H.Munsch: Lower to middle patterns in the northwestern Afghan-Tajik Basin of southern Uzbekistan and their geodynamic context, In "Geological evolution of Central Asian Basins and the western Tien-Shan" , *Geological Society, London, Special Publications, in Press*

D. Savva, M. Pubellier, D. Franke, N. Chamot-Rooke, F. Meresse, S. Steuer, J.L. Auxietre; Different expressions of rifting on the South China Sea margins ; *Marine and Petroleum Geology, Volume 58, Part B, December 2014, Pages 579-598*

Stephan Steuer, Dieter Franke, Florian Meresse, Dimitri Savva, Manuel Pubellier, Jean-Luc Auxietre ; Oligocene–Miocene carbonates and their role for constraining the rifting and collision history of the Dangerous Grounds, South China Sea ; *Marine and Petroleum Geology, Volume 58, Part B, December 2014, Pages 644-657*

Dieter Franke, Dimitri Savva, Manuel Pubellier, Stephan Steuer, Benoit Mouly, Jean-Luc Auxietre, Florian Meresse, Nicolas Chamot-Rooke; The final rifting evolution in the South China Sea; *Marine and Petroleum Geology, Volume 58, Part B, December 2014, Pages 704-720*

T. Pichot, M. Delescluse, N. Chamot-Rooke, M. Pubellier, Y. Qiu, F. Meresse, G. Sun, D. Savva, K.P. Wong, L. Watremez, J.-L. Auxietre; Deep crustal structure of the conjugate margins of the SW South China Sea from wide-angle refraction seismic data; *Marine and Petroleum Geology, Volume 58, Part B, December 2014, Pages 627-643*

Damien Do Couto, Speranta-Maria Popescu, Jean-Pierre Suc, Mihaela Carmen Melinte-Dobrinescu, Nadia Barhoun, Christian Gorini, Laurent Jolivet, Jeffrey Poort, Gwénaél Jouannic, Jean-Luc Auxietre; Reply to the comment on the paper "Lago Mare and the Messinian Salinity Crisis: Evidence from the Alboran Sea (S. Spain) by Do Couto et al. (2014) *Marine*

and Petroleum Geology 52 (57–76)” authored by Serrano and Guerra-Merchán; *Marine and Petroleum Geology, In Press, Corrected Proof, Available online 27 October 2014*

Damien Do Couto, Speranta-Maria Popescu, Jean-Pierre Suc, Mihaela Carmen Melinte-Dobrinescu, Nadia Barhoun, Christian Gorini, Laurent Jolivet, Jeffrey Poort, Gwénaél Jouannic, Jean-Luc Auxietre; *Lago Mare and the Messinian Salinity Crisis: Evidence from the Alboran Sea (S. Spain)* ; *Marine and Petroleum Geology, Volume 52, April 2014, Pages 57-76*

D. Savva, F. Meresse, M. Pubellier, N. Chamot-Rooke, L. Lavier, K. Wong Po, D. Franke, S. Steuer, F. Sapin, J.L. Auxietre, G. Lamy ; *Seismic evidence of hyper-stretched crust and mantle exhumation offshore Vietnam* ; *Tectonophysics, Volume 608, 26 November 2013, Pages 72-83*

Stephan Steuer, Dieter Franke, Florian Meresse, Dimitri Savva, Manuel Pubellier, Jean-Luc Auxietre, Mario Aurelio ; *Time constraints on the evolution of southern Palawan Island, Philippines from onshore and offshore correlation of Miocene limestones* ; *Journal of Asian Earth Sciences, Volume 76, 25 October 2013, Pages 412-427*

Mehdi Carmeille (1,2), Raphael Bourillot (1), Eric Barrier (2, 3), Franz Fürsich (4), Jacques Thierry (5), Pierre Pellenard (5), Johann Schnyder (2, 3), Jean-Luc Auxietre (6), Christian Blanpied (6), Dmitry Mortvintsev (2, 3, 7),: *Facies, architecture and diagenesis of middle to upper Jurassic carbonates: an outcrop analogue for subsurface reservoir prediction (Uzbekistan), in Press.*

MATHIEU BELLANGER

Né le 14 avril 1986 - 32 ans

Nationalité Française

En concubinage

mathieu.bellanger@tls-geothermics.fr**Savoir**

2011 : Brevet de secourisme niveau 1 - gestes de premiers secours

2009-2013 (4ans) : **Doctorat en Sciences et Technologies, spécialité Géodynamique**. Mention Très Honorable

2007-2009 (2ans) : Master à finalité recherche mention Géosciences et Environnement - Mention AB

2004-2007 (3ans) : Licence Sciences de la Terre et de l'Univers - Mention AB

2004 : Baccalauréat série Scientifique - Mention AB

Savoir-faire et Expériences Professionnelles**Recherche***Observer, décrire, analyser, synthétiser, discuter, transmettre ;*

2014-2019 : R&D chez TLS Geothermics, acquisitions de Terrain, géologie, géochimie et géophysique

2009-2013 (4ans) : Chercheur en thèse au BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) et à l'ISTO (Institut des Sciences de la Terre à Orléans)

Enseignement*Gérer, encadrer, motiver, transmettre, partager, communiquer*

2018 : Enseignement à UPMC et ENSG Nancy, cours de géothermie pour cursus de Master 2

2018 : Séminaire de formation donnée à ENS Ulm.

2013-2014 (6/18) : Collège en SVT, avec le statut de contractuel pour 4 classes de 6e au collège Roger Martin du Gard à Bellême (Orne, 61).

2013-2014 (3/18) : Collège en SVT, avec le statut de contractuel pour 2 classes de 4e au collège Léonard de Vinci à Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher, 41)

2013-2014 (4h/semaine) : Cours particuliers en Mathématique, à deux élèves de 4e et deux élèves de 3e.

2009-2014 (200h eq. TD) : Faculté en Géosciences, vacataire pour l'OSUC, UFR Sciences, Polytech' Orléans et Polytech' Paris, niveau L1, L3, CAPES et Master 1.

Compétences**Méthode Scientifique**

4 ans de R&D chez TLS Geothermics, recherche collaborative, plusieurs semaines de terrain

4 ans de doctorat, 6 mois de fouilles archéologiques, 6 mois de géologie de terrain

Techniques en Géosciences

Géologie de Terrain,**Analyse structurale,**

Microscope optique et électronique,

Microsonde électronique,

Datation Ar/Ar in-situ, Datation U/Pb sur monazite,

Thermométrie Chlorite et RSCM (Raman Spectroscopy of Carbonaceous Materials),

Paléopiézométrie

Techniques Informatiques

SIG (Système d'Information Géographique) ; Arcgis, MapInfo, QuantumGIS

Modélisation 3D ; Géomodeller ; ParaView ; Code Python

DAO (Dessin Assisté par Ordinateur) ; Illustrator, Inkscape, Photoshop, Gimp

Bureautique ; Office, Openoffice, Libreoffice

Système d'exploitation ; Windows, Linux

Adaptation

Compétences interdisciplinaires [Géologie, Archéologie],
Du discours [Communications à destination du Grand Public, des écoliers, des étudiants, des professionnels]

Communication

Scientifique [Articles et conférences nationales et internationales],
Enseignements [Universitaires, Collèges],
Grand-Public [7 expositions, 3 conférences, 4 sorties sur le terrain],
Anglais Lu - Ecrit - Parlé [Intermédiaire à Opérationnel]

Savoir-être

Mes engagements actifs :

Ancien enseignant en Collège
Vice-président, webmaster et co-fondateur de l'association Un Territoire et des Hommes

Mes engagements passifs ou passés :

Membre du PCR "Les premiers Hommes en Normandie"
Membre du Collectif Confluence, Jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales, lettres et arts 2013, 2014
Soutient à quelques étudiants de géologie de l'Université de Ouagadougou 2013, 2014
Webmaster du Club Planète Géologue
Designer du logo du Club: Eco-acteur 2013, 2014
Membre de l'association DiaCrisis 2014
Représentant élu au Conseil d'administration de l'OSUC 2010-2012

Personnalité

Pour l'humanisme environnemental ou écologie humaniste.

Mes idées pour l'avenir de notre société sont proches de celles éditées par Edgar Morin et Nicolas Hulot.

BASTIEN HERMANT

25 Ans

Ingénieur-Géologue ENSG

Permis B

bastien.hermant@tls-geothermics.fr**Formation**

- 2016-2017 : **Master Géoscience** : Planètes, ressources et Environnement (Nancy) – (Double diplôme) Spécialité Géosciences pétrolières et Ingénierie des réservoirs - Parcours Géosciences Pétrolières
- **2014-2017 : Diplômé ingénieur de l'ENSG, Ecole Nationale Supérieure de Géologie (Nancy) – Parcours Géosciences Pétrolières** : L'ENSG est l'école française de référence dans le domaine des géosciences. Elle forme des ingénieurs géologues ayant la capacité d'observation naturaliste nécessaire au géologue et une maîtrise des mathématiques, de la mécanique, de la physique et de la chimie, appliqués aux géosciences. Les étudiants sont aussi formés à l'informatique, au droit, à l'économie et à la gestion de projet, pour pouvoir mener à bien leurs différentes missions.
- **2012-2014 : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles MPSI-MP, Lycée Charlemagne (Paris)**
- **2009-2012 : Baccalauréat S-SVT (mention TB), Lycée Rosa Parks (Montgeron)**

Expériences

- Depuis octobre 2017 : **Ingénieur géologue chez TLS Geothermics** : R&D, modélisations numériques, acquisitions de données géologiques, géochimiques et géophysiques sur le terrain. Rédaction de rapports, préparation de dossiers techniques réglementaires. Développement de code sous Python.
- Stage de 3^{ème} année d'ingénieur chez **TLS Geothermics** (6 mois – 2017) : Conversion des linéaments déjà identifié en structure géologique 3D. Couplage de ces linéaments avec des mesures structurales de terrain.
- Stage de 2^{ème} année d'ingénieur chez **STORENGY – Groupe ENGIE** (3 mois - 2016) : L'objectif était la création d'une base de données d'analogues sur les sites de géothermie haute température dans le monde. Une analyse des données a aussi permis d'étudier l'influence des différentes propriétés les unes sur les autres et de définir des grandes tendances de certains paramètres.
- **Président du BDE, Bureau Des Elèves de l'ENSG** (2015/2016) : Le rôle du BDE est d'organiser la vie étudiante de l'école en offrant des activités diverses, d'aider et conseiller les étudiants. Mon rôle est le management d'une équipe de 29 personnes et le dialogue avec l'administration de l'école et l'Université de Lorraine.
- **Animateur en centre de vacances** : 2015 – Oeuvre Universitaire du Loiret, 2012 – Union Centre en Plein Air
- **Projet Humanitaire** (2013 – Scouts et Guides de France) : Organisation pendant 1 an d'un projet auto-financé de 5 semaines aux Philippines, en partenariat avec l'association *Kanlungan Sa Erma Ministry* s'occupant des enfants des rues de Manille. Le but de ce projet était la rénovation d'un centre de l'association, financé par notre équipe, et l'animation auprès des jeunes.

Diplômes extra-scolaires

- Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) – 2013
- Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) - 2016

Compétences

- **Langues** : Anglais (FCE Cambridge – B2), Espagnol (niveau scolaire)
- **Logiciels** : Microsoft Office, Python, ArcGis, QGIS et GoCad, ParaView

Divers

- **Sport** : volley-ball, handball, tennis, randonnée
- **Musique** : guitare, piano
- **Associatif** : Scout et Guide de France (SGDF)
- **Loisirs** : photographie, voyage

HUGO DUWIKUET
23 Ans
144 rue des Chênes
45160 Olivet

hugo.duwiquet@gmail.com

Expérience Professionnelle

- Septembre 2018 – Janvier 2019** **CDD Ingénieur de recherche (ISTO)** « matériaux et caractérisation » (Collaboration R&D ISTO/TLS Geothermics/BRGM)
- Modélisation numérique en 2D et 3D
 - Communication de résultats scientifiques : participation à l'European Geothermal Workshop, poster session. Publication scientifique.
- Février 2018 à juin 2018** **Stage Laboratoire Master 2 (ISTO)** : Perméabilité d'un réseau de failles : implication sur le potentiel géothermique Haute Température du secteur de Pontgibaud (Puy de Dôme, TLS Geothermics/BRGM/ISTO)
- Tomographie rayons X - Perméamètre à azote - Modélisation numérique 2D
- Avril 2017 à Mai 2017** **Stage M1 (BRGM)** : Régime thermique actuel de la Région de Mauléon- Arzacq (Pyrénées-Atlantiques)
- Modélisation des données de températures issues de forages pétroliers
- Avril 2016** **Stage Licence (IFPEN)** : Distribution de la Matière Organique terrestre dans son cadre stratigraphique.
- Cas de la formation des Mannvilles. (IFPEN/ISTO)
 - Stratigraphie séquentielle, stratigraphie génétique

Formation & Compétences

- Septembre 2013 à Juin 2018** : Formation Universitaire en Science de la Terre de l'Univers et de l'Environnement à l'OSUC (Observatoire des Science de l'Univers en région Centre). Caractérisation des matériaux géologiques. Analyses structurales et cartographie géologique. Modélisation numérique. Géomatique, télédétection. Sédimentologie, pétrologie sédimentaire et combustible fossiles. Expérience du terrain avec des camps pratiqués dans le Vercors, les Pyrénées, le massif Armoricaïn, le Massif Central, la Corse et la Grèce
- 2017-2018** : Obtention du Master 2 avec mention B (Rang 1)
- 2016-2017** : Obtention du Master 1 avec mention AB (Rang 1)
- 2013-2016** : Obtention de la Licence avec mention AB (Rang 3)
- 2013** : Obtention du baccalauréat scientifique avec mention B
- Langues** : **Anglais** avancé **Espagnol** intermédiaire **Arabe** Scolaire (méthode ASSIMIL)
- Informatique** : Kingdom, GdM, Geomodeller, ArcGis, Comsol Multiphysic, Adobe Illustrator

Centre d'intérêts

- Ouverture internationale** : **10 années vécues à l'étranger** 5 années-Guinée Conakry 5 années-Maroc
- Voyages** : Philippines, Indonésie, Espagne, Portugal, Italie Irlande, Sénégal, Madagascar.
WWOOFING : séjour linguistique et culturel d'un mois au Canada
- Sports** : 10 ans d'escrime-Fleuret. Pratique à haut niveau.
Hand Ball, Badminton, Parachutisme, Volley, Escalade
- Résultats sportifs** : Escrime - International
2013-2014 - 2ème du Challenge des Nations (CANADA-Montréal) en sur-classement (Sénior).
- Vainqueur du Challenge des Nations (CANADA-Montréal) par équipe (Junior).
Escrime - Régional
2016-2017 - 2ème de la Région Centre-Val de Loire (Sénior).
2015-2016 - Vainqueur des Championnats de la Région Centre-Val de Loire (Sénior).
- Vainqueur du Challenge de la Ville de Saumur (Sénior).

Liste des travaux scientifiques de la société :

Mathieu Bellanger, docteur en géologie a consacré sa thèse à l'étude du raccourcissement alpin du massif des Ecrins sous un angle structural et géodynamique. Il a dû réaliser de nombreuses campagnes de terrain dans les Alpes. Son domaine de spécialité est donc le socle.

Références de travaux académiques :

- **Bellanger M.**, Augier R., Bellahsen N., Jolivet L., Monié P., Baudin T., Beyssac O. (2014). Shortening of the European Dauphinois margin (Oisans Massif, Western Alps): New insights from RSCM maximum temperature estimates and ⁴⁰Ar/³⁹Ar in situ dating. *Journal of Geodynamics*, v.83, p.37-64, DOI: 10.1016/j.jog.2014.09.004
- **Bellanger M.**, Bellahsen N., Jolivet L., Baudin T., Augier R., Boutoux A. (2014). Basement shear zones development and shortening kinematics in the ecrins massif, Western Alps. *Tectonics*, TC003294, DOI: 10.1002/2013TC003294.
- Bellahsen, N., F. Mouthereau, A. Boutoux, **M. Bellanger**, O. Lacombe, L. Jolivet, and Y. Rolland (2014), Collision kinematics in the western external Alps, *Tectonics*, 33, 1055–1088, doi:10.1002/2013TC003453.
- Bellahsen N., Jolivet L., Lacombe O., **Bellanger M.**, Boutoux A., Garcia, F. Mouthereau, L. Le Pourhiet, C. Gumiaux (2012). Mechanisms of margin inversion in the external Western Alps: Implications for crustal rheology. *Tectonophysics*, v. 560-561, p62-63.
- Plunder A., Agard P., Dubacq B., Chopin C., **Bellanger M.** (2012). How continuous and precise is the record of P–T paths? Insights from combined thermobarometry and thermodynamic modelling into subduction dynamics (Schistes Lustrés, W. Alps). *Journal of Metamorphic Geology*, v. 30, p323-346.
- **Bellanger, M.**, J.-L. Auxière, J.-M. Ars, S. Hautot, P. Tarits. The key role of first order geological paradigm in deep geothermal exploration. EGC 2016, Strasbourg - Poster Session S-GE-113
- **Bellanger, M.**, J.-M. Ars, J.-L. Auxière, S. Hautot, B. Hermant, P. Tarits. High temperature geothermal resources of crustal fault zones: a dedicated approach. 79th EAGE Conference and Exhibition 2017-Workshops - Poster session.
- Milési, G., P. Monié, R. Soliva, P. Münch, **M. Bellanger**, A; Taillefer, O. Bruguier, M. Bonno. Low-temperature (U-Th)/he thermochronometry applied to an active hydrothermal system. The example of the Têt fault (Eastern Pyrénées, France). EGU2018 - Poster Session
- Raison, F., O. Garnier, J.-L. Auxière, **M. Bellanger**. A geothermal project as a complement for an oil field development, APG 2018, Utrecht - Oral Session
- Milesi et al. (Soumis à Geology)
- Duwiquet et al. (In prep. 2019)

Bastien Hermant, ingénieur géologue, publications à venir :

- **B. Hermant**, E. Colas, D. Patriarche, J.-L. Auxière, M. Bellanger. New classification of high temperature geothermal systems based on 110 geothermal fields worldwide. EGC 2019. Oral session. Accepté.

Jean-Michel Ars, docteur-ingénieur géophysicien, fut doctorant (CIFRE) entre 2014 et 2018 avec TLS Geothermics sur la thématique des inversions conjointes géophysiques et modélisations 3D associées (avec l'Université de Bretagne Occidentale, Laboratoire Géosciences Océans). Il est désormais rattaché par un nouveau contrat de collaboration au laboratoire à Brest pour poursuivre les développements méthodologiques. Il est susceptible de rejoindre TLS Geothermics à terme.

Publications et posters scientifiques :

- **Ars, J.-M.**, P. Tarits, M. Bellanger, S. Hautot, O. Coutant, J.-L. Auxière, M. Maïa. Geophysical joint inversion applied to deep geothermal exploration. EGC2016, Strasbourg - Poster Session S-GP-206. 2016
- **Ars, J.-M.**, P. Tarits, M. Bellanger, S. Hautot, O. Coutant, J.-L. Auxière, M. Maïa. Joint inversion applied to deep geothermal exploration. Joint Inversions in Geophysics workshop, Barcelonnette 2015, Poster Session.
- **Ars, J.-M.**, P. Tarits, M. Bellanger, S. Hautot, O. Coutant, J.-L. Auxière, M. Maïa. Magnetotelluric joint inversion applied to deep geothermal exploration. EMIW 2016, Chiang Mai - Poster Session.
- **Ars, J.-M.**, P. Tarits, S. Hautot, M. Bellanger, M. Maïa, O. Coutant, J.-L. Auxière, J. Perrot. Constrained inversion of magnetotelluric and gravity data applied to deep geothermal exploration in the Sioule Valley, Massif-Central, France. GRC Reno 2017, Vol. 41, p1628-1637 - Oral session.
- **Ars et al. 2018** (soumis à Geothermics) papier de Thèse : Joint inversion of gravity and surface wave data constrained by magnetotelluric : application to deep geothermal exploration of crustal fault zone in felsic basement.

Jean-Luc Auxière, docteur en géologie, références de travaux académiques :

- D. Savva, M. Pubellier, D. Franke, N. Chamot-Rooke, F. Meresse, S. Steuer, **J.L. Auxière**; Different expressions of rifting on the South China Sea margins ; Marine and Petroleum Geology, Volume 58, Part B, December 2014, Pages 579-598
- Stephan Steuer, Dieter Franke, Florian Meresse, Dimitri Savva, Manuel Pubellier, **Jean-Luc Auxière** ; Oligocene–Miocene carbonates and their role for constraining the rifting and collision history of the Dangerous Grounds, South China Sea ; Marine and Petroleum Geology, Volume 58, Part B, December 2014, Pages 644-657
- Dieter Franke, Dimitri Savva, Manuel Pubellier, Stephan Steuer, Benoit Mouly, **Jean-Luc Auxière**, Florian Meresse, Nicolas Chamot-Rooke; The final rifting evolution in the South China Sea; Marine and Petroleum Geology, Volume 58, Part B, December 2014, Pages 704-720
- T. Pichot, M. Delescluse, N. Chamot-Rooke, M. Pubellier, Y. Qiu, F. Meresse, G. Sun, D. Savva, K.P. Wong, L. Watremez, **J.-L. Auxière**; Deep crustal structure of the conjugate margins of the SW South China Sea from wide-angle refraction seismic data; Marine and Petroleum Geology, Volume 58, Part B, December 2014, Pages 627-643
- D. Savva, F. Meresse, M. Pubellier, N. Chamot-Rooke, L. Lavier, K. Wong Po, D. Franke, S. Steuer, F. Sapin, **J.L. Auxière**, G. Lamy ; Seismic evidence of hyper-stretched crust and mantle exhumation offshore Vietnam ; Tectonophysics, Volume 608, 26 November 2013, Pages 72-83
- **Auxière, J.-L.**, M. Bellanger, J.-M. Ars. Exploration for EGS fields: innovative approach in deep geothermal contexts and R&D strategy. EGC 2016, Strasbourg - Poster Session S-GE-118.
- Raison, F., O. Garnier, **J.-L. Auxière**, M. Bellanger. A geothermal project as a complement for an oil field development, APG 2018, Utrecht - Oral Session.

Hugo Duwiquet, géologue, publications à venir :

- **Hugo Duwiquet**, Laurent Guillou-Frottier, Laurent Arbaret, Mathieu Bellanger, and Michael Heap. On the geothermal potential of crustal fault zones: a case study from the Pontgibaud fault zone (French Massif Central, France). EGU General Assembly 2019. Soumis

Annexe 4- Les statuts de STORENGY

STORENGY

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 733 171 878,56 €
Siège Social : 12, rue Raoul Nordling, 92270 BOIS COLOMBES
Siren 833 718 653 RCS Nanterre

STATUTS

Mis à jour le 25 septembre 2018

Certifié conforme à l'original
Aréna

TITRE I

CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE 1 : FORME

La Société a la forme d'une Société par Actions Simplifiée, régie par les dispositions du code de commerce et les présents statuts.

La Société ne peut en aucun cas procéder à une offre au public de titres financiers ou à l'admission de ses actions aux négociations sur un marché réglementé sous la forme juridique de société par actions simplifiée.

ARTICLE 2 : DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination de la Société est **STORENGY**.

Sur tous actes ou tous documents émanant de la Société et destinés aux tiers doivent figurer l'énonciation du capital et l'indication de la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots : "Société par Actions Simplifiée" ou des initiales "S.A.S".

ARTICLE 3 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé au 12 rue Raoul Nordling, 92270 Bois-Colombes.

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du Président, qui est habilité à modifier les statuts en conséquence, sous réserve de ratification de cette décision par les associés ou l'associé unique.

ARTICLE 4 : OBJET SOCIAL

Cette société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de recherche, de conception, d'aménagement, de développement, d'exploitation et maintenance d'installations de transition énergétique et écologique, notamment de gaz naturel, ainsi que l'activité de commercialisation de biens ou la fourniture de services directement ou indirectement liés à ces installations ;
- les études, la conception, la fourniture de services et la mise en œuvre de tous projets dans le domaine de la production d'énergies, et de transition énergétique et écologique ;
- détenir des participations dans des sociétés exerçant des activités pouvant se rattacher à l'un des objets précités, ou de nature à assurer le développement du patrimoine social, par la souscription, la détention, la gestion et la cession, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, d'actions ou tous autres titres ou valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, juridiques, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ainsi qu'à ceux de nature à favoriser le développement et plus généralement toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

ARTICLE 5 : DURÉE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

ARTICLE 6 : EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

TITRE II**APPORTS - CAPITAL SOCIAL - ACTIONS****ARTICLE 7 : APPORTS**

La société GDF INTERNATIONAL a fait l'apport d'une somme de 40 000 €, soit 100 % des actions.

Aux termes d'une décision en date du 15 juin 2018, l'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 200 000 €, par l'émission de 20 000 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune, intégralement souscrites, puis de le réduire à 171 840 € par diminution du nominal de l'action de 10 € à 7,16 €.

Aux termes d'une décision en date du 23 juillet 2018, l'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social de 2 387 999 913,56 €, en rémunération d'un apport en nature effectué par ENGIE SA de 180 597 727 actions de la société STORENGY SA, évalué à 2 387 999 920,66 €. En contrepartie de cet apport, il a été attribué à ENGIE SA 33 519 541 actions de 7,16 € de valeur nominale.

Aux termes d'une décision en date du 20 septembre 2018, l'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 345 000 125 €, par l'émission de 48 184 375 actions d'une valeur nominale de 7,16 € chacune, intégralement souscrites.

ARTICLE 8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à deux milliards sept cent trente-trois millions cent soixante et onze mille huit cent soixante-dix-huit euros et cinquante-six centimes (2 733 171 878,56 €).

Il est divisé en trois cent quatre-vingt-un millions sept cent vingt-sept mille neuf cent seize (381 727 916) actions de sept euros et seize centimes (7,16 €) chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Les actions émises par la Société ont obligatoirement la forme nominative et sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis d'actions sont représentés par l'un d'eux ou par un intermédiaire commun de leur choix. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social peut être modifié par tous procédés et selon les modalités prévues par la loi, par décision collective des associés ou par décision de l'associé unique, prise dans les conditions de l'article 16 ci-après, sur le rapport du Président. L'associé unique ou les associés peuvent déléguer au Président les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans les délais légaux, l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

L'associé unique ou les associés peuvent aussi, sous réserve, le cas échéant, des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital pour quelle que cause que ce soit et de quelle que manière que ce soit.

Le capital social pourra être amorti en application des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 10 : COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ

Le Président peut autoriser un associé à déposer des fonds dans la caisse sociale pour être inscrit à un compte courant ouvert dans les écritures sociales, s'il satisfait aux conditions fixées par la réglementation bancaire.

A défaut de convention particulière, les fonds versés ne peuvent être retirés de la caisse sociale, en capital et intérêts, qu'après un préavis de deux (2) mois francs et l'intérêt servi au taux légal.

ARTICLE 11 : CESSIONS D'ACTIONS

Les cessions d'actions sont libres entre un associé et les sociétés du même groupe, détenues, directement ou indirectement, à plus de 50% par cet associé, ou détenant, directement ou indirectement, plus de 50% du capital de cet associé.

Hors les cas prévus au paragraphe précédent, tout associé désireux de céder sa participation au capital de la Société devra préalablement proposer ses actions aux autres associés. A défaut de rachat desdites actions par les autres associés, ces actions pourront être proposées à un tiers sous réserve que celui-ci soit agréé par tous les associés de la Société, étant entendu qu'en cas de défaut d'accord du tiers par les autres associés, ceux-ci seront tenus de racheter les actions de l'associé cédant, à moins que la Société ne rachète lesdites actions en vue d'une réduction du capital social.

Dans ce dernier cas, la Société devra racheter les actions du cédant dans un délai maximum de six (6) mois à compter de sa décision de le faire.

ARTICLE 12 : EXCLUSION

L'exclusion d'un associé peut être prononcée pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- modification de son contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce
- mise en redressement judiciaire

L'exclusion d'un associé est prononcée par une décision collective des associés, prise à la majorité simple des actions détenues par les associés présents ou représentés, l'associé

concerné ne prenant pas part au vote et ses actions n'étant pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

La décision d'exclusion ne peut intervenir sans que les griefs invoqués à l'encontre de l'associé susceptible d'être exclu lui aient été préalablement communiqués au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, et ce afin qu'il puisse présenter aux autres associés les motifs de son désaccord sur le projet d'exclusion, lesquels doivent, en tout état de cause, être mentionnés dans la décision des associés.

En cas d'exclusion d'un associé, celui-ci est tenu de céder aux autres associés, au prorata de leur détention du capital, sa participation à tous les associés et/ou tiers désignés par décision collective des associés, dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la décision des associés statuant sur son exclusion.

Le prix des actions est fixé d'un commun accord entre les parties et à défaut dans les conditions prévues par l'article 1843-4 du Code civil.

La cession doit faire l'objet d'une mention sur le registre des mouvements de titres de la Société. Le prix devra être payé à l'associé exclu dans un délai de quinze (15) jours suivant la décision de fixation du prix, cette somme n'étant pas productive d'intérêts.

TITRE III

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE 13 : PRÉSIDENT

La Société est représentée, gérée et administrée par un Président (ci-après dénommé « Président Exécutif »), personne physique ou personne morale, désignée par l'associé unique ou par décision collective des associés. Il peut être choisi parmi les associés ou non. L'attribution d'une rémunération au Président Exécutif et son montant sont arrêtés par décision de l'associé unique ou par décision collective des associés. Le Président Exécutif a droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

La durée du mandat du Président Exécutif est de quatre (4) ans et prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Nul ne peut être nommé Président Exécutif s'il est âgé de plus de soixante-cinq (65) ans. Si le Président Exécutif en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue au cours de laquelle expire son mandat.

Le Président Exécutif peut démissionner sans avoir à justifier de sa décision à la condition de notifier celle-ci à chacun des associés quinze (15) jours à l'avance. Il peut être mis fin à tout moment, sans préavis, au mandat du Président Exécutif par décision de l'associé unique ou par décision collective des associés, à la majorité simple. Le Président Exécutif, s'il est associé, peut prendre part au vote. La révocation n'a pas à être motivée.

Le Président Exécutif représente la Société à l'égard des tiers, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux associés. Les limitations des pouvoirs du Président sont inopposables aux tiers.

ARTICLE 14 : DIRECTEUR GENERAL

Le Président Exécutif peut désigner, en qualité de Directeur Général, une personne physique qui l'assiste dans la direction de la Société.

Le Directeur Général peut bénéficier d'un contrat de travail au sein de la Société. La rémunération du Directeur Général est fixée dans la décision de nomination, sauf pour la rémunération issue du contrat de travail.

La durée des fonctions du Directeur Général est fixée dans la décision de nomination, sans que cette durée puisse excéder celle du mandat du Président Exécutif. Toutefois, en cas de cessation des fonctions du Président Exécutif, le Directeur Général reste en fonction, sauf décision contraire des associés, jusqu'à la nomination du nouveau Président Exécutif.

Les fonctions du Directeur Général prennent fin soit par l'arrivée du terme de son mandat, soit sa démission, soit par sa révocation prononcée par les associés, soit par la transformation ou la dissolution de la Société, soit encore par l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

ARTICLE 15 : COMITE STRATEGIQUE

L'associé unique ou la collectivité des associés peuvent décider de constituer un Comité Stratégique appelé à assister le Président Exécutif dans la conduite des affaires sociales, pour toutes les questions ne relevant pas de la gestion courante de la Société.

Le Comité Stratégique est composé de trois (3) membres au moins, dont le Président Exécutif de la Société.

Les membres du Comité Stratégique sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par la collectivité des associés qui peut les révoquer à tout moment dans les mêmes conditions. La révocation n'a pas à être motivée. La durée des fonctions des membres du Comité Stratégique est de quatre (4) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges, le Comité Stratégique peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des cooptations à titre provisoire, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale. Le membre du Comité Stratégique nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque membre du Comité Stratégique dispose d'une (1) voix.

Le Directeur Général, s'il existe, participera aux réunions du Comité Stratégique avec voix consultative.

Le Comité Stratégique élit parmi ses membres un président. La durée du mandat du président du Comité Stratégique ne peut excéder celle de son mandat de membre du Comité Stratégique.

Le Comité Stratégique se réunit, sur convocation du président du Comité Stratégique ou du Président Exécutif de la Société, au moins une (1) fois par an pour arrêter les comptes annuels de la Société et à chaque fois que le Président Exécutif ou un membre dudit Comité le jugera nécessaire.

Les convocations sont adressées par courrier électronique aux membres du Comité Stratégique au moins quarante-huit (48) heures à l'avance et devront inclure l'ordre du jour de la réunion et tout autre document nécessaire à la prise de décision par les membres du Comité Stratégique. Le Comité Stratégique tient séance au siège social ou à tout autre endroit que désigne la convocation. Le Président Exécutif ou le président du Comité Stratégique peuvent prendre l'initiative d'organiser des réunions du Comité Stratégique par visioconférence, téléconférence, internet ou par tous moyens de télécommunication.

Le Comité Stratégique est présidé par le président du Comité Stratégique. En cas d'absence ou d'empêchement du président du Comité Stratégique, le Comité désigne un président de séance parmi ses membres. Le Président de séance désigne un secrétaire de séance qui peut être choisi en dehors des associés

Le Comité Stratégique ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. En cas d'urgence, la délibération pourra être prise par mise en circulation d'une résolution. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. La voix du Président de séance est prépondérante.

En cas d'absence, chaque membre du Comité Stratégique peut donner pouvoir à toute personne afin de le représenter (sous réserve de lui avoir remis un pouvoir écrit) ; ce pouvoir ne comptera pas pour le calcul du quorum mais uniquement pour le décompte des votes.

Les décisions du Comité Stratégique seront ensuite matérialisées par un procès-verbal signé par le Président de séance et un membre présent lors du Comité.

En cas de difficulté pour réunir physiquement le Comité Stratégique, les décisions pourront être également adoptées au moyen d'un acte sous seing privé signé par tous les membres du Comité Stratégique.

A titre de mesure d'ordre interne et non opposable aux tiers, il est convenu que le Président Exécutif soumettra à la validation du Comité Stratégique :

- le budget annuel,
- l'arrêté des comptes annuels
- la proposition d'affectation du résultat.

TITRE IV

DÉCISIONS DES ASSOCIÉS

ARTICLE 16 : COMPÉTENCE DES ASSOCIÉS

En dehors des attributions qui leur sont conférées par la loi et par d'autres dispositions statutaires, l'associé unique ou la collectivité des associés sont notamment seuls compétents pour :

- l'approbation des comptes annuels et l'affectation du résultat,
- l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital,
- les opérations de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif,
- la transformation, la prorogation, la dissolution de la Société,

- l'extension ou la modification de l'objet social,
- toute modification des statuts autres que celles visées dans le présent article,
- la nomination, le renouvellement et la révocation du Président Exécutif, la fixation de sa rémunération,
- la nomination du Commissaire aux comptes,
- l'exclusion d'un associé,
- l'agrément d'un nouvel associé dans les conditions définies à l'article 11.

ARTICLE 17 : CONSULTATION DES ASSOCIÉS

Les décisions des associés peuvent être prises soit en Assemblée Générale soit sous forme de consultation écrite, y compris s'agissant de l'approbation des comptes annuels. Les décisions des associés pourront être également adoptées au moyen d'un acte sous seing privé signé par tous les associés.

17.1 Assemblée Générale

Les associés sont convoqués en Assemblée Générale par le Président Exécutif au moyen d'une lettre simple adressée à chaque associé dix (10) jours avant la date de la réunion accompagnée de l'ordre du jour ainsi que des informations relatives au lieu, au jour et à la date de la réunion. Les associés peuvent également être convoqués par télécopie ou par un moyen électronique de télécommunication.

Dans le cas où tous les associés sont présents ou représentés, l'Assemblée peut se réunir sur convocation verbale et sans délai.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président Exécutif ou à défaut, les associés désignent un Président de séance. Le Président de séance désigne un Secrétaire de séance qui peut être choisi en dehors des associés.

Tout associé peut également voter par correspondance selon les modalités légales et réglementaires.

17.2 Consultation écrite

Lorsque la décision est prise par consultation écrite, le texte des résolutions proposées est adressé par le Président Exécutif à chaque associé par lettre simple ou par courrier électronique.

Les associés disposent d'un délai de trente (30) jours suivant la réception de cette lettre ou du courrier électronique pour adresser au Président Exécutif leur acceptation ou leur refus. Tout associé n'ayant pas fait parvenir sa réponse dans le délai indiqué ci-dessus sera considéré comme ayant approuvé la ou les résolutions proposées.

Pendant le délai de réponse, tout associé peut exiger du Président Exécutif toute explication complémentaire.

17.3 Acte sous-seing privé

La décision des associés peut aussi s'exprimer sous forme d'un acte sous seing privé signé par tous les associés.

ARTICLE 18 : DROITS DE VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une (1) voix.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés.

ARTICLE 19 : QUORUM

La présence de la majorité des associés ou leurs représentants est requise pour qu'une décision prise en Assemblée Générale soit valable.

En revanche aucune condition de quorum n'est requise en cas de consultation écrite.

Dans tous les cas, la représentation des associés dans les décisions collectives est assurée par leur représentant légal ou une personne dûment et régulièrement habilitée.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. Toutefois certaines décisions requièrent l'unanimité des associés conformément aux dispositions légales.

ARTICLE 20 : ASSOCIE UNIQUE

En cas de réunion de toutes les actions en une seule main, l'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés par les présents statuts.

ARTICLE 21 : COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Dans l'hypothèse où un Comité Social et Economique (ci-après le « CSE ») serait, conformément aux dispositions des articles L.2311-1 et suivants du Code du travail, mis en place au sein de la société, les dispositions ci-après viendraient à s'appliquer.

21.1 Organe auprès duquel les membres de la délégation du personnel du CSE peuvent exercer les droits définis aux articles L.2312-72 à L.2312-77 du Code du travail

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-76 du Code du travail, les membres de la délégation du personnel du CSE exercent auprès du Président Exécutif les droits qui leurs sont attribués par les articles L.2312-72 à L.2312-77 du Code du travail dans le cadre de réunions qui seront organisées à l'initiative du Président Exécutif.

21.2 Inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées Générales ou des décisions collectives des associés

En application de l'article R.2312-34 du code du travail, les modalités selon lesquelles le CSE exercera les droits visés au deuxième alinéa de l'article L.2312-77 du Code du travail sont définies de la manière suivante :

Le CSE, représenté par un de ses membres adressera par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social ou par un moyen électronique de communication, au Président Exécutif, ses demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale ou d'une décision collective des associés.

Chaque demande devra être accompagnée du texte du projet de résolutions, d'un exposé des motifs justifiant ces résolutions, ainsi que d'une copie du mandat conféré à cet effet au membre du CSE.

Seules les demandes reçues par le Président Exécutif dans un délai de quinze (15) jours au moins avant la date d'une Assemblée Générale seront inscrites à son ordre du jour. A défaut, leur inscription sera reportée à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale suivante. Les points inscrits à l'ordre du jour et le texte du projet des résolutions résultant des dispositions qui précèdent seront communiqués aux associés, et le cas échéant au Commissaire aux comptes, préalablement à l'Assemblée Générale.

En cas d'associé unique ou dans le cas où les décisions collectives des associés ne seraient pas prises en Assemblée Générale, seules les demandes reçues par le Président Exécutif dans un délai de quinze (15) jours au moins avant la date des décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés leur seront communiquées pour leur examen lors de ces décisions. A défaut, leur examen sera reporté à l'ordre du jour des prochaines décisions de l'associé unique ou des associés. Les points inscrits à l'ordre du jour et le texte du projet de résolutions résultant des dispositions qui précèdent seront communiqués aux associés, ou à l'associé unique, selon le cas, et le cas échéant au Commissaire aux comptes, préalablement aux décisions collectives des associés ou à la décision de l'associé unique concernée.

21.3 Présence aux Assemblées Générales

Les membres du CSE désignés conformément aux dispositions de l'article L.2312-77 du Code du travail seront convoqués aux Assemblées Générales, dans les mêmes conditions que les associés et ceci afin qu'ils puissent y assister conformément aux dispositions de l'article L.2312-77 du Code du travail.

En cas d'associé unique ou dans le cas où les décisions collectives des associés ne seraient pas prises en Assemblée Générale, les membres du CSE désignés conformément aux dispositions de l'article L.2312-77 du Code du travail seront informés, par tous moyens, préalablement à la prise des dites décisions, de leur objet et ceci, dans les mêmes conditions que l'associé unique ou les associés.

En outre, avant toute décision collective qui nécessiterait l'unanimité des associés en cas de pluralité d'associés ou avant toute décision de l'associé unique, le Président Exécutif rencontrera, pour les entendre et à leur demande, lesdits membres du CSE.

TITRE V

CONTROLE DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE 22 : COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes sociaux sont contrôlés par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, dans les conditions fixées par la loi.

Au cours de la vie sociale, ils sont nommés par décision collective des associés.

TITRE VI

COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

ARTICLE 23 : COMPTES ANNUELS

A la clôture de chaque exercice, le Président Exécutif dresse l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et une annexe. Il établit en outre un rapport sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé. Ces documents seront mis à la disposition du Commissaire aux comptes dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et seront soumis à l'approbation des associés.

ARTICLE 24 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5%, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint une somme égale à 10% du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des prélèvements pour dotation à la réserve légale et, s'il en existe, des réserves statutaires augmentées, le cas échéant, du report bénéficiaire.

Après approbation des comptes de l'exercice écoulé et constatation de l'existence de sommes distribuables déterminées en conformité de la loi, la collectivité des associés décide de toutes affectations et répartitions.

Sur le bénéfice distribuable, la collectivité des associés décide ensuite, du prélèvement des sommes qu'elle juge opportun d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatifs, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il existe, est distribué aux associés.

La collectivité des associés peut décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves, dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont, après approbation des comptes de l'exercice écoulé, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvements sur les bénéfices.

TITRE VII

DISSOLUTION - LIQUIDATION

ARTICLE 25 : DISSOLUTION - LIQUIDATION

Il est statué sur la dissolution et la liquidation de la société par décision collective des associés conformément aux dispositions légales.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par les associés, parmi eux ou en dehors d'eux, dont ils déterminent les pouvoirs et la rémunération

La nomination du ou des liquidateur(s) met fin aux fonctions du Président Exécutif ainsi qu'à celles du Commissaire aux comptes.

Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Le produit net de la liquidation après l'extinction du passif et des charges sociales et le remboursement aux associés du montant nominal non amorti de leurs actions est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de leurs actions.

S'il n'y a qu'un seul associé, la décision de dissolution entrainera la transmission universelle du patrimoine de la Société à l'associé unique dans les conditions prévues par l'article 1844-5 du Code civil sous réserve que ce dernier soit une personne morale.

TITRE VIII

RÉSOLUTION DES LITIGES

ARTICLE 26 : CONTESTATIONS

Les associés s'efforceront de résoudre leurs différends à l'amiable en les soumettant à l'appréciation de leurs instances dirigeantes. Celles-ci disposeront d'un délai de quinze (15) jours pour parvenir à une solution.

Si aucun accord n'est possible, toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation, soit entre la Société et les associés, soit entre les associés eux-mêmes, concernant les affaires sociales, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Annexe 5- Equipe de STORENGY

Les CV du Directeur Général de STORENGY et des chargés de projet (compétences mobilisées pour le projet)

Cécile Prévieu
 Directeur Général
 STORENGY

Formation

2000-2002	Institut d'Etudes Politiques de Paris
1999-2002	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées , Paris – Corps des Ponts et Chaussée
1996-1999	Ecole Polytechnique , Palaiseau (91)

Expérience professionnelle

Depuis 2015	ENGIE – Storengy – Directeur Général
2014 - 2015	GDF SUEZ – Storengy - Directrice Asset Management (finance, juridique, stratégie, portfolio asset management, business development)
2011 - 2014	GDF SUEZ – Storengy - Directrice financière et juridique
2010 – 2011	GDF SUEZ – Branche Infrastructures - Directrice de cabinet du Directeur Général de la Branche
2007-2010	Cabinet de François Fillon , Premier Ministre Conseillère technique pour les transports : secteurs aérien, maritime, fluvial, ferroviaire, routier et autoroutier, transports en commun, sécurité routière.
2005-2007	Cabinet de Patrick Devedjian puis François Loos , Ministres délégués à l'Industrie – Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, Conseillère technique pour l'énergie - marchés d'énergie, électricité, gaz, nucléaire, pétrole, biocarburants.
2002 – 2004	Direction du budget, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Bureau Industrie , suivi du secteur de l'énergie : tutelle des principales entreprises publiques du secteur (EDF, Gaz de France, CEA, IFP, Andra, IRSN), fiscalité de l'énergie.
2002 (stage)	Arthur Andersen - Audits financiers et missions de conseil pour les entreprises du secteur public et les collectivités locales

Divers

- *Président du Conseil d'Administration de Storengy Deutschland et Storengy UK*
- *Membre du Board de Gas Storage Europe (GSE) association des stockeurs européens*
- *Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)*

Chef de Projet, PMP STORENGY

Formation

2019	Certification Project Management Professional – PMP , Project Management Institute
2002 - 2003	Ecole Nationale Supérieur Pétrole et Moteur, ENSPM – IFP School , Rueil Malmaison
2000	Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques, ENSIC , Nancy
1996 – 2002	Diplôme d'ingénieur en Génie chimique , Università di Roma La Sapienza

Expérience professionnelle

Depuis 2018	<p>ENGIE – STORENGY – Chef de Projet Développement de projets de Géothermie Haute Température :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puy-de-Dôme, Geopulse : coordination équipe de 10/12 personnes avec partenaire externe, suivi du dépôt du dossier Permitting, organisation équipe projet, chiffrage ordres de services... • Italie, Castelnuovo : suivi de l'instruction, coordination d'une équipe de 8 personnes avec partenaire externe, définition gouvernance et pilotage projet, lotissement achats projet, suivi commandes études, ... • Guadeloupe, Vieux Habitants : coordination équipe de 9 personnes avec partenaire externe, suivi du dépôt du dossier Permitting, organisation équipe projet, chiffrage ordres de services... <p>Coordination Projet R&D Européen : GECO : suivi de l'avancement, coordination stratégique, coordination études...</p>
2017 - 2018	<p>ENGIE GREEN Project Management Officer Adjoint Appel d'offre éolien en mer Dunkerque, réponse à AdO en partenariat avec 2 partenaires externes (allemand et espagnol) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation d'outil et méthodes pour la coordination de l'équipe - Suivi de l'avancement du livrable - Risk Officer : gestion des risques projet et contingences allouées - Insurance Manager : montage de la couverture assurancielle projet
2015 – 2017	<p>ENGIE LNG Chef de Projet, Département Asset Management</p> <ul style="list-style-type: none"> - Support technique au Business Développement dans la prospection de nouveaux actifs - Réalisation des Procédures, Guides et Standards pour la réalisation de Audits Préalables. - Participation aux Revues de Projet
2013 - 2015	GDFSUEZ - Exploration Production International, Assistante Technique développement
2009 - 2013	GRTGaz, Ingénieur Projet
2004 - 2009	SAIPEM SA, Ingénieur Procédés puis Ingénieur Contrats

Ingénieur Forage STORENGY

Formation

2010-2011	IFP Training -Pau, France Formation sur les techniques de forage et de complétion.
2008-2009	Institut des Mines de Saint Pétersbourg - Russie Spécialité: Technologies de forage de puits pétroliers et gaziers.
2006-2008	Ecole des Mines de Nancy – France Département: Energie, Production, Transformation, Trading
2004-2006	Lycée Faidherbe Lille – France Classes préparatoires en Physique Sciences de l'Ingénieur (PSI*)

Fonction actuelle

Depuis 2019	STORENGY SAS (ENGIE) France – Ingénieur forage sénior <ul style="list-style-type: none"> ○ Ingénieur forage et complétion. Solutions Leader Géothermie. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets de géothermie moyenne et haute température
-------------	---

Expérience professionnelle

2018	AVENCORE – France - CONSULTANT
2016-2017	TOTAL S.A – France – Ingénieur forage
2014-2016	TOTAL E&P NETHERLANDS –La Haye, Pays-Bas – Ingénieur forage
2012-2014	TOTAL E&P ANGOLA – Luanda – Ingénieur forage
2010-2012	TOTAL S.A – Angola et Russie – Rotationnel sur rigs de forage <ul style="list-style-type: none"> ○ Ingénieur forage de site offshore (Angola) ○ Superviseur forage de nuit (Company Man)
2009-2010	TOTAL E&P RUSSIA – Moscou – Département forage

Compétences

Langues	Anglais	Très bonne maîtrise écrite et orale
	Russe:	Bon niveau oral et écrit

Géologue Senior STORENGY

Formation

1997	Doctorat «Géologie et géochimie sédimentaire option micropaléontologie», Université Paris VI
1993	DEA «Géologie fondamentale et appliquée», Université Paris VI-Lille-Orléans-Orsay-Gif
1991	Maîtrise «Géologie fondamentale et appliquée», Université Paris VI
1990	Licence «Géologie fondamentale et appliquée», Université Paris VI
1989	DEUG « Sciences Nature et Vie, option géologie », Université Paris VI

Expérience professionnelle

Depuis 2011	GDF-SUEZ puis ENGIE- STORENGY Responsable équipe suivi géologique des puits Etudes géologiques pour l'exploration et le développement de systèmes géothermaux basse température et haute température : screening et évaluation de la probabilité de succès; Etudes géologiques pour le développement de stockages souterrains de gaz (Allemagne, France, Mexique)
2000- 2011	GEO-RS (Diamoco Group) Géologue de sonde et ingénieur micropaléontogiste Etudes géologiques sur les forages d'exploration hydrocarbures (France, Irlande, Portugal), Etudes géologiques sur terrain (Allemagne, France, Portugal)
1998-1999	Université Paris VI Enseignant chercheur en géologie et paléontologie, recherches académiques, publications et congrès
1997-1998	TOTAL, Centre scientifique et technique, Ingénieur micropaléontogiste, recherches académiques, publications

Compétences

Scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Approche interdisciplinaire des thèmes de recherche en sciences de la Terre • Synthèse de données de types naturaliste et technique • Travail de terrain (forage, prélèvements d'échantillons, exploration...) • Intégrité des puits : interprétation des diagraphies de cimentation (CBL-VDL) et de corrosion (USIT-UCI) • Surveillance des réservoirs et des niveaux couvertures : interprétation des diagraphies de production (débitmétrie, neutrons) • Interprétation des diagraphies (en trou ouvert et tubé, imagerie de puits, tests, données de forages, mesures de pressions...)
Langues	<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation des réservoirs géologiques (aspects structural et sédimentaire) • Anglais et Espagnol courant

Divers

1994-1997	Bourse d'étude de 3ème cycle , Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1990	Major de promotion en Licence «Géologie fondamentale et appliquée», Université Paris VI Membre de la société géologique de France (SGF) et membre du conseil d'administration de l'association des géologues du bassin de Paris (AGBP).

Ingénieur Géologue expert STORENGY

Formation

1990-1992	Ingénieur Géologue Géophysicien – Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs (aujourd’hui IFP School) à Rueil-Malmaison
1988-1990	Ingénieur Géologue – Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy
1984-1988	Maitrise de géologie – Université de Bretagne Occidentale à Brest

Expérience professionnelle

Depuis 2010	GDF-SUEZ puis ENGIE - Storengy Ingénieur Géologue Expert Etudes géologiques pour l’exploration et le développement de systèmes géothermaux basse température (France, Luxembourg) et haute température (Indonésie, Caraïbes, Chili, Mexique, Kenya, Ethiopie), Etudes géologiques pour l’exploration et le développement de stockages souterrains de gaz en Europe, Inde et Chine, Revues géologiques régionales pour l’identification de nouvelles opportunités en Stockage souterrain de gaz (Pologne, Australie, Pérou, Moyen-Orient), Data-rooms pour des opportunités de prises de participation dans des projets de stockage aux Etats-Unis
2008-2010	GDF SUEZ – Dpts Exploration et New Venture Ingénieur Géologue Expert Evaluation des ressources en gaz du Cameroun pour un projet de GNL, Data-rooms et évaluations de prospectivité en hydrocarbures hydrocarbures (Pérou, Canada, Guinée Equatoriale, Tanzanie, Cameroun, Kazakhstan)
2005-2008	GAZ DE FRANCE - New Asset Development Responsable des Géosciences pour l’exploration du permis de West El Burullus dans l’offshore du delta du Nil en Egypte
2003-2005	GAZ DE FRANCE – Département Géosciences Manager de projets et Ingénieur géologue
1999-2003	GDF Britain, London Adjoint du Manager Exploration
1992-1999	GAZ DE FRANCE – Département Géosciences, Géologue

Compétences

Logiciels	<ul style="list-style-type: none"> • PETREL (3D modelling, seismic interpretation): Intermédiaire /avancé • GeoX (volumetrics, risking and economics): avancé • Paleoscan (Full 3D seismic interpretation): basique • TIGRESS (correlation, petrophysics and mapping): basique • CHARISMA (seismic interpretation): basique • PetroMod 1D (Source rock maturation modelling): basique
-----------	---

Hydrogéologue / Géochimiste STORENGY

Formation

2001	Docteurat « Hydrologie et hydrogéologie quantitatives », Ecole des mines de Paris
1997	DEA « Hydrologie, hydrogéologie, géochimie et géostatistique », Université d'Orsay
1994-1996	Ingénieur-Maître , « Génie de l'Environnement », Université Paris 7
1993	DEUG Physique-Chimie, Université Paris 7

Expérience professionnelle

Depuis 2006	ENGIE – EXPLORATION/PRODUCTION puis STORENGY Chef de projets R&D sur les impacts des stockages de gaz naturels en nappes aquifères ; géothermie basse et haute températures; géologue de sonde
2005-2006	Commissariat à l'Energie Atomique (Bruyères-le-Châtel) - CEA/DASE/SRCE « Analyse quantitative des relations hydrogéochimiques entre matrice et fractures dans les milieux poreux fracturés insaturés »
2001-2004	Université du Michigan (Ann Arbor, Michigan, USA) - Département des Sciences Géologiques « Etude et modélisation tridimensionnelle de l'écoulement dans l'aquifère Carrizo (Texas) »
1997-2001	Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris , Centre d'Informatique Géologique. Partenariat avec l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire. « Caractérisation et modélisation des transferts de traceurs naturels dans les argilites de Tournemire »
1997 (6 mois)	Commissariat à l'Energie Atomique et Université d'Orsay « Composition isotopique du sulfate des roches granitiques et des eaux de fracture ; lien avec l'histoire géochimique du granite »
1996 (4 mois)	Aéroports de Paris - Laboratoire d'Environnement « Dosage des métaux dans les sédiments par absorption atomique flamme »
1995 (3 mois)	Mouvement des Entreprises DE France « Validité des normes émises en matière de protection de l'environnement »

Compétences

Scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Approche interdisciplinaire des thèmes de recherche en sciences de la Terre • Synthèse de données de types naturaliste et technique • Modélisation hydrogéologique, Géostatistiques • Pratique des techniques de mesures chimiques et isotopiques en laboratoire • Travail de terrain (forage, prélèvements d'échantillons, mesures chimiques...)
Langues	<ul style="list-style-type: none"> • Anglais courant • Russe moyen

Récompenses

2004	• Lauréate de la bourse « Initiative Post-doctorant », Ministère délégué à la Recherche
2002	• Lauréate de la bourse Lavoisier 2002, Ministère des Affaires Etrangères
1997-2000	• Allocataire de Recherche du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1997	• Bourse d'étude de 3ème cycle, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Géophysicien-Géologue STORENGY

Formation

1990	Ingénieur , Ecole Nationale Supérieure des Pétroles et Moteurs, Rueil-Malmaison
1988	Ingénieur , ENSG Nancy
1986	Maîtrise en Géologie, Faculté des Sciences

Expérience professionnelle

Depuis 1993	Gaz de France puis GDF-SUEZ puis ENGIE- Storengy - Expert Géophysicien-Géologue et Incertitudes réservoir Manager de 4 projets R&D en sismique et monitoring réservoir (SIGMA, SURBUL, MONISEIS, ACQUISUP)- Développement de logiciels sismiques en interne (re-processing sismique et caractérisation réservoir sismique (MATLAB2SU), re-processing et interprétation (ODIMOS), logiciel micro-sismique développé en collaboration avec IFP (μ SICS™)) utilisés sur des sites de stockage et d'exploration/production en Algérie, Mer du Nord, Egypte et en Australie, développement en interne de logiciels d'ingénierie réservoir : history matching (SOM2PREPRE), performances (OPI), productivité des puits (RadonIP), classification de cartes de simulation/simulées (CARTESOM), Coaching et animation de formations pour ingénieurs sur ses logiciels internes pour études réservoir.
1990 - 1993	Gaz de France - Pétrophysicien et géologue, responsable de stockages de gaz (Céré-la-Ronde, Chémery, Manosque), suivi et assistance géologique pendant forage, études pétrophysiques et géologiques.

Compétences

Géosciences	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et suivi de projets R&D appliqués, coopération et collaboration scientifiques : monitoring sismique, micro-sismique et modèles d'incertitudes des réservoir • Expertise géologique et géophysique apportée dans le cadre de peer-reviews de projets sous-sol (stockages de gaz, sites E&P) • Expertise en incertitudes réservoir et analyse des risques • Etudes pétro-physiques, log processing, interprétation, suivi géologique pendant forage • Etudes de caractérisation géologique complexes, construction de modèles géologiques • Etudes géophysiques, planning de campagnes sismiques, acquisition des mesures, processing et interprétation
Programmation et informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Logiciels géosciences : création d'applications en interne (MULTI, PREPRE, OCAPI) • Maîtrise de langages de programmation : MATLAB expert, C • Gestion informatique des unités/postes/licences : UNIX, Windows et SAP (budget, reporting, achats-commandes, facturation)
Langues	<ul style="list-style-type: none"> • Anglais courant • Espagnol bases

Brevets

- Inventeur : FRA1353066, FRA1260579, FRA2742879,
- Co-inventeur : FRA2845484, FR2845164, EP1552324, EP1546762, EP0937997, EP0748457, WO9621165

Key Account Manager Géothermie STORENGY

Formation

1995	Ingénieur diplômée de l'ENSG (Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy), option hydrogéologie et environnement
1989-1992	Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles filière biologie (Grenoble)

Fonction actuelle : Key Account Manager Géothermie depuis 2015

Interface interne technique/business développement sur les projets de géothermie, représentation de Storengy à l'AFPG, auprès de partenaires externes industriels et administratifs.

Parcours professionnel

2013-2015	ENGIE - Storengy - <i>Chef de projet sous-sol/Management Technique Transverse sur les stockages de gaz naturel (projet de prolongation de concession et forages, permitting), la géothermie basse enthalpie (projet de recherche, due diligence, permitting) et management technique transverse sur l'intégrité de stockages de gaz naturel;</i>
2010 – 2013	GDF-SUEZ puis ENGIE - Storengy - « Expert Advisor » GDF SUEZ auprès de la société Pozagas (Compagnie slovaque exploitant 6 stockages de gaz déplétés, 646 Mm3 de volume utile
2007 – 2014	GDF-SUEZ puis ENGIE - Storengy - Chef de projets sous-sol (permitting, exploitation et opérations) : Chef de projet pour les Prolongations de Concession en lien avec des services de L'administration française de 4 sites de stockages depuis 2007 ; Chef de projet pour les dossiers d'Autorisation de forages sur 7 nouveaux forages (réalisés depuis) depuis 2007 ; Chef de projet de rétrocession au BRGM d'un forage d'exploration converti en piézomètre en lien avec la DRIRE IDF en 2009.
2003 – 2007	GAZ DE FRANCE - Ingénieur Transverse Puits (ITP) et qualité de Eaux (ITE) sur les sites de stockages de gaz français : Gestion des priorités, études, interventions, bilan, planification des opérations de maintenance légères (wire line, slike line, diagnostic et mesures, entre 5 et 250 k€/op.) et lourdes (WO, entre 1-3 millions d'€/op.) sur le parc français des puits des stockages de gaz (environ 500 puits) ; Cours à l'Association Française du Gaz: « exploitation des sites de stockage en aquifère » et « comportement des puits en gaz ».
1999 – 2003	GAZ DE FRANCE - Ingénieur d'Exploitation de Sites (IES) de stockage de gaz (activité de performance maintenance et réglementaire) et Ingénieur Transverse sur la qualité des Eaux (ITE) sur les sites français ;
1995 – 1999	GAZ DE FRANCE - Ingénieur géologue (géologue de sonde sur des puits d'exploration et de production on shore, en charge des essais de puits eau/gaz)

Compétences

- *Management et Gestion de projets transverses techniques concernant le sous-sol en lien avec la géologie, l'hydrogéologie, la géochimie, les puits gaz et eau ;*
- *Permitting pour des titres miniers et autorisations liées au sous-sol et aux forages (profonds), relation avec les Services de l'Etat ;*
- *Exploitation, suivi et monitoring du sous-sol des stockages souterrains de gaz naturel ou gisements déplétés.*

Annexe 6- Références de STORENGY

En géothermie

2012 : THIAIS (GÉOTHERMIE BASSE TEMPERATURE/RESEAU DE CHALEUR)

Les experts forages de Storengy sont intervenus sur une opération de rechemisage d'un des puits du doublet de géothermie (puits de géothermie profond de plus de 1600 mètres) du réseau de chaleur de Thiais, à la demande de Cofely Réseaux, au sud de l'Île-de-France. Le Groupe ENGIE exploite le réseau de géothermie de Thiais.

La géothermie à Thiais, alimente en chaleur l'équivalent de 4000 équivalents logements et répond à plus de 80% des besoins en chaleur des bâtiments raccordés.

Cette première mission de Storengy a été couronnée de succès et a « ouvert la voie » de la géothermie à Storengy.

2013-2014 : ARCUEIL/GENTILLY (GÉOTHERMIE BASSE TEMPERATURE/RESEAU DE CHALEUR)

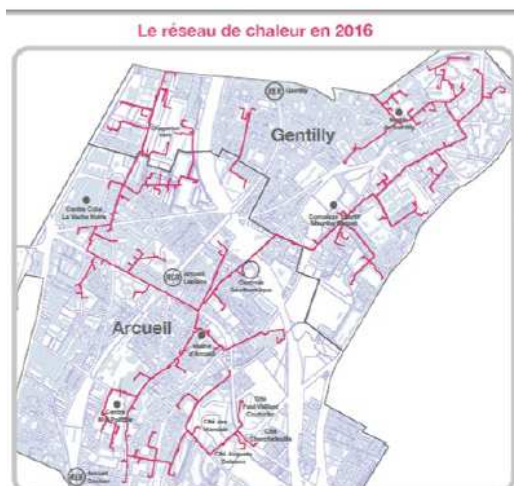
Storengy a réalisé les deux forages du doublet de géothermie d'ARCUEIL (fin 2013 début 2014) destinés à alimenter le réseau de chaleur des villes d'ARCUEIL et GENTILLY, en tant que co-maître d'œuvre forage pour Cofely Réseaux, attributaire de la Délégation de Service Public sur ce projet.

Ces 2 nouveaux puits (d'une profondeur forée totale de près de 1800 mètres) permettent de produire une eau de plus de 65°C, ils ont été réalisés dans un contexte très urbanisé en banlieue parisienne (voir photo ci-dessous).

La centrale de géothermie, raccordée aux puits, fournit grâce à l'eau chaude produite, une puissance de 12 MW et alimente en chaleur l'équivalent de 75000 équivalents logements.

Le réseau d'ARCUEIL-GENTILLY long de 13 km va alimenter en chauffage et en eau chaude essentiellement des ensembles de logements collectifs, des équipements collectifs (écoles, gymnases, mairies, crèches, ...), et des entreprises sur les 2 villes d'Arcueil et de Gentilly.

Le Groupe ENGIE a construit et exploite ce réseau de chaleur alimenté par la géothermie depuis fin 2015.



EN 2014/2015 : STORENGY AMO (ASSISTANT A MAITRE D'OUVRAGE) POUR LA REALISATION DE 3 DOUBLETS DE GEOTHERMIE EN 2014/2015 (GEOTHERMIE BASSE TEMPERATURE/RESEAU DE CHALEUR)

Storengy a également effectué des prestations de conseils en tant qu'AMO auprès de Cofely dans le cadre de 3 projets de géothermie profonde associée à la construction de réseaux de chaleur en Ile-de-France (Rosny, Villepinte, Ivry), dans la phase de consultation des entreprises associées aux forages de ces 6 puits profonds (autour de 1800 mètres forés).

2015 : STORENGY DETENTEUR D'UN PERMIS DE RECHERCHE DE GITES GEOTHERMIQUE BASSE TEMPERATURE SUR LE SECTEUR DE MULHOUSE DANS LA PERSPECTIVE D'UN PROJET DE RESEAU DE CHALEUR, UN PROJET GREENFIELD DE GEOTHERMIE PROFONDE (GEOTHERMIE BASSE TEMPERATURE/RESEAU DE CHALEUR)

En juin 2014, Storengy dépose un permis de recherche de gites géothermiques basse température dans la région de Mulhouse. L'objectif de ce projet est d'alimenter les réseaux de chaleur existants en développement (voire débouchés électricité), c'est le projet « Géomuse ».

Le 5 août 2015, Storengy obtient l'arrêté préfectoral (émanant du préfet du Haut Rhin) qui autorise la recherche de gîtes géothermiques basse température sur 146 km² pour une durée de 3 ans pour mener le programme d'exploration sous-sol sur les aquifères profonds (plus de 1500 mètres) du secteur.

2015 : STORENGY EST CO ACTIONNAIRE ET AMOA SUR LE PROJET DE GEOTHERMIE « VILLAGE NATURE » (GEOTHERMIE BASSE TEMPERATURE/CHALEUR)

Storengy est associé à Cofely et deux fonds d'investissement pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation du réseau de chaleur géothermique du nouveau parc Villages Nature et Disneyland® Paris.

Storengy a réalisé une due diligence du sous-sol (début 2014) et a apporté son expertise en phase amont et en phase de réalisation (en assistant à Maître d'Ouvrage) de ce projet et les forages ont été réalisés en 2015 avec succès. La centrale de géothermie a été mise en service en 2017.



2017 : STORENGY DETENTEUR DE 3 LICENCES D'EXPLORATION AU Mexique POUR DES PROJETS DE GEOTHERMIE HAUTE TEMPERATURE

Storengy en partenariat avec Reykjavik Geothermal est détenteur de 3 permis d'exploration en géothermie au Mexique délivré par le ministère de l'Énergie mexicain (le SENER) en Décembre 2016. Les zones concernées sont situées à proximité du Sanganguéy, dans l'état du Nayarit sur la côte Pacifique, et à proximité du Cerro Pinto et du Las Derrumbadas dans l'état de Puebla à l'est du pays.

La phase d'exploration est prévue pour une durée de trois ans (renouvelable 1 fois) avec comme objectif de développer un portefeuille de 3 projets « greenfield » de production d'électricité. Storengy participe aussi, grâce à son savoir-faire, aux campagnes d'acquisition de données scientifiques sur le terrain et à l'élaboration des études sous-sol qui détermineront le potentiel de chaque zone.



DEPUIS 2014 : APPORT D'EXPERTISES AUX PROJETS DE GEOTHERMIE HAUTE TEMPERATURE DU GROUPE ENGIE DANS UN CONTEXTE DE GEOTHERMIE POUR LA PRODUCTION D'ELECTRICITE EN MILIEU VOLCANIQUE (GEOTHERMIE HAUTE TEMPERATURE/ ELECTRICITE)

Storengy a également apporté son expertise sous-sol, en soutien du Groupe ENGIE, sur des projets de géothermie haute température sur des projets localisés :

- sur l'île de la Dominique (Wotten Waven), dans un contexte où le volcanisme est actif en lien avec l'Arc antillais, le site est localisé sur le flanc du volcan Micotrin, le projet est à un stade de fin d'exploration
- et en Indonésie où le Groupe ENGIE travaille au développement de 3 projets de production d'électricité (Muarah Laboh, Rajabasa, Rantau Dedap) dans des contextes volcaniques dans le cadre du consortium Supreme Energy, avec les groupes japonais Sumitomo et Marubeni.

2017 : STORENGY EN PARTENARIAT AVEC ENGIE COFELY (PLAINE GARONNE ENERGIES) CO-INVESTIT, CONÇOIT, REALISE, PUIS EXPLOITE PENDANT 30 ANS DES PUIITS DE GEOTHERMIE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'UN RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIQUE SUR LA PLAINE RIVE DROITE DE BORDEAUX METROPOLE

Le conseil métropolitain de Bordeaux du 16 décembre 2016 a décidé de retenir le groupement composé des sociétés ENGIE-Cofely et Storengy en tant que délégataire du projet de réseaux de chaleur Plaine Rive Droite pour une durée de 30 ans.

Le projet permettra la réalisation des équipements nécessaires au service public de production, transport et distribution de l'énergie nécessaire au chauffage et à l'eau chaude sanitaire pour alimenter près de 28 000 équivalent-logements. Le projet repose principalement sur l'utilisation de la géothermie et l'utilisation de la ressource présumée présente au niveau jurassique, soit à 1700 m de profondeur. A ce niveau, l'eau est à une température de 70° C environ.

Dans le cas bordelais, en l'absence de référence, seule l'exploration in situ pourra permettre de statuer sur les débits réels, les possibilités de réinjection et les caractéristiques physico chimiques de l'eau. Si le potentiel de ce réservoir n'était pas confirmé une solution de géothermie de repli sera développée dans un horizon déjà identifié (le Crétacé), moins profond avec un complément en Energies Renouvelables.

L'exploitation de cette ressource consiste en un doublet de forages de géothermie comprenant un puits de production et un puits de réinjection.

STORENGY a réalisé pour le compte de Bordeaux Métropole le dossier de demande d'AR-DAOT. Celui-ci a été obtenu en juin 2019.

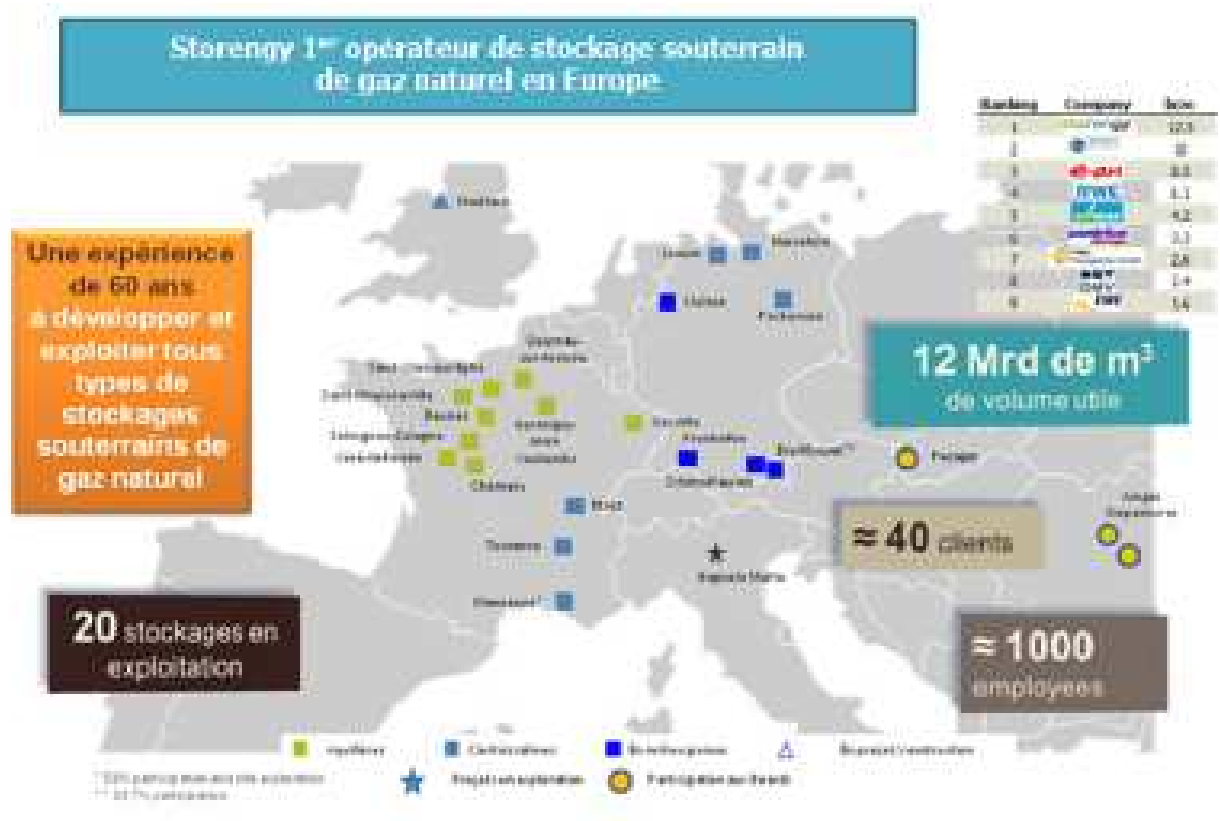
Les travaux de forage sous la maîtrise d'ouvrage STORENGY ont débutés en juillet 2019.



En forage

Storengy hérite de l'activité historique de Gaz de France sur les stockages souterrains de gaz naturel : Storengy, un des leaders mondiaux dans son activité, exploite l'ensemble des titres de concessions de stockage d'ENGIE en France et en Europe.

Storengy est un opérateur historique du sous-sol, expérimenté et reconnu nationalement et internationalement.



STORENGY conçoit, construit, développe, exploite et réalise la maintenance des sites de stockages souterrains de gaz naturel depuis plus de 60 ans dans des environnements géologiques variés (aquifère, cavités salines, déplété) à plus de 1000 mètres de profondeur dans le sous-sol sur 14 sites dont :

- **9 stockages en aquifère** : Gournay-sur-Aronde, Cerville, Saint-Illiers-la-Ville, Beynes, Soings-en-Sologne, Chémery, Saint-Clair-sur-Epte, Germigny-sous-Coulombs, Céré-La-Ronde ;
- **3 stockages en cavités salines** : Etrez, Tersanne, Hauterives et un exploité pour le compte d'un tiers (GEOMETHANE), Manosque ;
- **1 gisement déplété** : Trois Fontaines.

Les stockages français opérés par Storengy totalisent une capacité totale de volume utile de plus de 10 milliards de m³(n) de gaz.

En amont du développement de ces sites, Storengy a réalisé l'exploration du sous-sol dans divers secteurs géographiques qui n'ont pas tous permis de développer des sites de stockage mais qui ont contribué à l'expérience de Storengy.

Storengy apporte son savoir-faire et son expertise sous-sol à ses partenaires et clients partout dans le monde.

Nos équipes, nos expertises sont ancrées dans l'exploitation et la maintenance de nos actifs sous-sol.

Deux chiffres emblématiques pour illustrer ce point :

- **plus de 500 puits exploités au quotidien (de plus de 1000 mètres de profondeur de différents types, exploitation, contrôle eau gaz) sur les stockages existants en France.** De nombreux forages d'exploration ont été réalisés dans toute la France avec pour objectif d'identifier des sites propices au développement de stockage souterrains de gaz naturel
- **plus de 50 km de carottes (échantillons de roches)** et de nombreuses informations du sous-sol collectée au fil des explorations ont été soigneusement conservés dans une carothèque –sur des puits d'exploration et d'exploitation.

Le management Santé-Sécurité, Environnement et Risques Majeurs

STORENGY en France dispose des certifications suivantes:

- **Qualité : ISO 9001 pour l'ensemble des processus de l'entreprise ;**
- **Environnement : ISO 14001 pour ses sites industriels, ses activités d'ingénierie et de projets et ses activités de forage ;**

Par ailleurs, les sites de stockages sont évalués plusieurs fois par an par des inspections des autorités (DREAL /DRIEE en France) sur la capacité à maîtriser les risques majeurs et la conformité à la réglementation des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE).

Les interventions sur les puits des stockages souterrains de Storengy France, assurées par l'équipe du GIP (Groupe d'Intervention sur les Puits) entrent dans ce cadre strict de certification et de réglementation Seveso de stockages de STORENGY en France.

Forte de l'expérience acquise en maîtrise de système de management intégré , la société Storengy SAS s'est volontairement engagée dans une démarche de certification ISO 9001 dans un premier temps, puis dans une démarche ISO 14001, pour le périmètre de ses nouvelles activités (indépendamment des certificats sur l'activité de stockage souterrain (portée par Storengy France).

Storengy SAS met en œuvre une organisation en matière de sécurité environnement et de maîtrise des risques construit selon le principe de l'amélioration continue.

L'organisation mise en place a pour objectifs :

- D'identifier, d'évaluer et de maîtriser ses risques santé sécurité concernant les biens et les personnes,
- de mesurer, démontrer et améliorer la performance, sécurité environnementale et opérationnelle,
- De prévenir les accidents majeurs en respectant les exigences de l'arrêté du 17 janvier 2003, annexe I, relatif à la prévention des risques majeurs dans les stockages souterrains de gaz

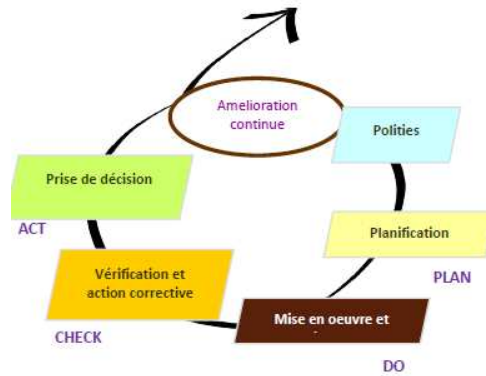
La Direction Générale de Storengy, dans le cadre de sa politique sécurité environnement, définit annuellement les objectifs Qualité, Santé, Sécurité, Environnement et Risques Majeurs qu'elle souhaite atteindre.

L'identification des risques, dans ces différents domaines permet d'établir un plan d'actions.

La mise en œuvre du plan d'actions permet de maîtriser et de surveiller ces risques.

La pertinence et l'efficacité de ces actions sont vérifiées par des contrôles fréquents. Des actions correctives sont décidées si nécessaire.

Régulièrement, la direction générale de Storengy, contrôle l'organisation en place afin de s'assurer qu'elle est en adéquation avec l'atteinte des objectifs.



Références des communications présentées à diverses sociétés visant notamment à améliorer la connaissance des formations salifères

1 - SMRI : Solution Mining Research Institute

Auteurs	Société(s)	Titre de l'article	Session du SMRI
Yvan Charnavel, 1 John O'Donnell, 2 Thomas Ryckelynck, 1	1 Storengy, Bois-Colombes, France 2 Storengy UK, Northwich, United Kingdom	Solution Mining at Stublach	Rochester, New York, USA 27 – 28 April 2015
Pierre Bérest, 1 Benoît Brouard, 2 Fabien Favret, 3 Grégoire Hévin, 4 Mehdi Karimi-Jafari, 5	1 LMS, Ecole Polytechnique, Palaiseau 2 Brouard Consulting 3 EDF 4 Storengy 5 Geostock	Maximum Pressure in Gas Storage Caverns	Rochester, New York, USA 27 – 28 April 2015
Cécile Mousset, 1 Yvan Charnavel, 1 Grégoire Hévin, 1 Ahmed Rouabhi, 2	1 Storengy 2 MINES Paris Tech.	Evaluation and Improving the Accuracy of Salt Cavern Thermodynamic Models using in situ Downhole Data	Groningen, The Netherlands 29 - 30 September 2014
Eichhorn, Alexander, 1 Charnavel, Yvan, 2 Keime, Matthieu, 3	1 UGS, Mittenwalde, Germany 2 Storengy, Bois-Colombes, France 3 Storengy Deutschland, Berlin, Germany	Optimising solution mining costs by reducing the number of workover based on leaching simulations	Avignon, France 30 September – 1 October 2013
Mousset, Cécile Charnavel, Yvan Pellizzaro, Cyrille Hévin, Grégoire	Storengy, Bois-Colombes, France	Impact of salt cavern size on thermodynamics for gas storage	Lafayette, Louisiana 22-23 April, 2013
Haas, Frédéric	Storengy, Bois-Colombes, France	Turning cavern heterogeneous features into performance optimization	Lafayette, Louisiana 22-23 April, 2013

Auteurs	Société(s)	Titre de l'article	Session du SMRI
Bérest, Pierre, 1 Dizanne, Hyppolyte, 1 Brouard, Benoît, 2 Hévin, Grégoire, 3	1 Ecole Polytechnique, Palaiseau, France 2 Brouard Consulting, Paris, France 3 Storengy, Bois-Colombes, France	Rapid Depressurization : can they lead to irreversible damage ?	Regina, Canada 23-24 April, 2012
Pellizzaro, Cyrille, 1 Bergeret, Gautier, 1 Leadbetter, Alan, 2 Charnavel, Yvan, 1	1 Storengy, Bois-Colombes, France 2 Storengy UK, Northwich, United Kingdom	Thermo-Mechanical behavior of Stublach gas storage caverns	York, United Kingdom 03-04 October, 2011
Charnavel, Yvan, 1 Keime, Matthieu, 2 Theylich, Helge, 3	1 Storengy, Bois-Colombes, France 2 Storengy Deutschland, Berlin, Germany 3 UGS, Mittenwalde, Germany	Dissolution of a problem at Peckensen	Galveston, Texas 18-19 April, 2011
Hévin, Grégoire, 1 Pellizzaro, Cyrille, 1 Bérest, Pierre, 2 Brouard, Benoît, 2	1 Storengy, Saint-Ouen, France 2 Ecole Polytechnique, Palaiseau, France	12-year pressure monitoring in an idle salt cavern, the 1997-1998 Etrez abandonment test revisited	Grand Junction, Colorado 26-27 April, 2010
Rokarhr, Reinhard, 1 Durup, Gérard, 2	1 IUB, Germany 2 GDF SUEZ, France	Over 40 years of Development of Design Criteria for Salt Caverns	Krakow, Poland 26-29 April, 2009
Charnavel, Yvan, 1 Eyermann, Tom, 2	1 GDF SUEZ, France 2 Consultant, Rapid City	SalGas Validation and Benchmark	Austin, Texas 13-14 October, 2008
Hévin, Grégoire, Caligaris, Claude, Durup, Gérard	Gaz de France	Deep Salt Cavern AZ-abandonment : a pilot Experiment	Halifax, Canada 8-9 October, 2007
M. Karimi-Jafari, M. 1 B. Brouard, B. 2 P. Berest, P. 2 Durup, Gérard 3	2 Ecole Polytechnique 1 Brouard Consulting 3 Gaz de France	Presssure Build-Up in a Sealed Cavern: Effect of a Gas Blanket	Basel, Switzerland 29 April - 2 May, 2007

Auteurs	Société(s)	Titre de l'article	Session du SMRI
Rouabhi, A. 1 Tijani, M. 1 Charnavel, Y. 2 You, Th. 3	1 Paris School of Mines 2 Gaz de France 3 Geostock	Temperature Modeling During Salt Cavern Leaching Process	Basel, Switzerland 29 April - 2 May, 2007
Charnavel, Yvan 1 Meybeck, Isabelle 1 Buissard, Hubert 1 Hertz, Emmanuel 2	1 Gaz de France 2 CSME Salins	Variation of Salt Dissolution Rate with Temperature - Experimental Procedure and First Results	Brussels, Belgium 30 April – 3 Mai, 2006
Callot, Jean-Paul 1 Pillot, Daniel 1 Mengus, Jean-Marie 1 Rigollet, Christopher 2 Dauphin, Lena 3 Letouzey, Jean 1	1 Institut Francais de Petrole 2 Gaz de France 3 Ecole des Mines de Paris	Modelling the Rise and Fall of Rocks in Salt Diapirs	Nancy, France September 2 – 5, 2005
Bérest, Pierre Diamond, Bill Duquesnoy, Antoine Durup, Gérard Feuga, Bernard Lohff, Lothar	International group (IEG) commissioned by the French regulatory authorities	Salt and brine production methods in France: Main conclusions of the international group (IEG) commissioned by the French regulatory authorities	Berlin, Germany October 3 – 6, 2004
Berest, Pierre 1 Brouard, Benoît 2 Durup, Gérard 3	1 LMS et G.3S, Ecole Polytechnique, Palaiseau, France 2 Brouard Consulting. Paris, France 3 Gaz de France, Clichy, France	Tightness Tests in Salt-Cavern Wells 27 pages	Banff Alberta, Canada 28 April - 1 May 2002

Auteurs	Société(s)	Titre de l'article	Session du SMRI
Brouard, Benoît 1 Berest, Pierre 2 Durup, Gérard 3	1 Brouard Consulting. Paris, France 2 LMS-G.3S, Ecole Poly- technique, Palaiseau France 3 Gaz de France, Clichy, France	"LOSAC" ©: A First Salt Cavern Abandonment Software 19 pages	Banff Alberta, Canada 28 April - 1 May 2002
Bérest, Pierre 1 Brouard, Benoît 1 Durup, J. Gérard 2 Guerber, B. 2	1 Laboratoire de Méca- nique des Solides, Ecole Polytechnique, Palai- seau, France 2 Gaz de France, La Plaine St. Denis, France	An Abandonment Test on a Solution-Mined Cavern	Las Vegas, Nevada April 11-14, 1999
Chabannes, Charles 1 Durup, J. Gérard 2 Guerber, Benoît 2 Lanham, Paul 3	1 Sofregaz US Inc., Houston, TX, US 2 Gaz de France, La Plaine St. Denis, France 3 Sabine Gas Transmis- sion Co., Beaumont, TX, US	Geomechanical Evalua- tion of Sabine Gas Transmission Compa- ny's Cavern No. 2 at Spindel Top Salt Dome	Las Vegas, Nevada April 11-14, 1999
Charnavel, Y Leca, D Poulain, F	Gaz de France, La Plaine St. Denis, France	Advanced Geometrical Modelling of Salt Disso- lution During Cavern Leaching – Illustration with a Case Study	Las Vegas, Nevada April 11-14, 1999
Charnavel, Yvan Durup, J. Gérard	Gaz de France, La Plaine St. Denis, France	First GDF Horizontal Salt Cavern Experiment 14 pages	New Orleans, LA, USA April 19-22, 1998
Bérest, Pierre 1 Brouard, Benoît 1 Bergues, J. 1 Frelat, J. 1 Durup, G. 2	1 Laboratoire de Méca- nique des Solides, Ecole Polytechnique, Palai- seau, France 2 Gaz de France, St Denis La Plaine, France	Salt Caverns and the compressibility Factor 21 pages	El Paso, TX October 5-8, 1997

Auteurs	Société(s)	Titre de l'article	Session du SMRI
Bérest, P. 1 Bergues, B. 1 Brouard, B. 1 Durup, J.G. 2 Guerber, B. 2	1 Ecole Polytechnique, LMS, Palaiseau, France 2 Gaz de France, France	Simulation of Brine and Gas Leaks During a Mechanical Integrity Test 23 pages	Houston, TX April 13-17, 1996
Guerber, Benoit Durup, J. Gérard	Gaz de France, La Plaine St. Denis, France	A Few Applications of the Utilization of a 3-D Geomechanical Code for Underground Storage Cavern Design and Stability Studies 11 pages	Houston, TX April 13-17, 1996
Bérest, Pierre 1 Durup, Jean-Gérard 2	1 Ecole Polytechnique, LMS, Palaiseau, France 2 Gaz de France, France	Some Comments on the MIT Test 35 pages	San Antonio, TX October 22-25, 1995
Durup, J. Gérard, et al	Gaz de France, La Plaine St. Denis, France	The Consideration of the Leaching Phase in the Study of the Evolution of Gas Storage Caverns in Rock Salt 7 pages	Hannover, Germany September 26-28, 1994
Durup, J. Gérard de Laguerie, Patrick	Gaz de France, La Plaine St. Denis, France	Natural Gas Storage Cavities at Manosque, France 23 pages	Hannover, Germany September 26-28, 1994
Durup, J. Gérard	Gaz de France, La Plaine St. Denis, France	Relationship Between Cavern Convergence and Subsidence at Tersanne 9 pages	Atlanta, GA April 29, 1991
Durup, J. Gérard	Gaz de France, La Plaine St. Denis, France	Surface Subsidence Measurements on Tersanne Cavern Field (Bedded Salt Formation) 17 pages	Paris, France October 15-18, 1990
Chaudan, Eric	Gaz de France, La Plaine St. Denis, France	INVDIR: A Convenient and Efficient Solution Mining Model 6 pages	Paris, France October 15-18, 1990
Hugout, B	Gaz de France	Influence on Creep of Shape and Array of Salt	Mobile, AL

Auteurs	Société(s)	Titre de l'article	Session du SMRI
Chaudan, E.		Cavities of Natural Gas Storage 20 pages	April 25, 1988
Pernette, Eric Dussaud, Michel	Gaz de France	Prediction and Simulation of Cavity Leaching in a Salt Layer Charged with Insoluble Materials 17 pages	6th Salt Symposium Toronto, May 26-27, 1983
Pernette, Eric Dussaud, Michel	Gaz de France	Tersanne and Etrez Underground Storages - Leaching Forecast and Simulation of Cavities in Salt Layers with Insolubles 21 pages	Manchester, England October 4-5, 1982

2 – ARMA : American Rock Mechanics Association

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
Bérest Pierre, Guadalupe Blum, Pierre Antoine, Durup Gerard	janv-92	Effects of the moon on underground caverns	ARMA-92-0421
Berest Pierre, Habib Pierre, Boucher Michel, Pernete Etienne	janv-83	Periodic Flow Of Brine In The Drilling Hole Of A Salt Cavern Application To The Determination Of Its Volume	ARMA-83-081

Références des communications présentées à diverses sociétés visant notamment à améliorer la connaissance des milieux poreux souterrains

1 – SPE : Society of Petroleum Engineers

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
M. Perreaux, C. Bontemps and P. Egermann	août-15	Reitbrook Case Study : Enhancing Oil Recovery Through the Underground Gas Storage activity	10.2118/174647-MS/SPE-174647-MS
Gervais-Couplet Veronique, Le Ravalec-dupin Mickaele, Heidari Leila, Schaaf Thomas	janv-12	History-matching with Ensemble-Based Methods: Application to an Underground Gas Storage Site	10.2118/154475-MS,SPE-154475-MS
Gravelle Alexandre, Peysson Yannick, Tabary Rene, Egermann Patrick	janv-11	Controlled Release of Colloidal Particles and Remediation: Experimental Investigation and Modelling	10.2118/140892-MS,SPE-140892-MS
Zaitoun Alain, Pichery Thierry Rene	janv-09	New Polymer Technology for Sand Control Treatments of Gas Storage Wells	10.2118/121291-MS,SPE-121291-MS
Schaaf Thomas, Coureaud Bertrand, Labaune Francois Louis	janv-09	Joint Structural and Petrophysical History Matching Leads to Global Geological Stochastic Reservoir Models	10.2118/121899-MS,SPE-121899-MS
Schaaf Thomas, Coureaud Bertrand, Labat Nicolas	janv-08	Using Experimental Designs, Assisted History Matching Tools and Bayesian Framework to get Probabilistic Production Forecasts	10.2118/113498-MS,SPE-113498-MS
Blanchard Vincent, Lasseux Didier, Bertin Henri Jacques, Pichery Thierry Rene, Chauveteau Guy Andre, Tabary Rene, Zaitoun Alain	août-07	Gas/Water Flow in Porous Media in the Presence of Adsorbed Polymer: Experimental Study on Non-Darcy Effects	10.2118/99711-PA,SPE-99711-PA
Chalbaud, Carlos Antonio, Lombard Jean-Marc N., Martin Frederic, Robin Michel, Bertin Henri Jacques, Egermann Patrick	janv-07	Two Phase Flow Properties of Brine-CO2 Systems in a Carbonate Core: Influence of Wettability on Pc and kr.	10.2118/111420-MS,SPE-111420-MS
Chupin Gael, Hu Bin, Haugset Tor, Sagen Jan, Claudel Magali	janv-07	Integrated Wellbore/Reservoir Model Predicts Flow Transients in Liquid-Loaded Gas Wells	10.2118/110461-MS,SPE-110461-MS
Zaitoun Alain, Tabary Rene, Rousseau David, Pichery Thierry Rene, Nouyoux Stephane, Mallo Paul, Braun Olivier	janv-07	Using Microgels to Shut Off Water in a Gas Storage Well	10.2118/106042-MS,SPE-106042-MS
Egermann Patrick, Robin Michel, Lombard Jean-Marc N., Modavi Cyrus A., Kalam Mohammed Z.	déc-06	Gas Process Displacement Efficiency Comparisons on a Carbonate Reservoir	10.2118/81577-PA,SPE-81577-PA
Hashemi Abdolnabi, Nicolas Laurent, Gringarten Alain C.	févr-06	Well Test Analysis of Horizontal Wells in Gas-Condensate Reservoirs	10.2118/89905-PA,SPE-89905-PA
Blanchard Vincent, Lasseux Didier, Bertin Henri Jacques, Pichery Thierry Rene, Chauveteau Guy	janv-06	Gas/Water Flow in Porous Media in the Presence of Adsorbed Polymer: Experimental Study on Non-Darcy Effects	10.2118/99711-MS,SPE-99711-MS

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
Andre, Tabary Rene, Zaitoun Alain			
Schaaf Thomas, Martin Anglique, Coureaud Bertrand, Clay Christopher Lindsay	janv-06	History Matching of a Tight Gas Reservoir Stochastic Model Using Semi-automated Methods	10.2118/100249-MS,SPE-100249-MS
Schaaf Thomas, Martin Anglique, Coureaud Bertrand, Clay Christopher Lindsay	janv-06	History Matching of a Tight Gas Reservoir Stochastic Model Using Semi-automated Methods	10.2118/100249-MS,SPE-100249-MS
Langlais Valerie Nicole, Mezghani Mokhles, Lucet Nathalie, Huguet Frederic	janv-05	4D Monitoring of an Underground Gas Storage Case Using an Integrated History-Matching Technique	10.2118/95838-MS,SPE-95838-MS
Hashemi Abdolnabi, Nicolas Laurent M., Gringarten Alain C.	janv-04	Well Test Analysis of Horizontal wells in Gas-Condensate Reservoirs	10.2118/89905-MS,SPE-89905-MS
Suzanne K., Hamon G., Billiotte J., Trocme V.	janv-03	Experimental Relationships Between Residual Gas Saturation And Initial Gas Saturation In Heterogeneous Sandstone Reservoirs	10.2118/84038-MS,SPE-84038-MS
Elmkies Ph., Lasseux D., Bertin H., Pichery T., Zaitoun A.	janv-02	Polymer Effect on Gas/Water Flow in Porous Media	10.2118/75160-MS,SPE-75160-MS
Zaitoun A., Pichery T.	janv-01	A Successful Polymer Treatment For Water Coning Abatement in Gas Storage Reservoir	10.2118/71525-MS,SPE-71525-MS
Vidal S., Longuemare P., Huguet F.	janv-00	Integrating geomechanics and geophysics for reservoir seismic monitoring feasibility studies	10.2118/65157-MS,SPE-65157-MS
Egermann P., Vizika O., Dallet L., Requin C., Sonier F.	janv-00	Hysteresis in Three-Phase Flow: Experiments, Modeling and Reservoir Simulations	10.2118/65127-MS,SPE-65127-MS
Barroux C.C., Duchet-Suchaux, P. Samier, P. Nabil R.	janv-00	Linking reservoir and surface simulators: how to improve the coupled solutions	10.2118/65159-MS,SPE-65159-MS
Lebon M., Nabil R., Lehuen P.	janv-98	Case Study of Gas BTU Control For Operational Strategy and Inert Gas Injection Planning	10.2118/49220-MS,SPE-49220-MS
Le Gall J.M., Nabil R., Sonier F., Voigt H.D.	janv-97	Full Field Modelling of a Gas Storage and Power Plant Coupling	10.2118/38932-MS,SPE-38932-MS
Khodri D., Lehuen P., Labaune B., Nabil R.	janv-97	Modeling of reservoir to surface network coupling : a case study of gas storage management	10.2118/38864-MS,SPE-38864-MS
Hugout B.	janv-97	Gaz De France Experience in Underground Gas Storage	10.2118/38245-MS,SPE-38245-MS

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
Ory J., Guedeney K., Brefort B., Schirrer	janv-97	A Semi-Automatic History Matching Technique Applied to Aquifer Gas Storages	10.2118/38862-MS,SPE-38862-MS
Leca Denis, Brefort Bernadette	janv-97	Improvement in Calculation of Transmissibilities in Heterogeneous and Highly Faulted Reservoirs	10.2118/38018-MS,SPE-38018-MS
Billiotte J.A., De Moegen H., Oren P.	avr-93	Experimental Micromodeling and Numerical Simulation of Gas/Water Injection/Withdrawal Cycles as Applied to Underground Gas Storage	10.2118/20765-PA,SPE-20765-PA
Ouenes A., Brefort B., Meunier G., Dupere S	janv-93	A New Algorithm for Automatic History Matching: Application of Simulated Annealing Method (SAM) to Reservoir Inverse Modeling	SPE-26297-MS
Sarda J-P., Kessler Nicolas, Wicquart Emmanuelle, Hannaford Kevin, Deflandre J-P.	janv-93	Use of Porosity as a Strength Indicator for Sand Production Evaluation	10.2118/26454-MS,SPE-26454-MS
Sonier Fernand, Lehuen Pierre, Nabil Raouf	janv-93	Full-Field Gas Storage Simulation Using a Control-Volume Finite-Element Model	10.2118/26655-MS,SPE-26655-MS
Ouenes Ahmed, Fasanino Guy, Lee R.L.	janv-92	Simulated Annealing for Interpreting Gas/Water Laboratory Corefloods	10.2118/24870-MS,SPE-24870-MS
Ouenes Ahmed, Meunier Gilbert, Pelce Veronique, Lhote Isabelle	janv-92	Enhancing Gas Reservoir Characterization by Simulated Annealing Method (SAM)	10.2118/25023-MS,SPE-25023-MS
Jaeschke Manfred, Audibert Serge, Van Caneghem Patricia, Humphreys, A.E., Janssen-van Rosmalen, Renee Pellei Quinto, Schouten J.A., Michels, J.P.	août-91	Accurate Prediction of Compressibility Factors by the GERG Virial Equation(includes associated paper 23568)	10.2118/17766-PA,SPE-17766-PA
Jaeschke Manfred, Audibert Serge, Van Caneghem Patricia, Humphreys A.E., Janssen-van Rosmalen Renee, Pellei Quinto, Schouten J.A., Michels J.P.	août-91	Simplified GERG Virial Equation for Field Use (include associated paper 23568)	10.2118/17767-PA,SPE-17767-PA
Zaltoun Alain, Kohler Norbert, Guerrini Yannick	juil-91	Improved Polyacrylamide Treatments for Water Control in Producing Wells	10.2118/18501-PA,SPE-18501-PA
Molinard Jean-Eric, Le Bitoux Philippe, Pelce Veronique, Tek M.R.	nov-90	Practical Model for Predicting Pressure in Gas-Storage Reservoirs	10.2118/16947-PA,SPE-16947-PA
Meunier G., Coulomb C., Laille J.P.	sept-89	Geostatistics Applied to Gas Reservoirs	10.2118/16946-PA,SPE-16946-PA
Berger L.C., Arnoult J.P.	janv-89	Production of Inert Gas for Partial Replacement of Natural Gas Trapped in an Under-	10.2118/19089-MS,SPE-19089-

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
		ground Aquifer Storage Reservoir	MS
Choho T., Pelce V., Fasanino G., Picard M.	janv-89	A New Method for Capillary Pressure and Relative Permeability Curve Matching for Gas/Water Flow	10.2118/19812-MS,SPE-19812-MS
Amiell P., Billotte J., Meunier G., Arnould M.	janv-89	The Study of Alternate and Unstable Gas/Water Displacements Using a Small-Scale Model	10.2118/19070-MS,SPE-19070-MS
De Moegen H., Giouse H.	janv-89	Long-Term Study of Cushion Gas Replacement by Inert Gas	10.2118/19754-MS,SPE-19754-MS
Argaud M., Giouse H., Straley C., Tomanic J., Winkler K.	janv-89	Salinity and Saturation Effects on Shaly Sandstone Conductivity	10.2118/19577-MS,SPE-19577-MS
Laille J.P., Molinard J.E., Wents A.	janv-88	Inert Gas Injection as Part of the Cushion of the Underground Storage of Saint-Clair-Sur-Epte, France	10.2118/17740-MS,SPE-17740-MS
Molinard J-R., Le Bitoux P., Fasanino G., Tek M.R.	janv-88	A Generalized Approach To Determine Properly Any Aquifer Influence Function in an Analytical Form	10.2118/18288-MS,SPE-18288-MS
Fasanino G., Molinard J.E., de Marsily G., Pelce V.	janv-86	Inverse Modeling in Gas Reservoirs	10.2118/15592-MS,SPE-15592-MS
Vaussard A., Martin M., Kornirsch O., Patroni J.-M.	janv-86	An Experimental Study of Drilling Fluids Dynamic Filtration	10.2118/15412-MS,SPE-15412-MS
Laille J.P., Coulomb C., Tek M.R.	janv-86	Underground Storage in Cerville-Velaine, France: A Case History in Conversion and Inert Gas Injection as Cushion Substitute	10.2118/15588-MS,SPE-15588-MS
Carriere J.F., Fasanino G., Tek M.R.	janv-85	Mixing in Underground Storage Reservoirs	10.2118/14202-MS,SPE-14202-MS
Colonna J., Brissaud F., Millet J.L.	févr-72	Evolution of Capillarity and Relative Permeability Hysteresis	10.2118/2941-PA,SPE-2941-PA
Donat G.F	janv-72	Solutions Found to some Problems connected with the Construction of Natural Gas Storage Cavities by Dissolution in Salt	10.2118/3723-MS,SPE-3723-MS

2 – SPWLA : Society of Petrophysicists and Well-Log Analysts

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
Egermann P., Schaaf T., Bréfort B.	oct-10	A Modified Hysteresis Relative Permeability Including a Gas Remobilization Threshold For Better Production Forecasts of Gas Storages"	SPWLA-2010-v51n5a1

Marl J.L., Coppens F., Blondin E., Wicquart E.	janv-95	Slowness And Delay In Acoustic Logging	SPWLA-1995-L
--	---------	--	--------------

3 – WPC : World Petroleum Council

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
Defl J.-P., Huguet F.	janv-02	Microseismic monitoring on gas storage reservoirs: a ten-year experience	WPC-32356
Rodriguez Salvador, Meynier Patrick, Meunier Julien, Huguet Frederic	janv-02	Reservoir monitoring using permanent sources and vertical receiver antennae: the Céré-la-Ronde case study	WPC-32160

4 – SEG : Society of Exploration Geophysicists

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
Escarée Laurent, Prioul Romain, Montaggioni Philippe, Jocker Jeroen	janv-08	Fracture Compliance Estimation Using a Combination of Image And Sonic Logs	SEG-2008-0314
Riede M., Causse E., van Wijngaarden A.J., Buland A., Dutzer J.F., Fillon R.	janv-05	Optimized AVO Analysis By Using an Optimal Linear Approximation	SEG-2005-0222
Vidal Sandrine, Jardin Anne, Huguet Frédéric	janv-01	Feasibility Study of Time-Lapse Parameters Estimate For Mean Effective Stress And Saturation Changes In Gas Storage.	SEG-2001-1648
Meunier Julien, Huguet Frédéric, Meynier Patrick	janv-00	Reservoir Monitoring Using Permanent Sources And Vertical Receiver Antennae	SEG-2000-1619
Gluck S., Deschizeaux B., Mignot A., Pinson C., Huguet F.	janv-00	Time-lapse Impedance Inversion of Post-stack Seismic Data"	SEG-2000-1509

5 – SCA : Society of Core Analysts

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
P. Egermann, K. Mejdoub, J.-M. Lombard, O. Vizika and Z. Kalam	août-13	Drainage three phase flow relative permeability on oil wet carbonate reservoir rock types: experiments, interpretation and comparison with standard correlations	SCA-2013-28
K. Djaouti, P. Egermann, P. Hennebelle	août-13	An integrated approach to estimate threshold capillary pressure from core and log data	SCA-2013-20

6 – EAGE : European Association of Geoscientists

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
B. Artman, M. Duclos, B. Birkelo, F. Huguet, J.F. Dutzer, R. Habiger	mai-11	Low Frequency Seismic Survey at a Gas Storage Reservoir	P-331

7 – WGC : World Gas Conference

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
Niral Patel et Samir Biswal (GSPC, India), Arnaud Lange, Patrick Egermann, Kamel Djaouti et Laurent Cariou (Storengy)	2015	Enhanced Oil Recovery and Gas Storage - Conversion of a Depleted Oil Field while Production : a Feasibility Study Comparing with Usual EOR Techniques	WGC Paris
Damien Lavergne	2015	Innovative Technology for Monitoring an Underground Gas Storage : Low Frequency Seismic Passive Analysis	WGC Paris
P. Egermann, F. Pépin, N. Sellam, E. Freitag	2012	Better Water Production Forecasts For Enhanced Performances.	WGC – 2012 – paper n°247

8 – OGST : Oil and Gas Science and Technology, revue de l'Institut Français du Pétrole (IFP)

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
François Bignonnet, Zhibo Duan, Patrick Egermann, Laurent Jeannin and Frédéric Skoczylas	2015	Experimental Measurements and Multi-scale Modelling of the Relative Gas Permeability of a Clay-rich Tight Carbonate	Revue IFP Energies Nouvelles
J.L. Mari, F. Huguet, J. Meunier, M. Bequet	2011	Natural Gas Storage Seismic Monitoring	Oil & Gas Science and Technology – Rev. IFP Energies nouvelles, Vol. 66 (2011), No. 1, pp. 9-20
M. Becquey, N. Lucet, F. Huguet	2010	Feasibility of Seismic Monitoring at a Potential CO2 Injection Test Site in the Paris Basin	Oil & Gas Science and Technology – Rev. IFP, Vol. 65 (2010), No. 4, pp. 589-595
H. Fabriol, M. Becquey, F. Huguet, M. Lescanne, G. Mouronval, J. Pironon, Z. Pokryzka, D. Vu-Hoang	2010	The Géocarbone-Monitoring Project: Main Results and Recommendations for Monitoring Deep Geological CO2 Storage in the Paris Basin	Oil & Gas Science and Technology – Rev. IFP, Vol. 65 (2010), No. 4, pp. 581-587
M. Fleury, J. Pironon, Y.M. Le Nindre, O. Bildstein, P. Berne, V. Lagneau, D. Broseta, T. Pichery, S. Fillacier, M. Lescanne et O. Vidal	2010	Evaluating Sealing Efficiency of Caprocks for CO2 Storage: an Overview of the Geocarbone-Integrity Program and Results	Oil & Gas Science and Technology – Rev. IFP, Vol. 65 (2010), No. 3, pp.

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
			435-444
J.M. Lombard, M. Azaroual, J. Pironon, D. Broseta, P. Egermann, G. Munier et G. Mouronval	2010	CO2 Injectivity in Geological Storages: an Overview of Program and Results of the GeoCarbone-Injectivity Project	Oil & Gas Science and Technology – Rev. IFP, Vol. 65 (2010), No. 4, pp. 533-539
É. Brosse, G. Badinier, F. Blanchard, E. Caspard, P.Y. Collin, J. Delmas, C. Dezayes, R. Dreux, A. Dufournet, P. Durst et al. (22 de plus)	2010	Selection and Characterization of Geological Sites able to Host a Pilot-Scale CO2 Storage in the Paris Basin (GéoCarbone-PICOREF)	Oil & Gas Science and Technology – Rev. IFP, Vol. 65 (2010), No. 3, pp. 375-403
J.M. Patroni	2007	Durée de vie des puits de stockage souterrains en gaz. Évaluation des coûts de maintenance lourde	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP 62, 297-309 (2007)
J.G. Durup, F. Vidal et C. Rolin	2007	Expérience pilote d'abandon d'une cavité saline de stockage de gaz très profonde	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP 62, 287-296 (2007)
M. Le Ravalec-Dupin, B. Coureaud, L. Nicolas et F. Roggero	2004	Calage d'un site de stockage de gaz par des données de pression	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP 59, 611-624 (2004)
N. Henn, M. Quintard, B. Bourbiaux et S. Sakthikumar	2004	Modélisation des failles conductrices. Approche multiéchelle	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP 59, 197-214 (2004)
S. Vidal, P. Longuemare, F. Huguet, P. Mechler	2002	Quantification des paramètres réservoir à partir des mesures du monitoring sismique, intégrant l'aspect géomécanique	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP 57, 555-568 (2002)
A. Choquel	1996	Le stockage de gaz naturel	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 51 (1996),

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
			No.5, pp. 677-689
J. P. Gely, C. Lorenz et J. Lorenz	1996	Les terrains jurassiques du sondage de Couy (Cher, France). Leur analyse séquentielle détaillée à partir de la description des carottes et des courbes diagraphiques	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 51 (1996), No.3, pp. 319-331
P. Isambourg et P. Essel	1994	Diagraphies de cimentation : vers une analyse de la qualité du contact ciment-formation	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 49 (1994), No.3, pp. 225-234
E. Wicquart et J. L. Mari	1992	Traitement des diagraphies acoustiques. Troisième partie : caractérisation d'un réservoir par diagraphies acoustiques obtenues avec un outil dipolaire	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 47 (1992), No.4, pp. 443-464
H. Giouse	1989	Caractériser l'argilosité des réservoirs gréseux : utilisation et comparaison des techniques usuelles	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 44 (1989), No.2, pp. 181-191
H. Giouse	1989	Perméabilités à l'air et à l'eau d'une série de grès argileux. Mise en évidence de l'influence électrochimique et texturale de l'argile	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 44 (1989), No.3, pp. 317-324
J. Colonna, M. Leblanc et F. Labaune	1988	Approche économique de l'exploration des stockages souterrains de gaz en nappe aquifère	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 43 (1988), No.6, pp. 753-768
E. Blondin, J. L. Mari et F. Copens	1987	Le profil SVP : sismique au voisinage du puits	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 42 (1987), No.3, pp. 317-325

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
M. Fauveau et P. Le Bitoux	1987	Progrès récents de la connaissance du comportement mécanique des cavités salines	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 42 (1987), No.4, pp. 449-463
J. Grandin et O. Konirsch	1986	Adaptation des techniques de forage à la recherche et à l'équipement des stockages souterrains de gaz naturel	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 41 (1986), No.3, pp. 377-393
J. F. Carrière, G. Fasanino, G. De Marsily et G. Lavedan	1984	Identification des caractéristiques hydrogéologiques d'un réservoir en nappe aquifère	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 39 (1984), No.3, pp. 291-308
P. Boucly	1982	Comportement mécanique des cavités dans le sel. Etat actuel de nos connaissances	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 37 (1982), No.4, pp. 455-486
G. Jaubertou et J. Elgue	1982	Désulfuration sélective du gaz soutiré d'un stockage souterrain	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 37 (1982), No.2, pp. 207-223
J. P. Delhomme, M. Boucher, G. Meunier et F. Jensen	1981	Apport de la géostatistique à la description des stockages de gaz en aquifère	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 36 (1981), No.3, pp. 309-327
M. Dussaud et J. F. Carrière	1980	Utilisation de modèles mathématiques de simulation pour la prévision et le contrôle du comportement des stockages souterrains en nappe aquifère	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 35 (1980), No.4, pp. 685-713

Auteurs	Année	Titre de l'article	Référence
D. Grauls et P. Lafay	1979	Le réservoir gréseux du trias-terminal de la structure de Contres-Chémery. Exemple de description sédimentologique basée sur l'analyse lithodiagraphique.	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 34 (1979), No.1, pp. 67-82
J. P. Bourgeois, N. Aupaix, R. Bloise et J. L. Millet	1979	Proposition d'explication de la formation d'hydrogène sulfuré dans les stockages souterrains de gaz naturel par réduction des sulfures minéraux de la roche magasin	Oil & Gas Science and Technology - Rev. IFP Vol. 34 (1979), No.3, pp. 371-386

Annexe 7- Extrait du Kbis de la société GEOPULSE

Greffes du Tribunal de Commerce de Toulouse

PL DE LA BOURSE
BP 7016
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Code de vérification : CnY8SVkkKt
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2019B01318

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 22 janvier 2020

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	849 084 686 R.C.S. Toulouse
<i>Date d'immatriculation</i>	13/03/2019
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	GEOPULSE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	1 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	91 Chemin de Gabardie 31200 Toulouse
<i>Activités principales</i>	Exploitation de centrales de géothermie
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 13/03/2118
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2019

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	PREVIEU Cécile
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 20/04/1976 à Toulon (83)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	46 Rue du Théâtre 75015 Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	91 Chemin de Gabardie 31200 Toulouse
<i>Nom commercial</i>	Geopulse
<i>Enseigne</i>	Geopulse
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Exploitation de centrales de géothermie
<i>Date de commencement d'activité</i>	06/03/2019
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 8- Extrait du Kbis de TLS GEOTHERMICS

Greffes du Tribunal de Commerce de Toulouse
 PL DE LA BOURSE
 BP 7016
 31068 TOULOUSE CEDEX 7

N° de gestion 2012B03933

Code de vérification : ZSG9rkEoU1
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 17 décembre 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	789 594 306 R.C.S. Toulouse
<i>Date d'immatriculation</i>	28/11/2012
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	TLS GEOTHERMICS
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	260 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	91 Chemin de Gabardie 31200 Toulouse
<i>Activités principales</i>	Conseil, étude, montage, recherche de financement et réalisation de projets de centrale de production d'énergie. études géosciences. Recherche et développement géosciences et techniques liées aux centrales de production d'énergie thermique et électrique. Vente d'études et prestations.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 28/11/2111
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	AUXIETRE Mathieu Simon Jacques
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 04/09/1980 à Dourdan (91)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	14 bis Chemin de l'Enguille 31180 Saint-Geniès-Bellevue

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	91 Chemin de Gabardie 31200 Toulouse
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Conseil, étude, montage, recherche de financement et réalisation de projets de centrale de production d'énergie. études géosciences. Recherche et développement géosciences et techniques liées aux centrales de production d'énergie thermique et électrique. Vente d'études et prestations.
<i>Date de commencement d'activité</i>	23/11/2012
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 9- Bilans et comptes de société de ces trois dernières années de TLS GEOTHERMICS

2018

TLS GEOTHERMICS

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan et Résultat	4
Annexe des Comptes	12
Liasse Fiscale	18
Crédit Impot Recherche	35
TVA CA12	42
Détail des Immobilisations	49

TLS GEOTHERMICS

Attestation de présentation

ATTESTATION

D'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise TLS GEOTHERMICS pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 49 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	674 982,28	Euros
chiffre d'affaires	261 547,50	Euros
résultat net comptable	14 855,92	Euros

Fait à TOULOUSE
Le 11/03/2019

Signature de l'Expert-Comptable

Hélène COSTES-DANDURAND

TLS GEOTHERMICS

Bilan et Résultat

TLS GEOTHERMICS

14 CHEMIN DE L'ENGUILLE 31180 ST GENIES BELLEVUE

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	178	178				
205000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	178		178	0,03	178	0,03
280500 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		178	-178	-0,02	-178	-0,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	5 783	3 585	2 198	0,23	3 153	0,54
218300 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 783		5 783	0,86	5 184	0,88
281830 AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE		3 585	-3 585	-0,52	-2 031	-0,34
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 725		1 725	0,25	80 977	13,76
275500 CAUTIONNEMENTS	1 725		1 725	0,25	80 977	13,76
TOTAL (I)	7 686	3 763	3 923	0,58	84 130	14,20
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services	86 258		86 258	12,78	63 758	10,83
341000 ETUDES EN COURS SIOULE	61 175		61 175	9,06	61 175	10,40
341100 ETUDES EN COURS COMBRAILLE	2 583		2 583	0,38	2 583	0,44
341200 ETUDES EN COURS POUZOL-SERVANT	7 500		7 500	1,11		
341300 ETUDES EN COURS BOURBONNAIS-EST	7 500		7 500	1,11		
341400 ETUDES EN COURS MALZIEU	7 500		7 500	1,11		
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	690		690	0,10		
409100 FOURNISSEUR ACOMPTE	690		690	0,10		
Clients et comptes rattachés					248 015	42,14
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR					248 015	42,14
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	59 972		59 972	8,88	62 396	10,60
444000 ETAT IMPOT SUR LES BENEFICES	59 972		59 972	8,88	62 396	10,60
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	297		297	0,04	4 385	0,75
445510 TVA A DECAISSER					4 098	0,70
445860 TVA A REGULARISER	297		297	0,04	287	0,05
. Autres					3 500	0,59
468700 PRODUITS A RECEVOIR					3 500	0,59
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						

TLS GEOTHERMICS

14 CHEMIN DE L'ENGUILLE 31180 ST GENIES BELLEVUE

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	521 367		521 367	77,24	117 884	20,03
512100 CANMP	6 169		6 169	0,91	5 451	0,93
512200 DAT (CC REMUNERE)	515 156		515 156	76,32	112 418	19,10
518700 BANQUE INTERET A RECEVOIR	42		42	0,01	15	0,00
Charges constatées d'avance	2 475		2 475	0,37	4 425	0,75
488000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 475		2 475	0,37	4 425	0,75
TOTAL (II)	671 059		671 059	99,42	504 363	85,70
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	678 745	3 763	674 982	100,00	588 493	100,00

TLS GEOTHERMICS

14 CHEMIN DE L'ENGUILLE 31180 ST GENIES BELLEVUE

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 260 000)	260 000	38,82	260 000	44,18
101300 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	260 000	38,82	260 000	44,18
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	220 401	32,65	220 401	37,45
104100 PRIMES D'EMISSION	220 401	32,65	220 401	37,45
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-83 870	-12,42	-147 298	-25,02
119000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITEUR)	-83 870	-12,42	-147 298	-25,02
Résultat de l'exercice	14 856	2,20	63 428	10,78
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	411 387	60,55	396 531	67,38
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	165 000	24,45	90 000	15,29
167400 AVANCES CONDITIONNEES DE L'ETAT	165 000	24,45	90 000	15,29
TOTAL (II)	165 000	24,45	90 000	15,29
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	3 191	0,47	3 130	0,51
455110 C/C MATHIEU AUXIETRE	2 888	0,43	2 864	0,49
455120 C/C JEAN-LUC AUXIETRE	266	0,04	266	0,05
455140 C/C EMILIE DEGGAGNET	37	0,01		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 225	3,29	29 077	4,94
401000 FOURNISSEURS DIVERS	6 768	1,00		
401002 FOURNISSEURS DIVERS B			10 228	1,74
401003 FOURNISSEURS DIVERS C			1 491	0,25
401004 FOURNISSEURS DIVERS D			2 762	0,47
401005 FOURNISSEURS DIVERS E			242	0,04
401007 FOURNISSEURS DIVERS G			5 424	0,92
401027 FOURNISSEURS GOOGLE			51	0,01
401028 FRAIS DEP MISSIONS M AUXIETRE			420	0,07
401029 FRAIS DEP MISSIONS M BELLANGER			3 652	0,62
408100 FOURNISSEURS	15 457	2,29	4 808	0,82
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	2 289	0,34	10 153	1,73
428200 DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	2 289	0,34	10 153	1,73
. Organismes sociaux	7 617	1,13	16 847	2,86
431000 SECURITE SOCIALE URSSAF	2 848	0,42	10 098	1,72

TLS GEOTHERMICS

14 CHEMIN DE L'ENGUILLE 31180 ST GENIES BELLEVUE

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
437320 RETRAITE	3 599	0,03	4 249	0,72
437321 PREVOYANCE	309	0,05	390	0,07
437322 MUTUELLE	504	0,07	504	0,09
438200 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	356	0,05	1 606	0,27
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	61 643	9,13	41 336	7,02
445510 TVA A DECAISSER	61 643	9,13		
445870 TVA A REGULARISER			41 336	7,02
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 630	0,24	1 418	0,24
448600 AUTRES CHARGES A PAYER	1 630	0,24	1 418	0,24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	98 595	14,61	101 961	17,33
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	674 982	100,00	588 493	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	261 548		261 548	100,00	269 679	100,00	-8 131	-3,01	
705001 ETUDES TOTAL					63 000	23,36	-63 000	-100,00	
705002 ETUDES SIOULE	129 459		129 459	49,50	206 679	76,64	-77 220	-37,35	
705003 ETUDES COMBRAILLES	128 470		128 470	49,12			128 470	NIS	
706000 PRESTATIONS DIVERSES	3 619		3 619	1,38			3 619	NIS	
Chiffres d'Affaires Nets	261 548		261 548	100,00	269 679	100,00	-8 131	-3,01	
Production stockée			22 500	8,60	22 017	8,16	483	2,19	
713410 VARIATION ETUDES EN COURS			22 500	8,60	22 017	8,16	483	2,19	
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			3 500	1,34	14 000	5,19	-10 500	-74,99	
741000 SUBVENTION ANRT			3 500	1,34	14 000	5,19	-10 500	-74,99	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			198	0,08			198	NIS	
791000 TANSFERT DE CHARGES			198	0,08			198	NIS	
Autres produits			845	0,32	0	0,00	845	NIS	
758000 PRODUITS DIVERS DE GESTION			845	0,32	0	0,00	845	NIS	
Total des produits d'exploitation (I)			288 591	110,24	305 696	113,36	-17 105	-5,59	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			192 165	73,47	161 033	59,71	31 132	19,33	
604000 ACHATS ETUDES ET PRESTAT. SERVICES			153 810	58,81	68 950	25,57	84 860	123,07	
604100 FRAIS INSTRUCTION BPI			825	0,32	825	0,31		0,00	
604200 FRAIS D'OBTENTION PERMIS					2 020	0,75	-2 020	-100,00	
606300 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQUIP.			383	0,15	3 522	1,31	-3 139	-89,12	
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES			404	0,15	2 870	1,06	-2 466	-60,91	
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES			6 900	2,64	6 325	2,35	575	9,09	
613500 LOCATIONS NODES			38	0,01	29 891	11,08	-29 853	-99,86	
615600 MAINTENANCE			676	0,26	523	0,19	153	23,25	
616100 MULTIRISQUES			309	0,12	247	0,09	62	20,10	
622600 HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE			2 100	0,80	2 036	0,75	64	3,14	
622610 HONORAIRES AVOCAT			800	0,31	800	0,30		0,00	
622620 HONORAIRES DIVERS			3 445	1,32	13 375	4,96	-9 930	-74,23	
622700 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			43	0,02	102	0,04	-59	-57,03	
622810 SERVICES GOOGLE PRO			609	0,23	592	0,22	27	4,04	
624100 TRANSPORTS SUR ACHATS			79	0,03			79	NIS	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			5 486	2,10	22 737	8,43	-17 251	-75,86	
625101 VOYAGES ET DEPLACEMENTS AUXIETRE MATH			6 207	2,37			6 207	NIS	
625102 VOYAGES ET DEPLACEMENTS BELLANGER MATH			2 804	1,07			2 804	NIS	
625103 VOYAGES ET DEPLACEMENTS HERMANT BASTIEN			1 618	0,62			1 618	NIS	
625600 MISSIONS			90	0,03	232	0,09	-142	-51,20	
625700 RECEPTIONS			256	0,10	372	0,14	-116	-31,17	
626000 FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMM.			24	0,01	370	0,14	-346	-92,50	
626100 FRAIS TELEPHONE INTERNET			1 002	0,38	996	0,37	16	1,62	
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.			318	0,12	398	0,15	-80	-20,09	
627001 COMMISSIONS SUR CHANGE			118	0,05			118	NIS	
628100 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS,...)			3 820	1,46	3 870	1,44	-50	-1,28	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 286	0,87	1 620	0,60	666	41,11	
631200 TAXE D'APPRENTISSAGE			809	0,31	704	0,26	105	14,91	
631300 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CONT.			705	0,27	611	0,23	94	15,38	
635110 CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIAL			772	0,30	180	0,07	592	328,89	
635400 DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE					125	0,05	-125	-100,00	
Salaires et traitements			112 849	43,15	118 157	43,81	-5 308	-4,48	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
641100 SALAIRES APPOINTEMENTS	118 393	46,27	103 534	36,99	14 859	14,36		
641110 GRATIFICATIONS STAGIAIRES	2 320	0,89	8 064	2,59	-5 744	-71,22		
641200 PROVISION CONGES PAYES	-7 864	-3,00	6 559	2,43	-14 423	-219,89		
Charges sociales	20 962	8,01	18 629	6,91	2 333	12,52		
645100 COTISATIONS URSSAF	14 698	5,62	12 237	4,54	2 461	20,11		
645320 RETRAITE CP	9 176	3,61	7 760	2,88	1 416	18,25		
645321 PREVOYANCE	1 319	0,50	1 173	0,43	146	12,45		
645322 MUTUELLE CP	868	0,33	756	0,28	112	14,81		
645820 CHARGES SUR CONGES PAYES	-1 250	-0,47	1 034	0,38	-2 284	-220,88		
645900 C.I.C.E	-4 170	-1,58	-4 491	-1,66	321	7,15		
647500 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	321	0,12	160	0,06	161	100,63		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 554	0,59	1 167	0,43	387	33,16		
681100 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 554	0,59	1 167	0,43	387	33,16		
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges	11	0,00	51	0,02	-40	-78,42		
651000 REDEVANC. CONCESS. BREV. LICENC,...			51	0,02	-51	-100,00		
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	11	0,00	0	0,00	11	N/S		
Total des charges d'exploitation (II)	329 627	126,11	300 658	111,49	29 169	9,70		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-41 236	-15,76	5 039	1,87	-46 275	-918,33		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés	205	0,08	485	0,18	-280	-57,72		
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	205	0,08	485	0,18	-280	-57,72		
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change	86	0,03			86	N/S		
766000 GAINS DE CHANGE	86	0,03			86	N/S		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)	290	0,11	485	0,18	-195	-40,20		
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	290	0,11	485	0,18	-195	-40,20		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-40 946	-15,65	5 523	2,05	-46 469	-841,36		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion								
Produits exceptionnels sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (VII)								
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion								
Charges exceptionnelles sur opérations en capital								
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								
Total des charges exceptionnelles (VIII)								
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)								
Participation des salariés (IX)								
Impôts sur les bénéfices (X)	-55 802	-21,33	-57 905	-21,46	2 103	3,63		
699000 PRODUITS REP. EN ARR. DES DEFICITS	-55 802	-21,33	-57 905	-21,46	2 103	3,63		

TLS GEOTHERMICS

14 CHEMIN DE L'ENGUILLE 31180 ST GENIES BELLEVUE

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
Total des Produits (I+III+V+VII)		288 881	110,45	306 181	113,54	-17 300		-5,64	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		274 025	104,77	242 753	90,02	31 272		12,88	
RÉSULTAT NET		14 856	5,68	63 428	23,52	-48 572		-76,57	
		<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>					
Dont Crédit-bail mobilier									
Dont Crédit-bail immobilier									

TLS GEOTHERMICS

Annexe des Comptes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 674 982,28 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 14 855,92 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/03/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 4170 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de recherche, d'innovation et de prospection de nouveaux marchés .

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 7 686 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	178			178
Immobilisations corporelles	5 184	599		5 783
Immobilisations financières	80 977		79 252	1 725
TOTAL	86 339	599	79 252	7 686

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 3 763 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	178			178
Immobilisations corporelles	2 031	1 554		3 585
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 209	1 554		3 763

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	178	178	0	1 ans
Matériel de bureau et informatique	5 783	3 585	2 198	de 1 à 3 ans
TOTAL	5 961	3 763	2 198	

3.2 - Etat des créances = 64 469 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 725		1 725
Actif circulant & charges d'avance	62 744	62 744	
TOTAL	64 469	62 744	1 725

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 42 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	42
TOTAL	42

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Charges constatées d'avance = 2 475 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 260 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	26000	10,00	260 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	26000	10,00	260 000

4.2 - Etat des dettes = 98 595 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	3 191	3 191		
Fournisseurs	22 225	22 225		
Dettes fiscales & sociales	73 179	73 179		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	98 595	98 595		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 19 732 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	15 457
Dettes fiscales & sociales	4 275
Autres dettes	
TOTAL	19 732

TLS GEOTHERMICS

Liasse Fiscale

